

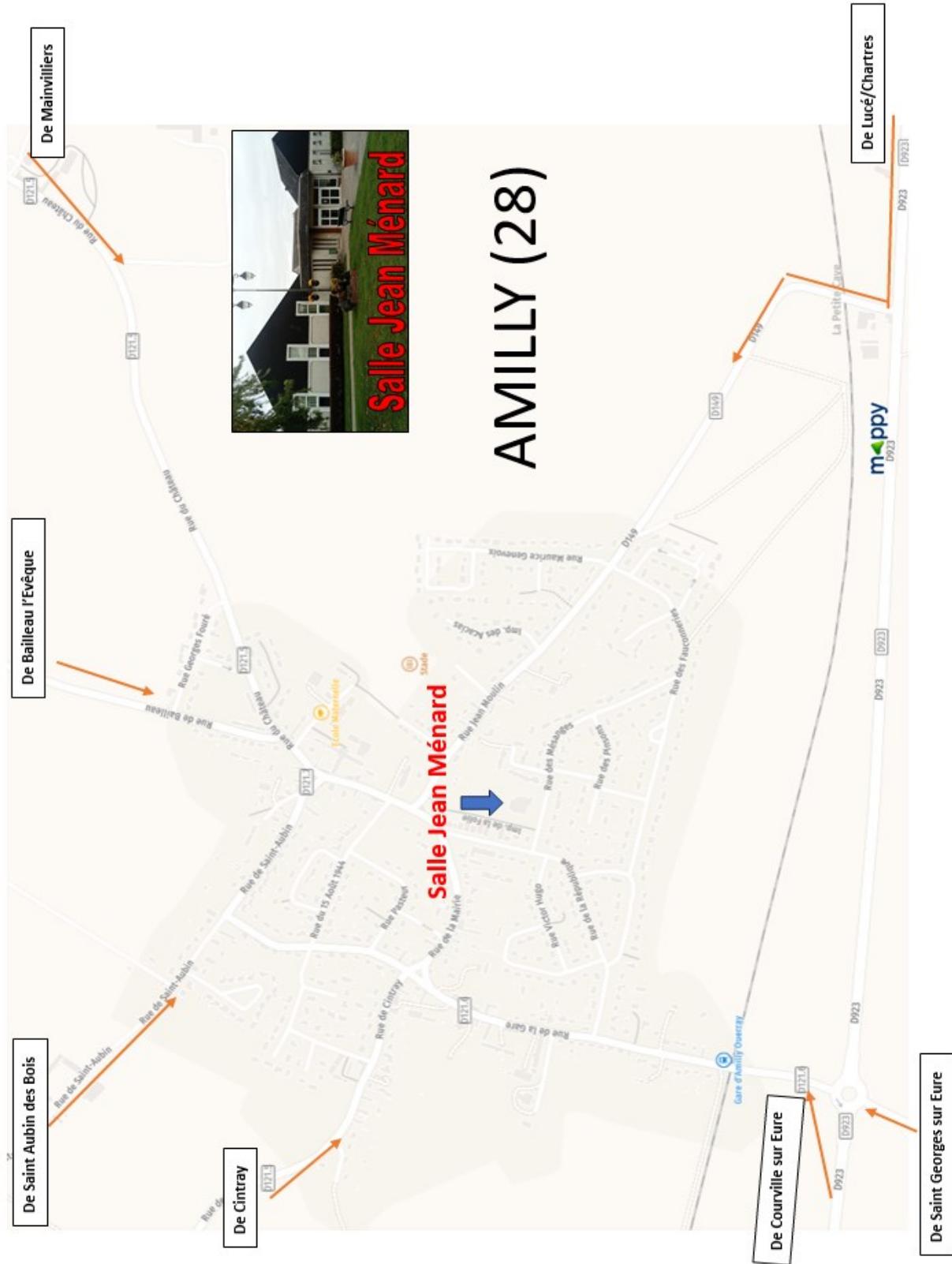
**XXXème Congrès
de l'Union Départementale
FORCE OUVRIERE
d'Eure et Loir
le vendredi 4 octobre 2024
à AMILLY**

XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE d'Eure et Loir

le vendredi 4 octobre 2024

Salle Jean Ménard, 3 rue des Mésange 28300 AMILLY

PLAN D'ACCÈS SALLE JEAN MENARD A AMILLY (28)



XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE d'Eure et Loir

le vendredi 4 octobre 2024

Salle Jean Ménard, 3 rue des Mésange 28300 AMILLY

Présidé par Frédéric SOUILLOT



Notre indépendance, ce sont nos revendications !





XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE d'Eure et Loir

Ordre du jour

8h00	Accueil des congressistes contrôle des mandats
9h00	Ouverture du congrès par Frédéric Souillot secrétaire général confédéral Mise en place de la commission des mandats et de dépouillement
9h30	Présentation du rapport moral et d'activité Résultats de la vérification des mandats Discussion et vote du rapport d'activité
10h45	Pause
11h00	Présentation du rapport de trésorerie Rapport de la commission de contrôle Discussion et vote du rapport de trésorerie
11h30	Election des membres de la Commission Administrative Election de la commission de contrôle
12h30	Suspension des travaux - Repas Election des membres du bureau par la Commission Administrative Présentation des membres du bureau
14h00	Intervention du secrétaire Général de l'UDFO28
14h30	Intervention de Frédéric SOUILLOT secrétaire Général de la CGT-FO
15h30	Présentation des modifications des statuts , discussion et votes
16h00	Présentation de la résolution générale , discussion et votes
17h00	Clôture du congrès

Pot fraternel



**STATUTS DE L'UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE D'EURE ET LOIR**

**Adoptés lors du congrès extraordinaire,
le 17 décembre 2018 à CHARTRES**

STATUTS DE L'UNION DEPARTEMENTALE

FORCE OUVRIERE D'EURE-ET-LOIR

**(Adoptés lors du CONGRES Extraordinaire, le 17 décembre 2018, à
CHARTRES)**

A – BUT

Article 1^{er} – Entre les syndicats « Force Ouvrière » du département d'Eure-et-Loir, il est formé une union de syndicats de salariés qui prend le titre de :

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CONFEDERES FORCE OUVRIERE D'Eure-et-Loir

Son siège est fixé à Chartres – 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes.

Elle a pour but d'assurer la défense des intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels de ses adhérents, et de mener la lutte pour la disparition du salariat et du patronat.

L'Union Départementale adhère à la Confédération Générale du Travail « Force Ouvrière ».

Article 2 - Tous les Syndicats « Force Ouvrière » fédérés nationalement et composés exclusivement de salariés sont tenus d'adhérer à l'Union Départementale.

Article 3 - Les syndicats adhérents à l'UD FO doivent interdire à tous leurs membres de faire état de leur fonction syndicale, à l'occasion d'une candidature ou d'un parrainage de candidature à un mandat électoral à caractère politique.

B – ADMINISTRATION

Article 4 - L'Union Départementale est administrée par une Commission dite « Commission Administrative » ; elle est composée de 25 membres au moins et de 30 membres au plus, élus par le Congrès Ordinaire et des Secrétaires d'Unions Locales qui sont membres de droit. Un membre désigné par l'Union Départementale Force Ouvrière des Travailleurs Retraités, un membre désigné par l'A.F.O.C., pourront en outre siéger à la Commission Administrative à titre consultatif.

Les candidatures à la Commission Administrative devront être déposées par les Syndicats au Secrétariat de l'U.D. au moins 15 jours avant la date du Congrès.

Entre deux Congrès, si le besoin s'en fait sentir, la Commission Administrative peut s'adjointre des membres suppléants, dans une limite qui ne saurait dépasser le nombre de sièges vacants.

Les Syndicats peuvent révoquer à tout moment, leurs membres élus à cette Commission Administrative, sur production d'un rapport circonstancié.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres élus sont remplacés par les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Pour être éligibles, les candidats doivent être syndiqués depuis au moins un an et être âgés de 18 ans au moins.

Les secrétaires d'Unions Locales sont désignés par les syndicats de leur circonscription respective et soumis à l'approbation du bureau de l'Union Départementale.

Article 5 – La Commission Administrative se réunit au moins une fois par semestre et plus souvent si les circonstances l'exigent, sur convocation du bureau.

La convocation est obligatoire si elle est demandée par le tiers des membres de la Commission Administrative.

La Commission Administrative assure avec le Bureau Départemental, la gestion de l'Union Départementale.

Elle se prononce notamment sur les demandes de réadmission, démission et radiation des Syndicats qui devront être ratifiés par un Congrès.

Ses décisions ne sont valables que si elles sont prises à la majorité des présents, ceux-ci devant représenter au moins la moitié plus un des membres qui la composent.

Les votes ont lieu à main levée.

Si un membre en exprime le désir, le vote a lieu à bulletins secrets.

Les séances sont présidées à tour de rôle par chacun des membres ne faisant pas partie du Bureau.

Un procès-verbal sera établi par le Secrétaire de séance, choisi parmi les

membres de la CA. Il devra être approuvé au début de la séance suivante.

Article 6 - Au cours du Congrès, la Commission Administrative élit dans son sein un Bureau composé de 7 membres au moins et de 9 membres au plus.

Article 7 - Le Bureau est chargé de l'exécution des décisions du Congrès de la Commission Administrative, ainsi que du travail administratif de l'Union Départementale.

Il détermine lui-même les attributions de chacun de ses membres.

Le Secrétaire Général a le pouvoir de représenter en justice l'Union Départementale et d'ester en son nom.

Article 8 - Chaque membre du Bureau est personnellement responsable de son mandat devant la Commission Administrative et le Congrès.

Article 9 - Aucun membre de la Commission Administrative et du Bureau ne peut obtenir un mandat électoral rétribué, faire partie d'un Organisme Directeur d'un Parti Politique ou se servir de son mandat ou de son titre syndical pour faire une propagande orale ou écrite en faveur d'un Parti Politique.

C – TRESORERIE

Article 10 – Les ressources de l'Union Départementale sont constituées par une cotisation mensuelle des Organisations Syndicales adhérentes, les dons, les subventions ou produits réalisés par l'Union Départementale.

La Commission Administrative fixe les dépenses et approuve les recettes. Elle est seule habilitée pour gérer les finances de l'Union Départementale. Dans le cadre de sa politique générale, elle peut déléguer pouvoir au Bureau pour engager les dépenses. Le Congrès de l'Union Départementale est informé des lignes générales, des recettes et dépenses de l'Organisation. Le bilan est soumis à son approbation après avis de la Commission de Contrôle.

Article 11 – Toute Organisation Syndicale cessant d'appartenir à l'Union Départementale ne peut demander le remboursement des sommes versées à titre de cotisation en tout ou en partie.

Elle ne peut également revendiquer aucun bien appartenant à l'Union Départementale ou à l'Union Locale.

Article 12 – Les Unions Locales
Les Unions Locales sont les émanations de l'UD ; à ce titre, elles ne peuvent engager de dépenses de fonctionnement sans avis préalable du Bureau de l'Union Départementale.
Dans ce cadre, les sommes remboursées aux UL tiendront compte des subventions qu'elles auront obtenues de la ville où elles sont situées

D – COMMISSION DE CONTROLE

Article 13 – La Commission de Contrôle composée de trois à cinq membres pris en dehors de la Commission Administrative est élue au cours de chaque Congrès.

Elle est convoquée par le Secrétaire Général.

Elle a pour objet de contrôler la gestion financière de l'Union. Elle approuve les comptes et les soumet au Congrès pour approbation et quitus au trésorier.

Elle se réunit au moins une fois par an, plus si elle le juge nécessaire en informant le Secrétaire Général.

E – CONGRES

Article 14 – Le Congrès Ordinaire de l'Union Départementale se réunit tous les trois ans sur convocation de la Commission Administrative.

Article 15 – Les dates, lieu et ordre du jour de Congrès sont fixés et établis par la Commission Administrative. L'ordre du jour est adressé au moins un mois à l'avance aux Syndicats ainsi que les rapports mis en discussion.

Article 16 – Chaque Syndicat représenté a droit à trois délégués.

:

- de	50 à 100
- de	101 à 250
- de	251 à 500
- de	501 à 1000
- de	1001 à 2000
- de	2001 à 4000
- de	4001 à 6500

timbres :	1
timbres :	2
timbres :	3
timbres :	5
timbres :	7
timbres :	10
timbres :	13

Article 17 – Tous les votes ont lieu à main levée ou à l'urne par appel nominal si un Syndicat le demande. Pour la commission administrative et la commission de contrôle, si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes, l'élection se fera systématiquement à l'urne par appel nominal des syndicats.

Article 18 – Sur décision d'un Congrès Ordinaire ou de la Commission

Administrative, un Congrès Extraordinaire peut être convoqué dans les mêmes formes qu'un Congrès Ordinaire.

Article 19 – Les Congrès Ordinaires et Extraordinaires ont les pouvoirs les plus étendus pour se prononcer sur toutes les questions prévues à l'ordre du jour, les questions relatives aux bases fondamentales et aux intérêts généraux de l'Union sont uniquement de leur compétence.

F – PROPAGANDE

Article 20 – Les demandes de délégation aux Congrès des Syndicats sont adressées au Bureau Départemental.

Les tournées de propagande à l'intérieur du Département sont soumises à la Commission Administrative.

Pour éviter tout conflit entre les diverses Organisations, il ne sera pas répondu aux demandes d'orateurs qui n'émaneraient pas des Syndicats intéressés.

G – GREVES

Article 21 – Seuls les Syndicats ont la responsabilité de l'Organisation et de la direction des grèves corporatives.

L'Union Départementale doit être tenue informée de toute action, des pourparlers engagés, de la cessation du travail.

L'Union Départementale à la demande des Syndicats, apporte son concours à toute action décidée avec l'assentiment du Bureau Confédéral ou de la Fédération intéressée.

H – MODIFICATIONS – DISSOLUTION

Article 22 – Toutes modifications aux présents statuts ne peuvent avoir lieu qu'en Congrès ordinaire ou extraordinaire, sur proposition des Syndicats, de la Commission Administrative ou du Bureau après avoir été communiquées aux Organisations Adhérentes.

Article 23 – La dissolution de l'union ne peut être prononcée qu'en Congrès ordinaire ou extraordinaire à la majorité des deux tiers des syndicats adhérents. Les archives et fonds seront remis en dépôt entre les mains du Secrétaire Général de la Confédération Générale du travail « Force Ouvrière ».

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'UNION DEPARTEMENTALE



Ils nous ont quittés

Le 6 décembre 2022 décès d'Alain Joseph et 9 mois plus tard, le 9 octobre 2023 notre camarade Martine, son épouse, décédait de maladie.



Martine était militante de toujours, elle a travaillé jusqu'à sa retraite à la CPAM d'Eure et Loir pour ensuite militer avec son mari à l'UDR-FO et depuis peu elle s'était investie en tant que trésorière adjointe à L'AFOC 28.

Martine a toujours été fidèle à l'Union départementale, c'était la première avec Alain à aider l'UD pour l'organisation des congrès.

Patrice est décédé le 29 décembre 2023 à l'âge de 58 ans d'une longue maladie.

Il travaillait aux hôpitaux de Chartres en tant que ASHQ (Agent de service Hospitalier Qualifié). Il a exercé dans différents services, en cuisine, en néphrologie, (...).

Militant de longue date, ne supportant pas l'injustice, Patrice s'était syndiqué dans les années 90.

Il fut pendant plusieurs années trésorier du syndicat des Hospitaliers FO de Chartres.

Nous garderons en mémoire, un camarade dévoué au combat syndical.



Le 3 mars 2024, à l'âge de 69 ans nous perdons, suite à une longue maladie, notre camarade Jean-Luc GABILLARD.



Depuis 1993, Jean-Luc a été un militant infatigable, engagé dans la branche Territoriale du Groupement Départemental FO d'Eure-et-Loir. Il a occupé le poste de Secrétaire du syndicat des municipaux et de l'agglomération de Chartres, ainsi que celui de Secrétaire du GD des Services Publics pendant plusieurs années. De 1998 à 2010, il a également été Secrétaire Adjoint de la branche Territoriale régionale.

Il a assumé des responsabilités interprofessionnelles en tant que membre de la Commission Administrative de l'Union Départementale en 1996, et en tant que Secrétaire Général Adjoint de mai 1999 à mai 2005, période durant laquelle il a dû affronter, aux côtés de Martine CHANSARD, Secrétaire Générale de l'époque, une période difficile pour notre Union Départementale.

Entre 2009 et 2021, il a consacré son énergie à présider l'Association Force Ouvrière des Consommateurs d'Eure et Loir.

Pour tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître, Jean Luc restera un militant dévoué, reconnu pour son engagement, sa disponibilité et sa contribution à faire progresser Force Ouvrière et ses revendications.

Le 13 avril 2024, décès de notre camarade, Georges Gougnot.

Georges était salarié de l'entreprise FILIBUS, pendant 25 ans, tout en étant un militant dévoué, représentant du personnel et délégué syndical. Son engagement indéfectible pour une équipe solide et unie au sein de son syndicat restera gravé dans nos mémoires. Malgré sa lutte courageuse contre la maladie pendant deux ans, Georges a malheureusement perdu cette bataille, éprouvé par les épreuves.



XXXème Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE d'Eure et Loir

Rapport écrit le 25 juillet 2024

Chers(es) camarades,

Depuis le dernier congrès de l'Union départementale Force Ouvrière de l'Eure-et-Loir, notre action n'a eu de cesse de défendre en toute indépendance les droits des salariés, qu'ils soient actifs, chômeurs ou retraités de ce département.

Les politiques d'austérité menées par le gouvernement Macron, caractérisées par une volonté de tout détruire, ont entraîné moins de droits et plus de précarité pour les travailleurs, remettant en cause notre modèle républicain dans son ensemble.

Nous subissons des attaques permanentes contre notre protection sociale collective. Ils continuent à démanteler nos écoles, nos hôpitaux et tous les services publics.

La course effrénée à la privatisation pour satisfaire les exigences des capitalistes continue, et dans le secteur privé, ce n'est guère mieux : précarité, dégradation des conditions de travail, fermeture d'usines, licenciements...

Cependant, comme vous pourrez le constater en lisant ce rapport, les travailleurs résistent et s'organisent. Les élections professionnelles en sont la preuve. La représentativité dans la fonction publique hospitalière en Eure-et-Loir a progressé de 3,17 % ; elle représente désormais 46 %.

Dans le secteur privé, nous nous développons et améliorons nos résultats lors des élections CSE, contrairement à ce que prévoyait la loi du 20 août 2008, loi scélérate issue de la co-législation avec la CGT et la CFDT, qui mettait au centre l'accord d'entreprise, ouvrant la voie à l'individualisation généralisée des relations de travail et au syndicat maison, en transformant le syndicat en boutique électorale.

Loi qui visait à priver les salariés de l'outil syndical, les ramenant à une masse informelle d'individus, livrés à une exploitation sans limite, pour en finir avec le modèle républicain qui a fait la richesse de ce pays et assuré le bien-être de la population depuis la Libération.

Fort heureusement, élection après élection, les travailleurs démontrent, par des taux de participation très importants, leur attachement au syndicalisme de revendication.

Le cycle de la représentativité 2021/2024 se termine. L'Union départementale a mis tous les moyens nécessaires pour aider les camarades à gagner ces élections et nous permettre de nous maintenir à la deuxième place en Eure-et-Loir.

Vous retrouverez les résultats dans ce rapport d'activité. Il nous reste quelques échéances pour clôturer ce cycle, notamment les élections des Chambres d'agriculture et les élections TPE. Tous les camarades ont leur place dans cette campagne.

Nous nous sommes concentrés sur l'essentiel : faire valoir nos revendications, constituer de nouvelles implantations, renforcer nos structures là où elles existent, renforcer la formation de nos militants.

Nous avons mis en place un accueil juridique, une permanence a lieu tous les vendredis à l'Union Départementale. Merci à l'ensemble des défenseurs syndicaux.

Nous constatons un afflux important de demandes d'aide de salariés. Nous les conseillons tous, mais ne pouvant malheureusement pas tous les défendre devant le conseil des prud'hommes, certains sont dirigés vers des avocats en droit du travail. Cela démontre la situation : harcèlement, non-respect des droits, non-paiement des salaires, etc., voilà le quotidien des salariés en détresse reçus à l'Union Départementale.

Quelques semaines après le dernier congrès, nous étions en grève pour revendiquer l'augmentation massive et immédiate du SMIC et de tous les salaires, ainsi qu'une revalorisation massive des pensions et des retraites face à l'incroyable avalanche de hausses de prix sur le gaz, l'électricité, les carburants et tous les produits de première nécessité, qui poussent des pans entiers de la population et de la jeunesse chaque jour un peu plus dans la misère et la paupérisation.

Nous étions également en grève pour exiger le retrait de la réforme de l'assurance chômage, qui précipite des centaines de milliers de demandeurs d'emploi dans la misère, alors que les profits des actionnaires explosaient cette année-là : en pleine pandémie, plus de 50 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC 40.

Pendant ces trois ans, l'Union Départementale a été aux côtés :

- Des camarades du social, du médico-social et des aides à domicile, « les ignorés du Ségur », qui revendiquaient les 183 € de complément de salaire.
- Des camarades du SADS, des aides à domicile, qui ont dû à plusieurs reprises se mobiliser par la grève pour exiger l'application de leur convention collective, l'augmentation du remboursement kilométrique et surtout la reconnaissance professionnelle. Elles voulaient retrouver les valeurs associatives, travailler dans la bienveillance, l'humanité et le respect de chacun.
- Des camarades des EHPAD, qui subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées.
- Des camarades de FILIBUS, en grève, qui revendiquaient la réouverture des négociations salariales pour tenir compte de l'inflation, ainsi que de meilleures conditions de travail.
- Des camarades de Carrefour Chartres, qui revendiquaient légitimement des augmentations de salaire.
- Des salariés de MAFLOW, dans leur combat pour sauver leurs emplois. L'entreprise a fermé en septembre 2022, laissant 97 salariés sur le carreau.
- Des camarades d'APTIV, qui ont subi un plan de licenciement.
- Des camarades de LEO PHARMA, qui se sont mobilisés et ont obtenu des augmentations de salaire.
- Des salariés de chez LORILLARD et de la section syndicale FO, créée depuis peu, qui ont fait grève pour la première fois depuis des dizaines d'années pour l'augmentation des salaires, la mise en place du 13e mois, etc.

- Des camarades de BBRAUN, qui se sont mobilisés pour obtenir des augmentations de salaire.
- Des camarades de SOPHARTEX, qui se battent contre une direction soutenue par les autres organisations syndicales.
- Des camarades enseignants qui, tout au long de ces trois ans, se sont battus contre les fermetures de classes, pour le retrait du « choc des savoirs » et du projet GUERINI de destruction du statut. Pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, pour le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, et pour le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.
- Des camarades de la santé qui se sont mobilisés contre les fermetures de lits, le manque de personnel et les conditions de travail qui se détériorent depuis plusieurs années.
- Des camarades du SNICA qui se sont mobilisés contre la privatisation de l'examen du permis de conduire.
- Etc...

L'Union Départementale s'est mobilisée activement pour le retrait de la contre-réforme des retraites. Il a fallu se battre dans l'intersyndicale pour que Force Ouvrière ait sa propre intervention.

Malgré des mobilisations sans précédent dans le département et au niveau national, MACRON n'a pas cédé. Pour des millions de travailleurs et de jeunes, Macron est apparu pour ce qu'il est et dont il se revendique lui-même : le porte-parole de la finance à la tête de l'État.

C'est d'ailleurs le seul vrai motif de la réforme des retraites, faite, comme il l'a dit, pour « rassurer les marchés financiers » ! Mais gouverner pour cette infime minorité de spéculateurs et d'actionnaires impose de prendre les mesures les plus violentes contre la majorité, celle qui produit les richesses, celle qui vit de son travail.

Macron a annoncé que, derrière la contre-réforme des retraites, il y a une nouvelle loi travail poursuivant le démantèlement des droits ouvriers commencé avec la loi El Khomri en 2016.

Macron a également annoncé une nouvelle loi de remise en cause de l'enseignement public au bénéfice des institutions privées confessionnelles ou capitalistes.

Il a annoncé une nouvelle loi pour poursuivre le démantèlement du système de santé, à commencer par l'hôpital public. Macron a annoncé des milliards pour les capitalistes et les banquiers au nom cette fois de la « transition énergétique ».

Macron a annoncé le « SNU obligatoire » pour envoyer 800 000 jeunes de 15 à 17 ans, chaque année, sur le temps scolaire, se faire embrigader, marcher au pas, obéir aux ordres et subir un lavage de cerveau pour les pousser dans l'armée, dont le budget de guerre vient de passer à 413 milliards d'euros.

À l'instant où est écrit ce rapport, nous sommes dans l'attente d'un nouveau gouvernement, mais la tête ne va pas changer, c'est MACRON.

Quel que soit le gouvernement, nous resterons indépendants et nous continuerons de porter nos revendications. Plus que jamais le syndicalisme libre et indépendant reste l'élément majeur de la démocratie et le moyen indispensable pour permettre à la classe ouvrière de reconquérir ses droits.

Pendant le combat contre la réforme des retraites, tout a été fait pour nous décourager : réquisitions de grévistes, interdiction de manifester, etc...

Nous n'avons pas gagné cette bataille, pour autant, la classe ouvrière n'a pas été abattue. En témoignent les centaines de conflits, de situations de tension extrême dans les entreprises et de résistance à l'offensive des patrons et du gouvernement.

Pour gagner, il aurait peut-être fallu une réponse à la hauteur de la gravité de la situation, un appel à la grève générale de toutes les organisations syndicales, cela aurait pu rassembler tous les travailleurs avec la jeunesse étudiante et lycéenne.

Rappelons-nous, le 29 janvier 1995 à Bercy, devant 10 000 personnes, rassemblées pour la défense de la "Sécu pour tous". Blondel y lance un avertissement au futur gouvernement et il conclut son discours : **"La défense de la Sécurité sociale mérite une grève générale interprofessionnelle. Nous y sommes prêts si nécessaire"**. Cette orientation a permis à la classe ouvrière de faire reculer le gouvernement.

Le 7 juin 2024, nous avons tenu une assemblée militante en présence de Frédéric SOUILLOT, Secrétaire Général de notre confédération. Plus de 100 camarades étaient présents, 15 y ont pris la parole, se concentrant sur les revendications, le combat et l'organisation.

Notre Union Départementale a été présente auprès des salariés qui cherchaient à s'organiser pour défendre leurs droits, nous n'avons jamais autant eu d'entretiens avec des élus du personnel sans « étiquette » voulant s'organiser pour combattre, des licenciements, des remises causes de leurs droits ou simplement s'organiser en créant une section syndicale.

Pendant ces trois ans l'aide de nos camarades actifs et retraités dans différents domaines : Commission journal, conseils d'administration, conseillers du salarié, conseillers prud'homaux, conseillers juridiques, administrateurs des organismes sociaux... est un apport important dans la vie de notre Union Départementale.

Les annexes au rapport relatent l'activité de l'UD, ses prises de position, communiqués, résolutions... La revue de presse illustre une partie de l'activité de nos syndicats.

L'Union départementale Force Ouvrière d'Eure et Loir est devenue incontournable, notre présence constante auprès des adhérents et des travailleurs est notre force, la vie de notre organisation est d'être au seul service des salariés, et en priorité de ses adhérents.

C'est en accentuant notre développement, en restant sur notre rôle syndical et sur nos principes de liberté et d'indépendance que nous rendrons le mieux service aux salariés.

L'Union Départementale partage et soutient la position de la confédération Force Ouvrière qui, comme elle l'a toujours fait, n'a donné aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives. C'est un point d'appui pour tous les travailleurs, leur permettant d'exprimer leurs légitimes revendications. Contrairement à la CFDT, l'UNSA, la FSU et Solidaires.

Quant à la CGT, elle a appelé, pour la première fois, à soutenir et à voter pour un programme politique, celui du Nouveau Front Populaire. Ce qui l'amène aujourd'hui à vouloir elle-même désigner le Premier ministre.

Cette alliance, contre nature pour une organisation syndicale fondée sur la Charte d'Amiens, fait perdre au syndicat sa neutralité et son indépendance vis-à-vis de l'État et du gouvernement, et risque de faire perdre de vue les objectifs primordiaux : les revendications définies par les travailleurs eux-mêmes. Cela ne peut qu'affaiblir le mouvement syndical.

Comme l'a souligné la confédération : À Force Ouvrière, la seule politique que nous faisons, c'est la politique syndicale pour le progrès social. Nous continuerons donc de porter nos revendications quels que soient nos interlocuteurs.

- Abrogation de la réforme des retraites et retour au départ à 60 ans.
- Augmentation des salaires, du SMIC et du point d'indice, retour à l'échelle mobile des salaires.
- Défense et préservation de la Sécurité Sociale.
- Abandon définitif de la réforme de l'assurance chômage.
- Défense des services publics et des statuts.
- Abrogation de la loi immigration.
- Respect des libertés démocratiques et syndicales.
- Arrêt de l'économie de guerre.

FO condamne toutes les guerres et économies de guerre. Notre revendication « ***Pain, Paix, Liberté*** » est plus que jamais d'actualité. FO appelle à un cessez-le-feu immédiat et permanent partout dans le monde.

Plus que jamais, le syndicalisme libre et indépendant reste l'élément majeur de la démocratie et le moyen indispensable pour permettre à la classe ouvrière de reconquérir ses droits.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

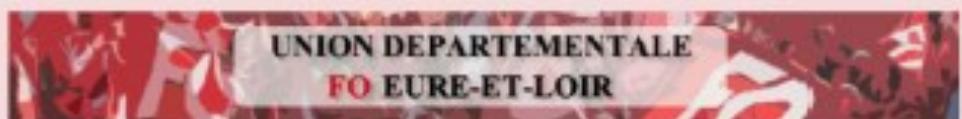
Vive la CGT-Force Ouvrière !

Vive l'Union Départementale Force Ouvrière d'Eure et Loir !

ACTIVITÉ DE L'UD

Retrouvez l'UD FO 28

Sur son site : <http://udfo28.org/>



Union Départementale vous accueille



du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
et le vendredi de 9h à 12h00

21 rue des Grandes Pierres Couvertes
28 000 CHARTRES



02 37 28 12 92



udfo28@wanadoo.fr

Intervention de l'UD d'Eure et Loir le mardi 5 octobre 2021



Mes chers camarades,

Nous sommes en grève aujourd'hui pour revendiquer l'augmentation massive et immédiate du SMIC et de tous les salaires, une revalorisation massive des pensions et des retraites.

Et il y a urgence face à l'incroyable avalanche de hausses de prix sur le gaz, l'électricité, les carburants sur tous les produits de première nécessité, qui pousse des pans entiers de la population et de la jeunesse chaque jour un peu plus dans la misère et la paupérisation.

Nous sommes en grève pour exiger le retrait de la réforme de l'assurance chômage qui précipite des centaines de milliers de demandeurs d'emplois dans la misère.

Les salariés, les retraités « n'y arrivent plus » ! Les « fins de mois » arrivent de plus en plus tôt.

Mais ce n'est pas la crise pour tout le monde ! les profits des actionnaires explosent : cette année en pleine pandémie, plus de 50 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC 40.

On assiste sous la houlette du gouvernement à un véritable pillage de la force de travail et du pouvoir d'achat au bénéfice des capitalistes.

Nous sommes en grève aujourd'hui pour exiger l'arrêt immédiat des licenciements et leur interdiction.

Les salariés n'ont pas à payer le « quoi qu'il en coûte ». Le gouvernement qui a distribué des milliards aux entreprises est responsable et doit garantir les emplois. La responsabilité du gouvernement est engagée.

L'année dernière, le gouvernement italien, face aux grèves dans la métallurgie, a voté une loi interdisant tous les licenciements. Pourquoi ça ne serait pas possible en France ?

Nous sommes en grève aujourd'hui pour exiger l'embauche immédiate de milliers d'agents dans toutes les branches de la fonction publique.

Le « quoi qu'il en coûte » devient aujourd'hui une « dette » que les travailleurs devraient payer par des coupes majeures dans les services publics.

Au moment où les salariés du privé en ont le plus besoin la Préfecture d'Eure et Loir décide de maintenir la fermeture de l'accueil en présentiel au service de renseignements de l'Inspection du Travail, seule administration maintenue fermée par les autorités ... comme par hasard ! Nous exigeons la réouverture immédiate !

Dans les hôpitaux, les fermetures de lits et de services ont continué pendant toute la pandémie et aujourd'hui sous couvert d'obligation vaccinale, le gouvernement procède au plus grand plan social de l'histoire en jetant dehors du jour au lendemain des milliers d'hospitaliers !

C'est pourquoi nous revendiquons l'annulation de toutes les sanctions, le paiement de tous les salaires des hospitaliers suspendus.

Il faut exiger partout les moyens en personnels et en salaires pour tous les services publics, pour tous ceux qui participent au fonctionnement social : les AESH, les caissières, les aides à domicile, tous ces travailleurs condamnés au temps partiel et à vivre avec un salaire de misère.

Nous sommes en grève pour défendre l'école de la République, au moment où l'institution scolaire est menacée dans son existence même, par le projet dévoilé par Macron à Marseille de « dénationaliser » l'école primaire ! Ce qu'il faut à l'Ecole, c'est le recrutement massif d'enseignants et de personnels pour assurer un avenir à notre jeunesse.

Il faut stopper la vague des licenciements qui s'amplifie. Il faut ouvrir des hôpitaux et non pas les fermer. Il faut ouvrir des centaines de classes et non pas en fermer.

Nous sommes conscients qu'une journée d'action, aussi réussie soit-elle, ne changera pas fondamentalement les choses. Alors quoi faire ?

La grève générale ne se décrète pas. Mais elle se prépare.

Revendiquer, organiser le combat, déclencher la grève s'il le faut pour faire aboutir nos revendications, arracher les moyens de vivre. Pour nous, pour nos ainés, pour l'avenir de nos enfants.

Alors, dans nos entreprises, nos services, organisons les assemblées générales de salariés, élaborons partout les revendications les plus précises.

Décidons partout de les faire aboutir par tous les moyens, y compris la grève.

C'est la seule façon de créer le rapport de force.

Nous sommes le nombre ! C'est dans l'action unie que nous serons la force !



Le 07/12/21

Mobilisation : chez les professionnels ignorés du Ségur de la santé de Champhol



Pauline Hyrel, secrétaire FO au Dame de Champhol, ne cache pas son Incompréhension devant cette « injustice et incohérence. Sur presque soixante salariés au Dame de Champhol, cinq perçoivent ce complément de rémunération. »



Elle et ses collègues présents s'interrogent sur « les iniquités de traitement qui subsistent entre les catégories de personnel de santé et d'accompagnement social, médico-social et sanitaire.



À Senonches, la manif de la Maison d'Accueil Spécialisé

À Senonches, la manif de la Maison d'Accueil Spécialisé



À l'appel du syndicat Force Ouvrière, les salariés de la Maison d'Accueil Spécialisé ont défilé, hier, à Senonches.

Tambours, banderoles. Ils ont fait du bruit jusqu'à sur le parvis de la mairie. « On ne lâchera rien. Il est anormal que le Gouvernement donne à une catégorie de personnel et pas à une autre », expliquent Alain Miri et Isabelle de Lucia, les deux responsables syndicaux de la MAS.

Tous réclament ainsi l'augmentation de 183 € du plan Sécur de la santé. « Nos établissements ont du mal à recruter. Il faudrait un réel investissement pour la santé, afin d'ouvrir des lits dans les hôpitaux et dans le secteur social », estiment les manifestants. Des salariés qui avaient prodigué les soins à leurs protégés avant de manifester. ■

Débrayage à Vernouillet : le personnel du Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif Eux aussi veulent l'augmentation Ségur



Éducateurs, chauffeurs, psychologues, dames de ménage. À Vernouillet, comme à Senonches, ils estiment avoir droit à l'augmentation mensuelle de 183 € du Sécur de la santé. Le vent, la pluie... Ils ont bravé les éléments, ce jour-là, le temps d'un débrayage devant les grilles d'accès de l'ex-Institut Médico-éducatif de Vernouillet, rebaptisé Dame (Dispositif d'Accompagnement Médico-éducatif).

Ici, près de 170 jeunes en difficultés, âgés de 11 à 20 ans, sont accueillis.

« Cela fait plusieurs mois que nous sommes en grève technique. Concrètement, on est au boulot tout en disant qu'on est en grève. On ne veut pas pénaliser les enfants... », raconte un éducateur. En ce mardi, le temps d'un débrayage soutenu par le syndicat Force Ouvrière, ces employés du secteur social et médico-social disent leur malaise et leur sentiment d'injustice.

« L'injustice car une partie, seulement, du personnel touche l'augmentation Sécur, de 183 € net par mois. Les aides-soignantes, les aides médicaux psychologiques. Mais pas les éducateurs, ni les chauffeurs et les dames qui font le ménage. C'est injuste car nous tous avons été confrontés au Covid. Et nous le sommes encore aujourd'hui », raconte un éducateur.

Soutenus par leurs collègues qui ont pu bénéficier de l'augmentation décidée par le Ministère de la Santé, tous évoquent « la passion qu'ils éprouvent pour leur métier si mal payé ». Aujourd'hui, ils réclament une « juste rémunération ».

100 embauches d'ici le mois de mars 2022, dont 40 d'ici à Noël 2021 !

Premiers résultats du combat engagé par FO NOVO

Dans un courrier à la direction de Novo le 30/10/21, la section syndicale Fo Novo, a demandé l'ouverture urgente de négociations sur le bien-être au travail et les conditions de travail :

« Les salariés nous remontent en permanence leur ras-le-bol. Ils ne supportent plus de travailler en sous-effectif permanent, avec un système de management répressif et sous surveillance permanente. Cette semaine, les refus de congés au dernier moment pour cause de manque de personnel finissent par faire déborder la coupe. » (...)

Fo Novo a détaillé dans ce courrier toutes les actions décidées pour obtenir satisfaction :

- Tracts et affichage d'information au personnel, assemblées générales, débrayages, grève ... avec bien entendu une proposition d'inter-syndicale afin de mener à bien ces diverses actions.

La section syndicale Fo Novo revendique :

- Le droit au travail sans menaces, sans pression, sans stress et sans bouleversements des conditions de travail non désirés,
- Le droit aux congés,
- Le droit à des horaires et des cycles de travail qui permettent un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Par exemple passer à 4 jours de travail par cycle, comme en Espagne et dans la société française LDLC ...
- Le droit de travailler avec un effectif adapté à l'ensemble des tâches à accomplir,
- Le droit à des temps de pause supplémentaires dû aux contraintes des tâches demandées,
- Le droit à des salles de pause digne de ce nom dans l'ensemble de l'entreprise ainsi que des abris extérieurs pour prendre l'air de tout temps. La COVID 19 ne doit pas servir d'excuse pour mettre à mal les salariés.
- Le droit à des compensations de congés dû au surcroit de travail.
- Le droit au partage des bénéfices.
- Le droit à des critères d'intéressement atteignables et motivants. Les salariés ne comprennent pas pourquoi ils touchent moins trimestriellement d'intéressement alors qu'ils font l'effort de remplacer leurs collègues qui sont absents ou qui ont démissionné sans être remplacés.
- Les salariés ne veulent plus passer leur temps à former des salariés qui quittent ensuite l'entreprise dû aux mauvaises conditions de travail et au traitement qu'ils subissent,
- Les salariés veulent une reconnaissance de leur travail.
- Les salariés veulent une perspective d'évolution professionnelle.
- Les salariés veulent une formation adaptée et motivante pour se développer dans l'évolution de leur métier et vers les métiers du futur.

Notre détermination pour faire aboutir nos revendications a permis, dès la première réunion de négociation d'obtenir ces 100 embauches.

C'est un premier pas appréciable.

Les autres revendications sont à négocier lors des NAO qui ont débuté ce mois-ci.



Salariés de l'Association SADS en colère toutes et tous en grève le jeudi 2 décembre 2021

Nous, salariés de SADS (45 et 28), réunis en assemblée générale à Châteaudun et Orléans avec le syndicat FO SADS, avons décidé d'une journée de grève le 2 décembre 2021.

Cela ne peut plus durer

Nous exigeons la mise en place de l'Avenant 43 pour l'ensemble du personnel administratif et une application correcte et juste en respectant les compétences des personnels administratifs et des personnels de terrain. Nous revendiquons l'augmentation du remboursement de frais kilométriques et le paiement réel des temps de trajets immédiatement et pas en 2022. Nous voulons de la reconnaissance professionnelle, retrouver nos valeurs associatives, travailler dans la bienveillance, l'humanité et le respect de chacun.



Rassemblement devant le siège de l'Association à 9h00, où nous déciderons des actions à mener si nos légitimes revendications ne sont pas satisfaites.

SOCIAL ■ Une centaine de salariés de l'association SADS (Service d'aide à domicile Schweitzer) ont fait grève hier « On donne huit jours à la direction pour rouvrir le dialogue »

Les salariés de l'association SADS (Service d'aide à domicile Schweitzer) de Châteaudun ont à nouveau choisi la grève pour exprimer leur colère.

En juillet 2020, ils avaient manifesté pour demander une négociation de la prime Covid-19. Hier, ils étaient près d'une centaine rassemblés devant le siège de l'association pour obtenir une « vraie reconnaissance » de leur métier et « continuer à travailler dans la bienveillance, l'humanité et le respect de chacun ». « On fait un super beau



GRÈVE. Une centaine de salariés de l'association SADS (Service d'aide à domicile Schweitzer) de Châteaudun ont exprimé leur colère hier.

métier mais il faut qu'on nous laisse le pratiquer dans de bonnes conditions, soupirent des salariées. On est malheureuse-

ment là pour réclamer notre dû. »

Majoritairement à temps partiel, les salariés demandent une

augmentation du remboursement des frais kilométriques. « On est à 30 centimes. C'est une honte quand on voit l'augmentation du prix de l'essence ! »

Ils « exigent » aussi la mise en place de l'avenant 43 de la convention collective pour l'ensemble du personnel administratif et une application « plus juste ». « Notre salaire devait être revu à partir du 1^{er} octobre. Mais certains ont été augmentés de 50 centimes alors qu'on leur de-

mande de nouvelles tâches ! Les compétences des personnels doivent être respectées à leur juste valeur », insiste Priscila Heuland, déléguée syndicale FO, qui a rencontré le directeur opérationnel régional. « On a le sentiment d'avoir été écouté mais on n'a pas été entendu. La seule réponse a été la venue d'un huissier qui a constaté qu'on était en grève ! On donne huit jours à la direction pour rouvrir le dialogue sinon notre mouvement sera reconduit. » ■

Frédéric Levent
frédéric.levent@centrefrance.com



COMMUNIQUE DE SOUTIEN AUX PERSONNELS

DE L'EHPAD DE LA FONDATION TEXIER GALLAS AUNEAU

L'union départementale Force Ouvrière apporte son soutien total aux personnels en grève de la Fondation Texier Gallas d'Auneau et dénie au directeur le droit de parler au nom de Force Ouvrière.

Le bureau de l'UD FO a pris connaissance avec stupéfaction des propos du directeur départemental de la Fondation Texier Gallas relatés dans un article de l'Echo républicain publié le 20 septembre 2021.

Quels sont les faits ?

Le personnel de l'établissement EHPAD d'Auneau, intégré à la fondation Texier Gallas, a déclenché une grève depuis vendredi 17 septembre pour exiger des renforts en personnels et moyens pour s'occuper correctement des personnes âgées qui lui sont confiées. Ce personnel souligne la démission de trois infirmières en un mois (sans aucun lien avec l'obligation vaccinale), du fait des conditions de travail.

La direction refuse de négocier mais se permet, par voie de presse, de traiter les grévistes "d'enquiquineuses" et d'affirmer publiquement que celles-ci n'ont le soutien ni de la CGT ni de FO !

L'UD FO 28 ne reconnaît aucun droit à un directeur d'établissement de parler en son nom ou au nom de ses syndiqués.

L'UD FO 28 dénonce ces propos scandaleux et l'attitude de la direction face aux grévistes.

L'UD FO 28 réaffirme que toutes les revendications des personnels sont légitimes, comme sont légitimes tous les moyens pour les faire aboutir y compris la grève.

Au moment où l'ensemble des personnels soignants subissent les pires conditions de travail et de répression du fait des mesures gouvernementales et patronales,

Le bureau de l'UD-FO apporte tout son soutien au personnel de la Fondation Texier Gallas :

**POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS ET POUR TOUS LES MOYENS NECESSAIRES
POUR « ASSURER LE BIEN-ETRE DES RESIDENTS »**

Chartres le 21/09/2021

ECHO REPUBLICAIN 24 09 2021

AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN ■ Une infirmière et deux aide-soignantes rejoindront l'Ehpad

Après une grève, la fondation Texier-Gallas recrute finalement

Un mouvement de grève a été décidé la semaine dernière à la résidence médicalisée de la fondation Texier-Gallas. Il a été suivi par une vingtaine de salariés, soit environ 90 % des soignants. Après plusieurs échanges, la direction a décidé de recruter, l'une des revendications des grévistes.

Ces revendications portaient essentiellement sur les conditions de travail. Laurent Verrier, directeur départemental, contacté par téléphone, avait annoncé que les syndicats CGT et FO ne soutenaient pas cette action. Ces déclarations ont fait réagir FO par l'intermédiaire

d'Arnauld Pionnier, secrétaire départemental FO santé 28. « Nous avons une délégue du personnel au sein de la fondation départementale. Elle n'était pas du tout au courant de ce mouvement social. Elle l'a appris par le biais de la presse et au cours d'une journée de formation organisée par les employeurs à Chartres ! »

Toujours selon FO, le personnel aurait obtenu, au cours d'une réunion d'urgence du conseil social et économique (ancien comité d'établissement) de la fondation, « la promesse de 2,5 postes alors que 7 postes



ACTION. Mercredi, FO s'est rendu devant le site pour manifester leur solidarité aux salariées.

seraient vacantes au total ».

Éric Jarry, secrétaire général de FO Eure-et-Loir ajoute : « Les salariées avaient depuis longtemps alerté sur les conditions de travail. N'ayant pas été entendues, elles n'avaient que la grève pour faire réagir la direction. » Stéphane Gaudemer, secrétaire général CGT Santé 28 a confirmé le nombre de postes vacants et annoncé des négociations en cours.

« La direction est ouverte aux discussions »

Jointe par téléphone, Laurence Le Louarn, secrétaire du conseil

social et économique de la fondation, ajoute : « Il n'y a pas de création de postes. Une réunion extraordinaire a eu lieu mardi, à 17 h 30, avec la direction. Il a été décidé le recrutement d'une infirmière et de deux aides-soignantes sur les postes vacants. Nous n'avons plus de candidats avec des CV pour recruter. Une réunion avec le personnel qui représente tous les métiers aura lieu tous les mois pour améliorer les conditions de travail. La direction, contrairement à ce qui a été annoncé par les syndicats, est ouverte à toutes les discussions. »

A LA POSTE de ma lettre, en mal être...

Rien ne va plus à La Poste ! La souffrance au travail est présente dans tous les services. Au courrier comme au réseau bon nombre de postiers sont mal menés, fatigués, en arrêt.

Les causes sont multiples : surcharge des tournées, dégradations des conditions de travail, absence de reconnaissance, incivilités, pressions managériales, tensions avec la Direction, intimidations...

Face à ces conditions de travail les demandes de ruptures conventionnelles s'enchaînent restant sans suite favorable pour les agents, invitant les postiers à démissionner d'eux-mêmes.



ne reste pas les bras croisés et dénonce sans exceptions toutes ses situations mettant à mal les postiers. Les alertes sont portées oralement et par écrit au niveau local mais aussi au niveau régional.

De son côté, la Direction à tous les niveaux ferme les yeux sur les faits dénoncés et se contente de dire que « Tout va bien ! »

Les infirmiers en grève à l'hôpital de jour

« Aujourd'hui, l'hôpital de jour de Lucé compte huit infirmiers. Demain, on ne sera plus que trois », annonce Marie-Christine Pautonier, porte-parole du mouvement de grève mené par le syndicat Force Ouvrière (FO).

Ils étaient une vingtaine, infirmiers, aides soignants et neuropsychologues à manifester, hier après-midi, devant l'antenne de l'hôpital psychiatrique Henri Ey de Lucé.

« C'est vital pour nos patients »

« Il manque du personnel à l'hôpital de Bonneval, alors la direction veut que certains infirmiers présents à l'antenne de Lucé aillent pallier le manque. »

Ce que confirme la direction générale de l'hôpital Henri Ey, jointe par téléphone, hier, en soirée : « L'hôpital de Bonneval travaille avec des effectifs réduits, ce qui crée une



MOBILISATION. Le personnel de l'hôpital de jour de Lucé était en grève, hier.

tension. Il a alors été décidé de redéployer des effectifs sur l'hôpital et de faire venir une partie de l'équipe de Lucé. »

L'hôpital de jour de Lucé accueille chaque jour une trentaine de patients : « On les prend en charge pour la journée, on leur donne des médicaments et on les aide à s'insérer. »

Les infirmiers redoutent

de ne pas pouvoir faire un aussi bon travail et un aussi bon suivi s'ils ne sont plus que trois. « On ne veut pas qu'il y ait de rupture entre nos patients et nous. Si nous sommes moins nombreux, alors on ne pourra pas tous les accueillir. Ils sont déjà fragiles. Si l'hôpital de jour n'arrive pas à les prendre en charge parce qu'il n'y a

pas assez de personnel, nous avons peur que certains passent à l'acte. C'est sûr que la quantité influence sur la qualité et ce n'est pas possible. »

Les infirmiers de l'hôpital de jour sont soutenus par leurs patients. Ces derniers ont même lancé une pétition en ligne pour les soutenir.

« Il est nécessaire et dans l'intérêt psychologique de nos patients que les choses ne bougent pas de notre côté et qu'on puisse continuer à exercer comme on le fait. Pour leur sécurité, on veut maintenir des soins de bonne qualité à Lucé. Pour cela, on demande qu'aucun infirmier ne parte de l'hôpital de jour et donc qu'il y ait des embauches à Bonneval. »

Marie-Christine Pautonier conclut : « L'hôpital n'a pas à faire des économies comme une entreprise, la santé n'a pas de prix. » ■

Echo R 14/12/21

Grève nationale des organismes de Sécurité Sociale le lundi 13 décembre 2021

Salaires, emplois, conditions de travail, les mobilisations se multiplient dans les organismes !

La préparation des futures COG 2023-2027 ne laisse rien présager de bon. L'IGAS et l'IGF (*) sont missionnées pour trouver des pistes d'économies de gestion dans les organismes, des menaces planent sur nos conventions collectives.

Augmentation de la valeur du point !

Les Fédérations syndicales s'unissent pour obtenir une augmentation de la valeur du point, seule mesure permettant la revalorisation de tous les salaires (Cf communiqué commun au verso).

A savoir : le salaire brut mensuel sur la classification actuelle pour un niveau 3 est de 1 557,34 Euros alors que le SMIC brut mensuel est de 1 589,47 Euros.

Il est plus que temps de reconnaître financièrement le sérieux et les compétences des salariés de l'Institution. Notre investissement depuis le début de la crise sanitaire doit être récompensé

Halte aux emplois précaires et aux sanctions envers les salariés !

Nous demandons l'arrêt des suppressions de postes et l'embauche des CDD en CDI pour renforcer les services qui manquent de moyens, mettre fin aux emplois précaires dans nos organismes et améliorer nos conditions de travail. Nous demandons la réintégration des personnels non vaccinés dont l'absence pèse dans le service rendu aux assurés. Aucun salarié ne doit payer le prix de cette crise.

**TOUS ENSEMBLE, PAR LA GREVE FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !
POUR DEFENDRE NOS SALAIRES, NOS EMPLOIS ET NOTRE SECURITE SOCIALE**

**Rejoignez-nous devant l'accueil de la Cpam de Chartres dès 13 h
(heure de la réunion paritaire nationale sur les salaires à l'Ucanss)**



12 OCTOBRE 2021



Les ouvriers en grève de l'usine MAFLOW arrivent en car à la préfecture de Chartres pour interpeler le Préfet sur la responsabilité de l'Etat pour LE MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS SUR LE SITE DE CHARTRES

SOCIAL ■ Le sous-traitant automobile chartrain devrait perdre ses deux uniques clients, Renault et PSA, en 2022

L'usine Maflow et ses 97 emplois menacés

L'usine Maflow, à Chartres, sous-traitant automobile pour PSA et Renault, est lâchée par ses deux seuls clients. La totalité des 97 emplois et la survie du site sont menacées. Une délégation de salariés a rencontré le préfet d'Eure-et-Loir, hier.

Sébastien Couratin
sebastien.couratin@centrefrance.com

C'est peut-être, appréhendent-ils, le dernier combat des 97 salariés de l'usine Maflow Chartres, pour éviter une fermeture du site.

Le désengagement, en 2022, de PSA et Renault, les deux seuls clients de ce sous-traitant automobile, installé au Jardin d'entreprises et spécialisé dans les tubes aluminium pour climatisateur auto, menace la pérennité du site et de ses emplois, redoute Éric Jarry, délégué FO au sein de l'entreprise. Selon le représentant syndical, les premiers signaux d'un désengagement de ces deux partenaires se sont manifestés début 2021.

La semaine dernière, les représentants syndicaux, précisent-ils, ont rencontré la direction de Maflow, qui leur aurait confirmé les intentions des deux constructeurs français de confier les contrats honorés par Maflow à d'autres prestataires.

Hier, la quasi-totalité du personnel de la seule unité de production française du groupe Maflow Boryszew, leader européen dans le sec-



COMBAT. Les Maflow ont manifesté devant la préfecture pour sauver leur site. PHOTO : QUENTIN REIX

■ PSA-Renault : les dessous d'un double désengagement

L'usine Maflow Chartres travaille pour deux géants de l'industrie automobile, PSA et Renault, dont les commandes représentent pour chacun de ces clients environ 50 % de l'activité du site. Selon Éric Jarry (FO), PSA a décidé de confier la production des pièces pour ses climatiseurs à un autre sous-traitant français, dont les unités de production sont implantées dans les pays de l'Est, et dont les coûts de production seraient « plus faibles ». « Il y a trois-quatre ans, les anciens dirigeants du groupe ont augmenté le prix des pièces produites à Chartres de 15 %. Pour préserver le site, la direction de Maflow a proposé de revenir au prix initial ». Sans succès, selon le représentant syndical : « Je pense que PSA n'a plus envie de produire en France ». Toujours selon Éric Jarry, le contrat qui lie Maflow à PSA

prendrait fin en février 2022. Pour le délégué FO, c'est le désengagement de PSA qui aurait précipité, en cascade, celui de Renault, constructeur avec lequel Maflow renouvelera ses contrats au gré des nouvelles phases de production des différents modèles : « Renault refuse de nous confier de nouveaux projets. Ils ne souhaitent pas travailler avec des sous-traitants qui ne travaillent plus qu'avec un seul client ». Selon lui, l'activité réalisée à Chartres serait délocalisée en Hongrie ou au Maroc, avec, là aussi, des économies en matière de coûts de production. Les contrats en cours qui lient Renault à Maflow courront jusqu'à fin 2022. Si le site se retrouve sans activité d'ici là, sa disparition et la suppression des 97 emplois semblent inévitables.

teur de la tuyauterie et des raccords métalliques, s'est rassemblée devant la préfecture d'Eure-et-Loir, à Chartres. Une délégation a été reçue par le préfet d'Eure-et-Loir, Françoise Souliman.

Les représentants syndicaux espèrent actionner le seul levier dont ils disposent pour freiner ou retarder la décision des deux constructeurs tricolores : une intervention de l'État, actionnaire de Renault (15 % du capital), dont les intérêts sont également représentés au sein du Conseil d'administration de PSA, via la Banque publique d'investissement, actionnaire du constructeur (12,23 % du capital).

« Éviter les pertes d'emploi »

Du côté des services l'État, le préfet d'Eure-et-Loir, précise-t-on à la préfecture, s'engage à remonter la situation au ministère de l'Économie et des Finances, mais aussi à proposer « un accompagnement », « afin d'éviter les pertes d'emploi ». Le préfet d'Eure-et-Loir devrait également rencontrer le patron du groupe Maflow Boryszew, qui doit effectuer un déplacement à Chartres à la fin du mois.

Depuis hier, c'est une course contre la montre qui a débuté pour sauver ce qui peut encore l'être. Pour éviter qu'un des symboles de l'industrie automobile chartraine, qui compta

■ DANS LE RÉTRO

Début des années 2000
Le site chartrain appartient encore au groupe Manuli, avant que celui-ci ne cède sa branche automobile à Maflow, en 2003. 1.200 salariés travaillent alors sur le site chartrain. Plusieurs transferts de production réduisent sa masse salariale par vagues.

2006
Alors que le site, sous le giron de Maflow, compte encore 420 salariés, la tendance de fond du secteur automobile français à la délocalisation entraîne un nouveau plan social, en deux phases. La masse salariale passe de 420 à 217 salariés.

2009
Le sous-traitant chartrain, éreinté par la crise du secteur automobile, est placé en redressement judiciaire.

2010
Repris par le groupe polonois Boryszew, le site fait face à plusieurs plans de sauvegarde de l'emploi qui réduisent son effectif en deçà de la centaine de salariés.

12 octobre : Compte rendu de la délégation au sortir du cabinet du Préfet.



Dernière minute :

La mobilisation des salariés avec le syndicat FO a permis que le 16 décembre, un délégué interministériel rencontre le PDG de MAFLOW à la préfecture de Chartres.

Après la réunion du CSE, l'assemblée générale du personnel a décidé de se retrouver en janvier.

A l'ordre du jour :

La montée en bus de tous les salariés au ministère pour le MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS SUR LE SITE DE CHARTRES.

Nos écoles changent mais pas dans le bon sens !

Le 13 décembre 2021 l'assemblée nationale a voté la loi de destruction de l'école publique, nommée « loi RILHAC » :

Une école avec un directeur supérieur hiérarchique, habilité à évaluer les enseignants et même à recruter le personnel, ce n'est plus une Ecole. Les Directeurs de nos écoles ne seront plus titulaires, l'Inspection Académique missionnera ces derniers tous les 2 ans.

En cassant le statut des personnels, une telle loi facilite la privatisation de notre école publique, comme l'a préconisé Macron pour les écoles de Marseille.

La pédagogie est relayée au dernier rang au détriment du budget de fonctionnement qui sera certainement tiré vers le bas. En effet, le Ministère de l'Education Nationale a redonné 75 millions d'euros à Bercy.

Pour organiser le combat pour l'abrogation de cette loi qui détruit l'école de la République, le SNUDI-FO prépare dès le mois de janvier des Assemblées Générales des personnels des écoles, avec les directeurs.

Le SNUDI-FO organise régulièrement des tournées d'école, voici quelques éléments rassemblés sur l'état de nos écoles.

Situation de l'école du quartier des Oriels. Ce quartier n'est pas considéré comme Zone Prioritaire d'Education alors qu'il est défini comme le quartier le plus pauvre de l'agglomération !

En effet, cette école accueille 380 enfants soit 14 classes avec des dispositifs spécifiques. L'école fonctionne avec un budget annuel de 25 euros par enfant ce qui n'est pas égal avec d'autres écoles de cette commune voir du département, pour exemple l'école de Courville-sur-Eure fonctionne avec 98 euros annuel par enfant. Les enseignants de cette école du quartier des Oriels doivent avec leur propre salaire acheter du matériel pour fonctionner à peu près correctement et une liste de fournitures scolaires est demandée aux parents à la rentrée. Une Assemblée générale est convoquée dans cette école le 7 janvier

Une nouvelle assemblée est prévue sur le secteur de Dreux 12/01/22 pour échanger sur la situation dans ce secteur mais aussi sur la suppression d'une prime nette de 426 euros/mois attribuée aux Titulaires Remplaçants de la brigade REP (Réussite Educative Prioritaire). Ces derniers qui sont au nombre de 11 sur Dreux se voient en cours d'année scolaire effectuer des remplacements hors REP, dans tous le département, raison pour laquelle l'administration supprime leur prime.

Quant à l'inclusion des élèves en situation de handicap cela est un bien grand mot. En effet, aucun moyen de plus n'est donné aux enseignants et aux personnels pour assurer leurs missions correctement. Nous ne pouvons que déplorer des situations catastrophiques énoncées lors de l'intervention de notre camarade Olivier AUBRY à notre Congrès du 10/09/21. La Cours des Comptes a précisé qu'un enfant en situation de handicap « coûtait » 26 000 euros par an dans une Institut spécialisé et que cet enfant « coûtait » 5 000 euros par an dans une école. Voilà des économies bienvenues pour le gouvernement.



*Je remercie notre camarade Olivier Aubry (Directeur d'une école à Courville sur Eure) pour son témoignage
(recueilli par téléphone le 15/12/21).
Votre camarade Christelle MOINS.*

Chaos et résistance : Reportage à l'hôpital de Dreux

15 septembre 2021



Depuis des jours, les brigades FO parcourent l'hôpital sur la base d'un tract exigeant le retrait de la note organisant les contrôles et les sanctions et pour la défense de l'accès aux soins, des lits et des services. Un appel à la grève est lancé pour ce 15 septembre avec rassemblement devant le hall d'accueil à 14H. L'appel est massivement signé.

Dans la nuit du 14 au 15, des agents de la direction font incursion dans les services de soins pour exiger les « pass-sanitaires » ... le climat est tendu ... une déléguée FO : « *on est restée jusqu'à minuit au local hier, le téléphone n'a pas arrêté de sonner. Les collègues sont inquiètes, traumatisées, mais aussi révoltées. On a vu des choses inacceptables* »

Lesquelles par exemple ?

- « *Ils ont recruté à la va vite un médecin retraité pour contrôler l'obligation vaccinale. Une jeune collègue sous « PMA » en est à sa 8ème semaine de grossesse. Son médecin lui a fait une attestation pour qu'elle ne soit pas vaccinée avant 16 semaines de grossesse à cause des effets secondaires. Le médecin recruté par l'hôpital lui a dit : « je n'en ai rien à faire de votre certificat médical. Il faut vous vacciner tout de suite pour aller travailler ». Heureusement qu'elle était accompagnée par la déléguée FO. Devant elle il n'a pas osé la vacciner de force. Mais la collègue en état de choc a dû être accompagnée dans le service de psy* »
- « *A l'EHPAD, la collègue « hôtelière » avait préparé les petits déjeuners comme chaque jour et s'apprêtait à les distribuer quand la direction a fait irruption et l'a fait partir. Tout le monde a été choqué, personnel et personnes âgées. Du coup, tout le service est venu, en groupe et en tenue, au rassemblement syndical.* »
- « *Aux soins intensifs, les arrêts plus les agissements de la direction aboutissent à ce qu'il ne puisse plus fonctionner. Ils ont été obligés en catastrophe d'aller rappeler une collègue retraitée.* »

6h du matin, ce 15 septembre.

Depuis 6 h, les piquets de grève du syndicat sont devant les entrées pour empêcher les contrôles. Les surveillants, de l'entreprise privée recrutée pour faire ce « travail », sont mal à l'aise. Ils craquent. Leur directeur lui-même rencontre le syndicat et annonce qu'il ne fera pas faire de contrôle vu la tension ambiante. La police, appelée par la direction de l'hôpital, est reçue par ce directeur, qui explique, que tout se passe bien avec le syndicat et qu'il n'y a aucune violence, que leur présence n'est pas nécessaire. Commentaire des policiers : « *On repart. De toutes façons, on vous comprend.* »

14H, ce 15 septembre :



70 hospitaliers sont rassemblés devant le hall. Bientôt rejoints par plusieurs services, groupés, en tenue, très déterminés, qui viennent grossir les rangs. C'est une centaine d'hospitaliers qui avec le syndicat, s'engouffrent dans le bâtiment pour « monter » à la direction.

Surprise : plus aucun membre de la direction n'est présent dans l'hôpital. Tous ont quitté les lieux. La délégation se transforme en manifestation traversant tout l'hôpital à la recherche de la DRH ... introuvable...

Une AS : « *c'est le chaos total. Ce n'est pas le COVID qui provoque ça, c'est l'ARS, c'est la direction, c'est Véran. On a bien compris. Ils veulent détruire l'hôpital. Tout ça c'est politique, pas sanitaire ! On va se battre. Je reviens demain. La direction devra nous recevoir* »

De retour devant le hall, les revendications sont adoptées :

Levée des sanctions ! Laissez les hospitaliers travailler ! Arrêt des contrôles !

La grève se poursuit, nouveau rassemblement demain 14H. Exigence d'être reçus par la direction.

À la rencontre de nos camarades du CH de DREUX qui ne lâchent rien face aux menaces de la Directrice des ressources humaines

Dernières infos recueillies le 6 décembre par Christelle Moins

En effet, cette DRH a déposé plainte le 12/10/21 contre trois de nos camarades, membres du bureau FO du CH de DREUX, dont Béatrice JAFFRENOU (secrétaire du syndicat FO) pour leur intervention le 16/09/21. Notre camarade Béatrice avait évoqué lors de notre congrès du 10/09/21 l'appel à la grève à compter du 15/09/21 sur les revendications suivantes :

**« Non à toutes sanctions », « Interdiction des suspensions de salaire »,
« Non au pass sanitaire », « Non à l'obligation vaccinale ».**

De façon légitime ce 16/09/21, les trois membres du bureau FO se présentent dans le bureau de leur Directrice des ressources humaines pour demander un entretien pour présenter les revendications des grévistes puisque celle-ci avait annulé ce rendez-vous du 15/09/21.

Cette Directrice non seulement leur dit « *soritez de mon bureau vous ne voyez pas que je travaille* » et en plus elle appelle la police car elle s'est « *sentie menacée* ».

De plus, elle convoque à tour de bras les membres du personnel, nos camarades responsables syndicaux, pour des entretiens préalables à des mesures disciplinaires.

Déclaration

La CA de l'UD FO réunie le 23 novembre 2021 a pris connaissance de la situation de répression violente à l'encontre de la secrétaire du syndicat FO du centre hospitalier de Dreux (plainte et procédure disciplinaire) dans l'exercice de son mandat syndical.

La CA affirme son soutien à Béatrice Jaffrenou et au combat des camarades du syndicat FO du centre hospitalier de Dreux.

La CA mandate le bureau pour, avec le GD santé et la fédération, prendre toute initiative en urgence auprès de l'ARS et de la Préfecture pour exiger :

- l'arrêt immédiat des procédures et des sanctions contre Béatrice Jaffrenou et ses camarades

La CA tient à témoigner tout son soutien et sa confiance à Béatrice Jaffrenou et aux militants du syndicat du centre hospitalier de Dreux ainsi qu'aux actions menées en défense du service public hospitalier et des intérêts du personnel.

Par exemple, notre camarade Chantal PAIN est convoquée le 08/12/21 sans avoir eu au préalable les motifs qui lui sont reprochés. Chantal lui a immédiatement adressé un courrier dénonçant cette pratique. Et enfin, Béatrice a reçu un courrier de sa DRH le 19/11/21, contenant des reproches uniquement liés à son activité syndicale.

Face à l'acharnement de cette Directrice, nous réitérons notre soutien à nos camarades FO du CH de DREUX.



AUGMENTATION DES SALAIRES !

CHARTRES

Des salariés de Reckitt en grève



Pascal Robin, délégué syndical de Force Ouvrière :

« Nous demandons une revalorisation salariale de l'ordre de 5 % pour compenser l'augmentation de l'inflation »

13 JANVIER 2022

Débrayage à l'appel de l'intersyndicale (FO, CGT, CFTC, CFDT)

« Les conditions de travail se sont détériorées depuis 2020. On nous en demande de plus en plus, sans compensation, alors que l'entreprise réalise de bons résultats. »

« C'est contraire au droit du travail »

Dominique Maillot et des salariés licenciés dénoncent « un plan social qui ne dit pas son nom. On ne peut pas licencier des salariés en accident du travail ».

Valérie Beaudoin
Twitter @BeaudoinVB

Ils sont tous autour d'une table à l'UL FO autour de Dominique Maillot. Ils ont tous travaillé chez Sophartex, un laboratoire pharmaceutique installé à la frontière de Dreux et Vernouillet. Ils ont tous en commun un licenciement suite à un arrêt maladie ou un accident du travail.

« Contraire à la législation du travail et à la convention collective », martèle le secrétaire de l'union locale FO.

Des craintes pour la pharmacie

Pour le syndicaliste et les salariés de Sophartex, on est en présence « d'un plan social qui ne dit pas son nom. La direction cherche à se débarrasser des salariés sous couvert de la nécessité de remplacement. Mais, en fait tout



Les licenciements chez Sophartex

UL-FO. les "licenciés" de Sophartex en discussion avec Dominique Maillot.

le monde n'est pas remplacé. On a vu souvent des entreprises à Dreux commencer comme cela et finir par fermer ».

Mais cette fois, ce n'est plus aux portes de l'usine de la rue de Nuisement que les ex-Sophartex appellent leurs camarades de l'intérieur à faire grève. C'est vers les services de l'Etat que leurs regards se tournent.

« Nous avons écrit à l'Inspection du travail, au ministre du Travail pour attirer leur attention sur ce qui se passe dans cette entreprise : Nous n'avons eu aucune réponse, il y a eu aucune enquête de l'Inspection du travail... C'est incompréhensible », affirme Dominique Maillot.

Au-delà du cas de Sophartex, le syndicaliste a des craintes pour l'avenir

de la pharmacie dans le bassin d'emploi drouais.

« La situation sanitaire a bouleversé toute l'entreprise pharmaceutique. Les poudres et les gélules sont caduques. Ce sont les biotech qui deviennent rentables. Or, les laboratoires du Drouais sont des fabricants traditionnels. Ils ne peuvent pas suivre le mouvement. Ce qui se profile chez Sophartex risque de faire tache d'huile ». ■



GREVE 13 JANVIER 2022

Extraits de l'intervention de la FNEC FP FO

Depuis le 3 janvier nous avons tous constaté les conditions inacceptables de la reprise dans les écoles : Classes fermées, élèves renvoyés chez eux, faute de remplaçants.

Les collègues confrontés à la colère légitime des parents dont les enfants ne peuvent être accueillis, devant récupérer leur enfant pour un énième test, ou réclamant des autotests que les pharmacies ne leur délivrent pas, faute d'informations, de consignes du gouvernement ou même d'autotests ! (...)

Appel aux retraités alors que des centaines de jeunes inscrits sur la liste complémentaire attendent de pouvoir construire leur avenir !

Et Monsieur le Ministre ose déclarer : « *on ne fait pas grève contre un virus !* »



Aujourd'hui 75% des collègues sont en grève, et 50% des écoles sont fermées et ce serait contre un virus ?? Non Monsieur le Ministre nous sommes en grève contre votre politique qui depuis des années organise ce chaos et notre impossibilité à y faire face : suppression des postes d'enseignants, suppression des postes d'infirmières, fermetures de classes, ...!

Aujourd'hui les enseignants sont dans la rue parce qu'ils veulent enseigner ! Cela fait des mois que nous revendiquons des embauches massives et urgentes pour dédoubler les classes et permettre de mettre les élèves en sécurité ! (...) C'est dans ce contexte d'explosion de l'épidémie que le ministre de la santé qualifie lui-même de véritable « raz de marée », que l'inspection académique ose le 4 janvier annoncer que 44 écoles en Eure et Loir pourraient subir des fermetures de classes !



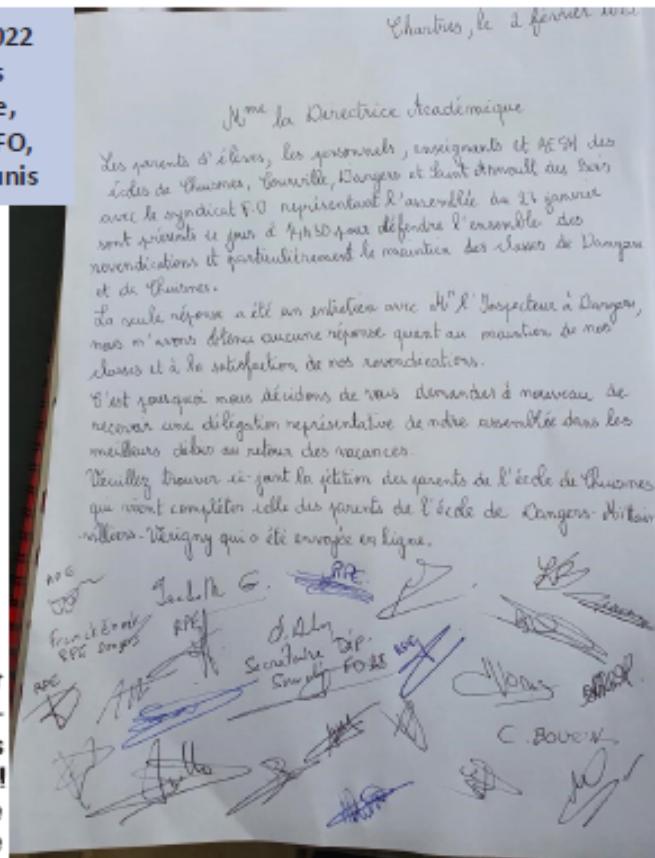
MERCREDI 2 FEVRIER 2022

Délégation des écoles
du secteur de Courville,
avec le syndicat SNUDI FO,
parents et enseignants unis

2 février : Lettre adoptée par la délégation, rédigée sur le trottoir, portée à l'inspectrice.

4 février : Première victoire annulation de la fermeture de classe à Dangers. Convocation d'une AG le 21 février, au retour des congés, pour exiger l'annulation de toutes les fermetures sur le secteur.

Qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent pour l'école ! Mis bout à bout, les fonds débloqués par le gouvernement pour les banquiers et les patrons depuis mars 2020 atteignent la somme de 600 milliards d'euros ! Plus de deux fois le budget de l'Etat, plus de 10 fois le budget de l'Education Nationale ! De quoi doubler le nombre de tous les fonctionnaires, qu'ils soient dans les écoles, dans les hôpitaux, ou à la poste !



FEDECHEMIE



Grève à **FRAGANCE PRODUCTION**

Les salariés de « Fragrance production » à Chartres ont débrayé le 25 février : L'équipe du matin, qui travaille de 5 à 13 heures, a quitté les lignes de production à 9 heures. L'équipe de l'après-midi, en poste de 13 à 21 heures, a pris la relève jusqu'à l'arrivée de l'équipe de nuit, à l'entrée de l'usine.



« Cela fait longtemps qu'on prévient la direction que le personnel est mécontent des conditions de travail et a l'impression qu'on ne l'écoute pas. Il n'y a aucune possibilité de négocier. »

« On demande la restitution de deux jours de congés imposés par la direction. On dénonce, aussi, les cadences de travail qui ne cessent d'augmenter. La direction nous impose de travailler debout alors que la moyenne d'âge du personnel est de 47 ans. »

« Cette année, on n'a reçu aucune participation aux bénéfices ce qui entraîne une perte de 2.000 € par rapport aux années précédentes. »

TOUT AUGMENTE!

Essence, transports, chauffage, loyers, alimentation...



Tout est lié!

POUVOIR D'ACHAT, consommation, activité économique, EMPLOI



Une seule solution

AUGMENTER LES SALAIRES!

Comme nous l'avons rappelé dans notre résolution de congrès :

Pour combattre la baisse du coût du travail et la paupérisation, il faut augmenter massivement les salaires, retraites, pensions, allocations chômage et minimas sociaux !

SALAires

Face aux augmentations des prix des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et du coût de la vie, seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou de baisser au regard de l'inflation.

▶ Pour l'augmentation des salaires, du point d'indice et du SMIC,

FO Santé 28

GRÈVE à CHARTRES

GRÈVE. Gérontologie. Le syndicat FO des Hospitaliers de Chartres appelle à la grève au sein du pôle de gérontologie, à partir du jeudi 3 mars à minuit, pour une durée illimitée. « Ce préavis de grève couvrira l'absence des agents de ce pôle », indique le syndicat, qui ajoute : « Cette décision est motivée par le manque d'effectifs sur les grades, des glissements de tâches et de compétences et un besoin d'amélioration des rapports professionnels. »

SOCIAL ■ FO Santé appelle à une grève illimitée au pôle gérontologie de l'hôpital de Chartres

« On est au bord de l'implosion »

FO lance, aujourd'hui, un mouvement de grève illimitée au pôle gérontologie de l'hôpital pour dénoncer une situation devenue « intenable », en matière d'effectifs, de rythmes et de conditions de travail.

François Feuilleux
francois.feuilleux@centrefrance.com

Ce n'est pas toujours le cas et cela mérite d'être souligné : syndicats et direction s'accordent sur le fait que l'hôpital de Chartres, et particulièrement les services dédiés aux personnes âgées, est confronté à des difficultés très importantes d'absentéisme des personnels et de postes vacants, qui rejaillissent sur les conditions de travail et sur l'équilibre des personnels qui restent : arrêts malades, burn-out, impossibilité de prendre ses congés légaux, journées à rallonge...

« On est au bord de l'implosion. Tous les grades de nos métiers sont aujourd'hui concernés. Il faut agir vite. Ce n'est pas notre travail de trouver des solutions à ce problème », assure le syndicat FO Santé à Chartres, l'initiateur du



PERSONNELS. Le manque d'effectifs est notamment constaté. PHOTO D'ARCHIVES : QUENTIN REIX

mouvement de grève illimité qui débute aujourd'hui. « Si on n'arrive pas à recruter, il faut se poser les bonnes questions », estiment Corinne Legay, secrétaire générale, et Sylviane Ménager, permanente, citant notamment « le manque d'attractivité de l'hôpital de Chartres » et le manque d'attrait des différents métiers de personnels soignants.

« On nous dit que c'est

ponctuel, mais le ponctuel devient durable », regrettent les représentantes de FO Santé, relevant toutefois « la volonté de la direction d'embaucher ».

Résultat, selon le syndicat, les aides soignants feront de plus en plus les tâches des infirmiers, tandis que les agents chargés normalement de l'entretien et de l'hygiène des locaux dans les hôpitaux ceux des aides soignants.

La direction de l'hôpital, par la voix du directeur adjoint, Yvon Le Tilly, ne nie pas « des cas très isolés. Nous avons eu connaissance que des glycémies avaient été faites par des aides soignants. Nous avons tout de suite fait stopper cela », affirme-t-il.

Interrogé sur la proportion de personnels absents par rapport à l'effectif total, le directeur adjoint ré-

pond que le taux d'absentéisme était d'environ 10 %, avec des différences parfois importantes selon les services.

« Un accord signé avec les syndicats »

La direction rappelle le contexte « toujours lié au Covid-19 » et révèle qu'elle met en adéquation les capacités d'accueil des patients dans les services en fonction des personnels dont elle dispose.

Elle a, par exemple, fermé des lits en gériatrie, parce que le service ne pouvait plus les assumer.

Yvon Le Tilly précise aussi que la direction de l'hôpital a signé un accord avec les trois syndicats santé représentés dans l'établissement de Chartres, pour mettre en place des mesures qui doivent faciliter le recrutement des personnels et l'embauche de jeunes qui sortent de l'Institut de formation santé de Chartres, avec notamment des aides financières.

Enfin, il l'affirme : « Il n'y a pas de la part de l'établissement la volonté de faire des économies malvenues dans ce contexte difficile pour tous. » ■

Intervention de l'UD FO d'Eure et Loir le 27 janvier 2022

Les grèves et débrayages se développent un peu partout dans le département, MAFLOW, mas de Senonches, RECKIT, FRA-GRANCE, QUALIPAC, écoles, hôpitaux, EHPAD, Aides à domicile... Et c'est pareil dans tout le pays.

Ils démontrent que les travailleurs refusent de continuer à subir les exigences des actionnaires et les attaques du gouvernement.

Des pans entiers de la République sont supprimés et condamnés à disparaître, privant les travailleurs et leur famille de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins et demain de l'accès à l'instruction avec les déserts scolaires programmés.

Augmentation fulgurante du coût de la vie, avalanche des plans de licenciements, attaques répétées contre les services publics.

Pire encore, le gouvernement s'attaque aux plus faibles et aux plus démunis : aux enfants et aux jeunes, aux retraités et aux chômeurs.



La précarité se généralise pour tous les salariés, la multiplication des petits-boulots, sans droits et les plans de licenciements pérennisent un taux de chômage insupportable. La précarité explose.

Les jeunes n'ont plus d'avenir, chassés du droit aux études ou condamnés à la précarité à vie. Des centaines de milliers sont condamnés aux files d'attente de l'aide alimentaire. La paupérisation gagne des millions de salariés et leur famille.

Mais le récent rapport de l'ONG OXFAM révèle que les milliardaires se sont enrichis de 89% en 18 mois, record historique battu !

Ces mêmes actionnaires qui délocalisent pour augmenter encore et encore leurs marges de profit.

Ça suffit !

Ce n'est pas la crise pour tout le monde ! les profits des actionnaires explosent : plus de 50 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC 40.

Qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent !

Depuis le 19 mars 2020, sous prétexte de crise sanitaire, ce sont 600 milliards qui ont été offerts aux multinationales et aux banques ! Vous vous rendez compte que c'est deux fois le budget de la nation, 10 fois celui de l'Education nationale ?

A quoi servent-ils ces milliards ? à préserver l'emploi ? NON !

Ils servent à licencier, à liquider des entreprises comme MAFLOW à Chartres, qui subit la même chose que les salariés de la SAM.

RENAULT et PSA, ont décidé de délocaliser la production vers des pays dits à bas coût, le Maroc et la Hongrie, où ils exploiteront encore plus les salariés et condamnent les 94 salariés de MAFLOW au chômage.

A notre connaissance, le gouvernement est toujours actionnaire de Renault, il finance aussi PSA via la banque publique d'investissement ! Ce sont 5 Milliards que Renault a perçu sur les 600 milliards de la loi de 2020 !

Et ce gouvernement ne pourrait pas intervenir pour exiger le maintien du carnet de commandes ? C'est inacceptable !

Nous sommes en grève aujourd'hui pour exiger l'arrêt immédiat des licenciements et leur interdiction.

Dans les hôpitaux, les fermetures de lits et de services ont continué pendant toute la pandémie

Il faut exiger les moyens en personnels et en salaires pour tous les services publics, pour tous ceux qui participent au fonctionnement social : les AESH, les caissières, les aides à domicile, tous ces travailleurs condamnés au temps partiel et à vivre avec un salaire de misère.

Il faut stopper la vague des licenciements qui s'amplifie. Il faut ouvrir des hôpitaux et non pas les fermer. Il faut ouvrir des centaines de classes et non pas en fermer.

Nous exigeons l'augmentation massive et immédiate du SMIC et de tous les salaires, une revalorisation massive des pensions, des retraites, de l'indemnité de chômage !

Nous exigeons la création des dizaines de milliers de postes nécessaires dans tous les services publics, à commencer par les écoles et les hôpitaux.



Nous soutenons les combats engagés par les enseignants, les parents, les élus contre les fermetures de classe alors qu'il faudrait multiplier les ouvertures !



Nous sommes le nombre !

C'est dans l'action unie que nous serons la force !

Alors, dans nos entreprises, nos services, organisons les assemblées générales de salariés, élaborons partout les revendications les plus précises.

Revendiquer, organiser le combat, déclencher la grève s'il le faut pour faire aboutir nos revendications, arracher les moyens de vivre. Pour nous, pour nos ainés, pour l'avenir de nos enfants.



La grève chez pôle emploi



Augmentation générale des rémunérations, amélioration des conditions de travail et du service au public... Telles sont les revendications de l'ensemble des syndicats représentant le personnel de Pôle emploi, qui appelaient à un mouvement de grève national le 1^{er} février 2022.

EN GRÈVE LE 1er FÉVRIER 2022, POURQUOI ?

Les organisations syndicales nationales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, SNAP, SNU-FSU, STC, SUD, et UNSA ont décidé de lancer un appel à la grève afin :

- De revaloriser nos salaires et traitements
- De donner sens à nos missions dans l'intérêt de la qualité du service public
- D'améliorer nos conditions de travail

FO InFO Léo FO

RESSOURCES HUMAINES EXTERNALISÉES, DÉMATÉRIALISÉES, DÉSHUMANISÉES

PERSONNEL ÉPUISÉ

Depuis 2019, nous subissons tous l'externalisation des fonctions RH.
Erreur de paie, Problème de déclaration Retraite, Compte Pénibilité, Fiche de Paie inexistante, Prévoyance....

FO REVENDIQUE :

La relocallation des activités pale pour l'entité France

La mise en place d'une permanence physique pour le personnel de production de weekend et nuit

La création d'un poste RH pour piloter l'outil de ticket sur notre site

Tant que ces revendications ne seront pas prises en compte, FO ne participera plus aux négociations



MAINTIEN DE L'UNICITE DU SADS MAINTIEN DU CSE MAINTIEN DU DROIT SYNDICAL

Depuis la restructuration, le personnel du SADS vit dans l'angoisse et l'inquiétude quant à l'avenir de nos emplois et de nos conditions de travail, même si au moment de signer les nouveaux contrats on nous garantit que les salaires conditions de travail prévoyance etc seront préservés.

En réalité RIEN ne garantit l'avenir.

La nouvelle organisation de la Direction fait passer une Association à but non lucratif de 350 salariés organisée autour d'un seul et unique CSE et d'un syndicat FO, à une série de 16 « entités » juridiquement distinctes chacune de moins de 50 salariés.

Les services Comptabilité, Paie, et RH deviendraient une entreprise particulière gérée par une autre convention moins favorable (Syntec).

Chacune des 16 entités serait gérée de manière séparée et les contrats de travail pourraient y être modifiés demain au gré de chacun des 16 « employeurs » sans que nous puissions nous défendre, ni avec un CSE, ni avec une organisation syndicale qui auraient disparu du fait de la restructuration.

Pire, chacune de ces entités pourrait être vendue à la découpe à telle ou telle entreprise extérieure en fonction des choix financiers faits par les actionnaires puisque SADS serait en réalité entièrement sous le contrôle de « AUXI'LIFE » qui est une entreprise à but lucratif.

Tout ceci relève du trompe-l'œil.

Nous sommes clairement conscients que nous avons affaire à une opération guidées par des soucis de baisse du coût du travail et notamment par une diminution des cotisations sociales et aussi des charges fiscales.

Cependant, ce serait nous, les salariés, et nous seuls, qui en ferions les frais, ainsi d'ailleurs que les personnes âgées ou handicapées qui nous sont confiées.

Voilà pourquoi nous interpellons l'ensemble des pouvoirs publics sur cette modification organisationnelle et structurelle :

- Préfecture,
- Services Fiscaux,
- Inspection du Travail,
- DREETS (Direction du Travail)
- URSSAF,
- Conseil Départemental,

Pour faire respecter nos droits et le maintien de l'unicité de notre Association.

TRANSPORTS ■ Un mouvement social d'ampleur a démarré, hier matin, avec 80 % de grévistes chez Filibus

Des conducteurs de bus très déterminés



MOBILISÉS. Le trafic du réseau de bus Filibus est en grande partie paralysé. Une grève d'ampleur a commencé, hier matin. Elle se poursuit aujourd'hui.

L'appel à la grève chez les conducteurs et le personnel de Filibus a été très suivi, hier. Ils demandent une revalorisation salariale et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Claire Béguin
claire.beguin@centrefrance.com

80 % de grévistes, selon la direction de Filibus. Neuf lignes sur quinze totalement à l'arrêt. Six perturbées ou très perturbées. Une grève d'une telle ampleur n'a pas été vue à Filibus depuis huit ans.

Hier matin, devant le siège de la Société publique locale (SPL) Chartres Métropole transports, rue de la Beauce, à Lucé, en charge du réseau de bus urbain Filibus, plus de quatre-vingts personnes étaient rassemblées malgré la pluie, tantôt sous trois barnums tantôt sur la chaussée, cornes de brume et fumigènes à la main.

Sur les 173 salariés que compte Filibus, une centaine sont conducteurs. Quatre-vingt-six d'entre eux se sont mis en grève, selon le décompte des syndicats. Un mouvement social d'am-

pleur.

Autour du barbecue, des fumigènes et une sono qui crache des notes festives sous un ciel orageux, plusieurs conducteurs affichent leur ras-le-bol. Il y a la revalorisation salariale qui est demandée au vu de l'inflation galopante, mais aussi un certain nombre de mauvaises conditions de travail qui sont dénoncées.

« Nous n'avons pas assez de temps de pause en bout de ligne. Nous devrions avoir au moins cinq minutes à chaque fin de trajet, ce qui n'est pas le cas », martèle cette conductrice. « Il faut toujours aller plus vite avec le stress qui entre en jeu. Nos temps de parcours sont restés les mêmes alors que la ville

a abaissé la vitesse à 30 km/h dans de nombreuses zones », relève ce conducteur trentenaire.

« Beaucoup d'entre nous ont mal au dos, même si nous n'avons que 30 ans »

S'ajoutent, à cela, les nids-de-poule et les coussins berlinois sur certaines chaussées du réseau routier de l'agglomération chartraine. « Quand on combine cela au fait que nos sièges ne sont pas changés comme nous le demandons, cela a pour consé-

quence que beaucoup d'entre nous ont mal au dos, même si nous n'avons que 30 ans. Certains portent des ceintures spéciales. »

Ce conducteur, parmi les plus anciens de l'entreprise, a vu les conditions de travail se dégrader au fil de ses trente-quatre ans de métier. « Cet été, avec les très fortes chaleurs, nous devions, en théorie, nous arrêter toutes les deux heures. Ce qui n'a pas été le cas. En plus, très peu de bus sont équipés de la climatisation. C'est intolérable ! »

Une des revendications porte, aussi, sur les toilettes. « Il en faudrait à chaque bout de ligne. Ce qui n'est pas du tout le cas.

D'après notre calcul, il en manque onze », considèrent Jessica Cochon, déléguée syndicale FO, Tania Léandre, déléguée syndicale CFDT, et Sandrine Lebreton, déléguée syndicale de la Fédération nationale des conducteurs routiers (FNCR). « Le directeur nous dit d'utiliser, dans certains endroits, les toilettes publiques. Ce n'est pas drôle », poursuivent les représentants syndicaux.

« Ce que nous souhaitons, c'est que les négociations se poursuivent. » La grève se poursuit aujourd'hui. Sur l'ensemble du réseau urbain Filibus, quatre lignes ne circuleront pas et onze autres seront perturbées, prévient la direction. ■

Quatre nouveaux sanitaires bientôt aménagés

Concernant la revalorisation salariale des chauffeurs, Joaquim Bertoluci, directeur général de Filibus, affirme : « En accord avec les syndicats, une augmentation de 3 % a été actée en mars avec une clause de revoyure en octobre. »

Cette clause devra intervenir si « l'indice à la consommation est supérieur à 3 % sur les neuf premiers mois de l'année ». Ce que

demandent les syndicats c'est que la revalorisation salariale soit négociée dès ce mois de septembre.

De son côté, Joaquim Bertoluci estime « qu'une participation conséquente a été versée, fin août, aux salariés. Une somme qui, selon moi, permet de patienter jusqu'en octobre. »

Sur la question des toilettes à chaque bout de ligne, le direc-

teur dit « comprendre le problème. Nous allons en installer dans les endroits où il en manque, mais il y a le temps de l'instruction des dossiers. Nous sommes dans l'espace public, il est parfois nécessaire d'acquérir des parcelles. Tout cela prend du temps. Mais, les études sont en cours. Quatre nouveaux sanitaires seront aménagés fin 2022-début 2023. »

« On s'est engagé à étudier les temps de parcours. Ceux réalisés par les conducteurs en septembre et en octobre seront analysés et modifiés selon les besoins. » De son côté, Gérard Besnard, le président de la SPL Chartres Métropole transports, annonce « qu'un état des lieux des voiries où passent les bus va être réalisé courant septembre ». ■

Communiqué de l'Union Départementale FO d'Eure et Loir



Les salariés de la SPL Chartres Métropole Transports avec les organisations syndicales FO, CFDT et FNCR sont en grève depuis le lundi 05 septembre 2022 pour une durée illimitée.

Pourquoi sont-ils en grève ?

Depuis mai 2022, les organisations syndicales demandent la réouverture des négociations salariales mais la direction refuse de les rencontrer avant octobre 2022.

Quel sont leurs revendications ?

- L'augmentation des salaires au vu de l'inflation
- Application du 10^{ème} pour tous les congés et respect des accords et de la réglementation en vigueur
- L'installation de WC à chaque terminus, demandée depuis des années
- Revoir le temps de course suite au passage de plusieurs villes à 30km/h, Résultat encore moins de temps de pause en bout de lignes.
- Renouvellement du parc (pas de climatisation, sièges des conducteurs pas adaptés, etc.)
- Egalité de traitement concernant les modifications des plannings
- Amélioration des conditions de circulation sur le réseau (multiplication de dos d'âne, nid de poule et de perte de priorité).

Les organisations syndicales ont rencontré la direction le mardi 6 septembre, la réunion a duré 4 minutes, la direction a annoncé 4 WC mais pas 1 minute pour y accéder et son refus de réouverture immédiate des négociations.

Les salariés avec les organisations syndicales ont décidé, en assemblée générale, de maintenir la grève et d'organiser vendredi 9 septembre une manifestation au départ du dépôt, 57 rue de la Beauce à Lucé pour se rassembler place des Halles devant l'hôtel de ville et d'agglomération où sont les donneurs d'ordre : une audience a été demandée auprès de JP Gorges, président de l'agglo.

L'union Départementale soutien et appelle à soutenir les salariés en grève de FILIBUS pour la satisfaction de leurs revendications indissociables de la défense du service public des transports sur l'agglo.

Chartres le 7 septembre 2022



**INTERVENTION DE L'UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE D'EURE ET LOIR le 18 octobre 2022**



FO apporte son soutien aux travailleurs des raffineries en grève qui exigent 10% d'augmentation générale des salaires pour préserver leur rémunération face à l'inflation déchainée par la spéculation à la faveur de la guerre en Ukraine

Au-delà des raffineries, la question de la grève pour arracher les augmentations de salaire est à l'ordre du jour pour tous les salariés de ce pays.

On nous dit qu'il n'y a pas d'argent ?

En reprenant les salaires annoncés par la direction de TOTAL, 10% d'augmentation pour les 4000 ouvriers des raffineries TOTAL représenteraient moins de 36 millions d'euros pour l'année entière, et 15 millions iraient dans les caisses de la sécurité sociale et de retraite.

A comparer aux 15 milliards de profits distribués aux actionnaires en 2021 ! Et presqu'autant rien que pour les 6 premiers mois de 2022 !

Satisfaire la revendication ne représente donc que 0,1% des dividendes versés aux actionnaires et au PDG de TOTAL !

Alors qui provoque le blocage du pays ?

Qui ? Sinon Les actionnaires et le PDG de TOTAL qui refusent de négocier avec les grévistes et leurs représentants légitimes issus des assemblées générales avec les organisations syndicales qui y participent.

Qui ? sinon des syndicats « jaunes », comme la CFDT ou la CGC, inexistants dans les raffineries, qui appuient ce blocage en signant des accords au rabais au niveau du groupe de 35.000 salariés contre les 4000 ouvriers des raffineries ?

Pour FO, la réquisition utilisée contre la grève est une remise en cause du droit de grève. Elle appelle une riposte d'ensemble des salariés car la seule arme, au final, des travailleurs, c'est de pouvoir cesser le travail pour arracher les revendications.

Ce gouvernement de briseurs de grève vole au secours de la direction de Total et d'EXONMOBIL. C'est intolérable. C'est le travail forcé. C'est une offensive frontale contre la libre organisation des syndicats et des travailleurs sur la base de leurs revendications.

Rappelons que, en 2010, cette arme antigrève a été utilisée, déjà contre la grève des raffineries. L'organisation internationale du travail, l'OIT, a été saisie et a condamné le gouvernement français pour atteinte au droit de grève.

FO exige la levée immédiate des réquisitions et le respect absolu du droit de grève, de manifestation, la libre expression des revendications de la classe ouvrière.

Au-delà, FO appelle tous les syndicats, dans toutes les entreprises, à exiger immédiatement les augmentations de salaire à hauteur de l'inflation, soit 10% pour tous tout de suite !

Il n'y a aucune raison de laisser les travailleurs de ce pays se paupériser au bénéfice des actionnaires.



Nous appelons tous nos camarades, tous les salariés, à revendiquer sans aucun complexe, les augmentations nécessaires et les moyens indispensables en termes d'embauches et de créations de postes pour assurer les services publics essentiels comme la santé et l'éducation, mais aussi en finir avec la surexploitation des « gains de productivité » qui détruisent physiquement les salariés.

De l'argent il y en a. Et plus qu'il n'en faut pour satisfaire immédiatement toutes les revendications.

629 milliards ! Plus de 2 fois le budget annuel de l'Etat ! C'est ce que le gouvernement a généreusement distribué aux grandes entreprises et aux actionnaires depuis la loi du 19 mars 2020, au nom du COVID !

Renault a reçu 5 milliards d'euros. Pour quoi faire ? Supprimer des milliers d'emplois et des sites entiers. Pour liquider la sous-traitance comme l'usine MAFLOW à Chartres que les pouvoirs publics ont laissé froidement fermer.

172 milliards ! C'est la somme faramineuse que les actionnaires des grands groupes du CAC 40 ont reçu en dividendes en 2021. C'est-à-dire 172 milliards volés sur la richesse produite par les travailleurs car les profits ne sont rien d'autre que l'appropriation de la richesse créée par le travail.

Ces chiffres donnent le tournis ? Alors parlons concret :

9 milliards seulement suffiraient pour embaucher 200.000 hospitaliers à 3000 euros par mois, toutes cotisations comprises. Mais le gouvernement baisse de 4% le budget de la santé cette année encore !

4 milliards pour créer et recruter les 100.000 personnels indispensables dans l'enseignement. Mais le gouvernement annonce 2000 suppressions de postes dans l'éducation nationale !

Il est plus que temps de réaffirmer que ce sont les salariés et eux seuls qui créent la richesse.

Revendiquer des augmentations de salaire, des embauches, des créations de postes, c'est revendiquer qu'une partie de la richesse volée par les actionnaires soit restituée aux travailleurs et au-delà à la population, aux jeunes, aux chômeurs, aux retraités par la solidarité ouvrière de la sécurité sociale et par les services publics.

Force Ouvrière propose que partout se tiennent des assemblées générales, des réunions de syndiqués pour discuter de la situation, pour définir les revendications en partant des seuls besoins des salariés.

FO appelle à ce que ces assemblées décident souverainement, démocratiquement, de l'action à mener, de la grève pour bloquer l'offensive du gouvernement et des patrons contre les retraites, pour arracher les augmentations de salaire, pour faire respecter le droit de grève et les libertés syndicales.

C'est la meilleure et la seule façon concrète de manifester la solidarité et l'unité avec les grévistes des raffineries et des centrales nucléaires, des secteurs en grève qui se multiplient dans tout le pays.



Les salariés de la Maison d'Accueil spécialisé ont de nouveau débrayé, hier. Ils réclament la prime Sécur de 183 € et une augmentation mensuelle de 200 €.

Pascal Boursier avec Chantal Thireau

Et de trois... Pour la troisième fois, les salariés de la Maison d'accueil spécialisée ont débrayé, hier matin, et manifesté, hier après-midi, à l'appel du syndicat Force Ouvrière.

64 résidents polyhandicapés vivent dans cette institution privée. 110 personnes y travaillent.

Un métier de passion... difficile

« C'est un métier de passion. Mais c'est aussi un métier difficile qui peine à recruter, à cause de la faiblesse des salaires. Ce que nous voulons, c'est que toutes nos catégories de personnels touchent la prime gouvernementale



MOBILISATION. Pour la troisième fois depuis juin 2021, les salariés de la MAS manifestent.

Ségur de 183 € par mois. Et vu l'effondrement actuel du pouvoir d'achat, nous réclamons également une augmentation mensuelle de 200 € pour tout le monde », explique Alain Miri, salarié syndicat chez Force

Ouvrière. Approuvés par Antoine Koutou, leur directeur, les grévistes s'adressent directement à leur ministère de tutelle. « Les infirmières, les aides-soignantes et les aides médico-psychologiques

touchent la prime. Nous voulons qu'il en soit de même pour les lingères, les secrétaires et toutes les personnes qui travaillent à la MAS et qui ne ménagent pas leurs efforts, surtout en période covid », dit encore Alain Miri. ■

« Même travail, même salaire. On n'en peut plus d'être les oubliés des oubliés du Ségur ».

Les agents de la fonction publique hospitalière qui travaillent au DAME (Dispositif d'accompagnement médico-éducatif) du Bois du Seigneur à Vernoüillet ont observé un mouvement de grève, hier. Ils ont manifesté dans les rues de Dreux avant d'être reçus à la sous-préfecture.

Ils ont été rejoints par leurs collègues du Dame de Champhol, du CDEF (centre départemental enfance et famille) de Champhol et du foyer de vie Gérard-Vivien de Courville-sur-Eure.

Même salaire, même travail

Ces agents ne touchent pas la prime de 183 euros octroyée par le gouvernement aux personnels des hôpitaux et aux travailleurs sociaux après la crise du covid.

« Le premier Ministre avait affirmé que le personnel des établissements comme les DAME toucherait ces 183 €. Mais, on ne voit toujours rien venir », explique Pascal Marchand de FO 28 santé. « 99,3 %

DAME VERNOUILLET



MANIFESTATION. Le personnel du DAME de Vernoüillet a manifesté dans les rues de Dreux.

des agents de la fonction publique hospitalière bénéficient de cette augmentation de 183 € net par mois. Mais pas nous. C'est incompréhensible et injuste. Quelle est la différence entre un agent qui fait le ménage dans un hôpital et un agent qui fait le ménage dans un DAME ? »

Cette différence commence à poser des problèmes dans les établisse-

ments concernés. « On ne peut pas en vouloir aux agents. Mais certains d'entre eux préfèrent aller travailler dans un hôpital dans un Ehpad où ils toucheront cette prime ».

Les établissements médico socio et éducatifs ont déjà du mal à recruter. « Cette absence de prime n'arrange rien. Le travail pour ceux qui restent sera de plus en plus difficile ».

Le personnel en colère,

qui hier était soutenu, par les éducateurs, qui n'ont pas le même statut, ne demande qu'une chose. « Il suffit que le Premier ministre prenne un décret pour que notre situation soit débloquée. Et nous n'aurons plus ce sentiment d'injustice très difficile à vivre, d'autant plus que nos salaires restent modestes ». ■

Pascale Rouchoud
pascale.rouchoud@centrefrance.com

19 JANVIER 2023

**Manifestation unitaire
contre la réforme des retraites**

Intervention de l'Union Départementale



Mes chers camarades,

Il faut le dire : il n'y a aucun déficit des caisses de retraite. Elles sont excédentaires.

Alors de quoi s'agit-il ? Il faut dire la vérité : Macron veut puiser dans nos caisses de retraite pour financer leur "**déficit public**"

Il s'agit de faire payer aux salariés, à la classe ouvrière,

- De faire payer 600 milliards versés aux capitalistes et aux banques depuis 2020.
- De faire payer 377 milliards récemment adoptés par le parlement pour le budget de guerre.

En vérité, cet argent a déjà permis aux actionnaires du CAC 40 de réaliser, pour l'année 2022, le plus formidable gain de toute son histoire : plus de 80 milliards versés aux actionnaires

Ils gavent les milliardaires mais voudraient qu'on applaudisse à un minimum retraite de moins de 1000 euros nets par mois ? Madame Borne peut-elle vivre avec cette somme ? De qui se moque-t-on ?

Exagérons-nous, mes camarades ?

Le journal "Le Monde" pointe du doigt le vrai motif de la réforme :

"une réforme pour rassurer les marchés financiers".

Et le journal ajoute : *"Difficile d'expliquer que l'absence de réforme va provoquer la faillite du système alors qu'on a trouvé des centaines de milliards lorsque ça allait mal"*

Certains nous expliquent qu'il faudrait une "bonne" réforme ? Plus de justice sociale ? D'autres "sources de financements" ?

Chacun peut avoir son point de vue.

Mais l'heure n'est pas au "débat sur les retraites".

L'heure est au combat !

- Au combat pour le retrait total de ce projet de loi,
- Au combat pour la défense de nos hôpitaux, de nos écoles, de l'avenir de notre jeunesse,
- Au combat pour le respect dû à nos anciens comme aux enfants handicapés qui payent le prix fort de la politique du gouvernement
- Au combat pour l'augmentation massive de nos salaires laminés par l'inflation et la spéculation.

Ce combat exige que l'unité d'action soit totale !

La seule base possible de rassemblement des forces de la classe ouvrière est celle-ci :

- Ni amendable, ni négociable : retrait total du projet de loi Macron-Borne

Ne touchez pas à nos retraites : Ni à l'âge légal, ni aux annuités, ni aux régimes spéciaux

Aujourd'hui, ce qui compte :

C'est le retrait du projet de réforme des retraites ! Et rien d'autre !

C'est sur cette base que le rapport de force peut et doit s'amplifier dans la grève.

L'Echo Républicain

EN EURE-ET-LOIR. L'opposition au projet de réforme des retraites porté par le gouvernement a mobilisé quelque 11.000 manifestants, hier, dans le département, dont 10.000 à Chartres, où l'on n'avait « pas vu ça depuis 1995 ».

Eure-et-Loir

Pour cette première journée de mobilisation contre la nouvelle réforme des retraites, un interminable cortège de 10.000 personnes environ a défilé dans les rues de Chartres, hier, venant renforcer localement la vague de contestation qui a déferlé dans plusieurs villes de France.

Manifestations du 19 janvier 2023

Les secteurs de l'énergie et des transports sont très mobilisés le 19 janvier 2023, pour la première journée de manifestations, qui se révèle selon le ministère de l'Intérieur, la plus forte mobilisation de ces trente dernières années, avec 2 million de manifestants dans environ 200 villes de France.



Manifestations du 31 janvier 2023



Après le 19 janvier, la mobilisation monte encore, deux millions de manifestants.

Extrait de Intervention de l'Union départementale:

Depuis le 19 janvier, plus de 4 millions, de travailleurs, de jeunes, de retraités, toutes les composantes de la classe ouvrière ont fait grève et manifesté dans toute la France, unis sur les seuls mots d'ordre :

« Retrait de la réforme des retraites, ni amendable ni négociable ».

Ils ont clairement exigé le retrait pur et simple de la contre-réforme des retraites, emblème de toute la politique anti-ouvrière du gouvernement. Cela exprime la colère, la colère qui monte !

Manifestations des 7 et 11 février 2023



Extrait de Intervention de l'Union départementale le 7 février 2023 :

Le gouvernement s'obstine et nous méprise. Macron, Borne et les patrons veulent voler l'argent des travailleurs, notre argent, nos cotisations, pour financer le budget de l'Etat dédié à l'économie d'armement et aux cadeaux fiscaux aux plus riches.

C'est un vol qualifié. Voilà le vrai nom de la réforme retraites.

L'autre objectif, c'est de faire baisser de manière insupportable le niveau de la retraite pour obliger les travailleurs de ce pays à faire comme aux USA : mettre leurs économies dans les mains des spéculateurs au travers de fonds de pensions à la française.

Extrait de Intervention de l'Union départementale le 11 février 2023 :

Il faut dire les choses clairement.

Macron appuyé sur l'arsenal anti-démocratique de la Vème République, a l'intention de passer en force et le calendrier est connu : 50 jours ! Pas un de plus !

Par le biais de l'article 47-1 de la constitution, le projet de loi serait applicable par ordonnances dès le 26 mars

Et Macron n'a même pas besoin d'un vote.

Les milliers d'amendements n'y changeront rien !



Manifestations du 16 février

Le 16 février, pendant les vacances scolaires, 1,3 million manifestants , Les syndicats fixent la nouvelle journée de mobilisation générale deux semaines plus tard, le 7 mars 2023, après les vacances.



Journée du 7 mars

Le 7 mars 2023 près de 3 millions de manifestants, à travers 300 villes, Les taux de grévistes sont partout plus élevés que les tous les autres jours précédents.

Extrait de l'intervention de l'Union Départementale :

Aujourd'hui il est possible d'inverser le cours des choses.

C'est nous travailleurs qui apportons la richesse dans ce pays : c'est nous qui produisons, c'est nous qui assurons les services publics, c'est nous qui pouvons assurer un avenir à la jeune génération.

Et contre nous tous, ce gouvernement à la solde des capitalistes veut tout détruire.

La seule arme des travailleurs pour se défendre est la GREVE ! Nous sommes le nombre, nous sommes la force :

Ou bien Macron retire sa réforme ou bien il dégage avec elle.

Les confédérations se réunissent ce soir.

Elles doivent maintenant appeler clairement à la grève unie jusqu'au retrait.

La grève générale ne se décrète par mais elle se prépare.



Manifestations du 11 mars



Manifestation Chartres 15 mars 2023



Dans tout le pays, par la grève, les manifestations, les travailleurs montrent leur détermination, leur exigence du RETRAIT de la réforme Macron !

Combattre cette réforme, la faire tomber, c'est empêcher tous les projets annoncés par ce gouvernement minoritaire, à la solde des profiteurs, des capitalistes.

Macron annonce déjà de nouvelles lois contre le droit du travail.

Et dès aujourd'hui il s'engage dans la **militarisation** de la jeunesse avec le service national universel OBLIGATOIRE : Si les lycéens refusent de participer aux stages de préparation militaire ils seront interdits de passer le BAC, de s'inscrire à parcours sup, de s'inscrire au permis de conduire !



Macron continue son offensive contre la classe ouvrière et la jeunesse alors qu'il est hyper minoritaire !

Avec lui il n'a que les articles de la constitution, que ce soit le 49-3, le 47-1 ou le 44-2... pour lui permettre de passer en force, contre la volonté de la majorité.



Cette volonté s'exprime depuis des semaines par la grève et les manifestations.

Alors quelle solution pour gagner si ce n'est la grève générale jusqu'à satisfaction ?

Les confédérations syndicales ont les moyens en main d'imposer le respect de la volonté majoritaire en appelant à la grève générale, à l'arrêt de tous les secteurs jusqu'au retrait !

Oui un tel appel serait un point d'appui pour l'ensemble des travailleurs.

Oui, le mouvement de grèves qui se développent dans de plus en plus de secteurs gagnerait en force avec un appel clair et net de l'intersyndicale nationale.

Oui, tous en grève, unis, nous avons la force et le pouvoir d'imposer la volonté de la majorité et de faire tomber la réforme !



**RETRAIT, RETRAIT,
DE LA REFORME DES RETRAITES !**



Intervention de l'UD le 23 mars 2023

Mes chers camarades,

Depuis 8 jours, une vague de colère sans précédent secoue le pays. Des manifestations spontanées ont lieu chaque jour. Des grèves qui s'étaient arrêtées, repartent et s'élargissent.

Pour des millions de travailleurs et de jeunes, la question de la grève générale est posée, comme seul moyen de mettre un terme au coup de force en cours.

Pour des millions de travailleurs et de jeunes, Macron apparaît pour ce qu'il est et dont il se revendique lui-même : le porte-parole de la finance à la tête de l'Etat.

C'est d'ailleurs le seul vrai motif de la réforme des retraites, faite, comme il l'a dit, pour "*rassurer les marchés financiers* » !

Mais gouverner pour cette infime minorité de spéculateurs et d'actionnaires impose de prendre les mesures les plus violentes contre la majorité, celle qui produit les richesses, celle qui vit de son travail.

Macron annonce déjà que, derrière la contre-réforme des retraites il y a une nouvelle loi travail poursuivant le démantèlement des droits ouvriers commencé avec la loi El Komri en 2016.

Macron annonce une nouvelle loi de remise en cause de l'enseignement public au bénéfice des institutions privées confessionnelles ou capitalistes.

Macron annonce une nouvelle loi pour poursuivre le démantèlement du système de santé à commencer par l'hôpital public.

Macron annonce des milliards pour les capitalistes et les banquiers au nom cette fois de la "transition énergétique"

Macron annonce le "SNU obligatoire » pour envoyer 800.000 jeunes de 15 ans à 17 ans, chaque année, sur le temps scolaire, se faire embrigader, marcher au pas, obéir aux ordres, subir un lavage de cerveau pour les pousser dans l'armée dont le budget de guerre vient de passer à 413 milliards d'euros. Un "SNU obligatoire" où les jeunes seront envoyés travailler pour 1,28 euros de l'heure, **"hors code du travail et hors statut de la fonction publique"** comme vient de le préciser le gouvernement !

Et pour faire tout cela, MACRON, minoritaire dans le pays, minoritaire à l'Assemblée nationale, a recours à tout l'arsenal antidémocratique et répressif de la Vème République.

Il annonce les réquisitions de grévistes.

Il s'attaque au droit de manifester et provoque la violence policière la plus débridée contre des manifestants pacifiques, provoquant même les réactions scandalisées du syndicat de la magistrature, des syndicats d'avocats, de la défense des droits.

La démocratie est du côté des millions qui manifestent depuis le 19 janvier à l'appel de l'Intersyndicale sur l'exigence du Retrait de la réforme.

Il faut maintenant s'en donner les moyens. C'est une question de démocratie. Il y a urgence.

Des millions ont appris que ce régime présidentiel de la Vème République est bel et bien un "coup d'Etat permanent" comme le disait un ancien président de la République.

Il faut arrêter la machine à détruire.

Aujourd'hui encore, par millions, les travailleurs et les jeunes répondent à l'appel à la grève et à la manifestation. Et après! L'épreuve de force est engagée. Partout les travailleurs, les syndiqués de toutes tendances sont prêts. La discussion se mène.

Il faut une réponse à la hauteur de la gravité de la situation, la seule réponse est la Grève générale qui est à même de rassembler la puissance de tous les travailleurs avec la jeunesse étudiante et lycéenne.

Cela ne peut se décider entreprise par entreprise ni branche par branche.

Il faut que dès ce soir, les confédérations ouvrières prennent la mesure de la situation et appellent clairement à la grève générale, à l'organiser immédiatement à tous les niveaux par les assemblées générales. Plus que jamais :

RETRAIT DE LA REFORME MACRON ! QU'IL PARTE, LUI ET SA RÉFORME !

Ne laissons pas les camarades des raffineries, cheminots, portuaires, éboueurs, les jeunes lycéens et étudiants isolés face à la répression policière : GRÈVE GÉNÉRALE !

Manifestations des 23 et 28 mars 2023

Le 23 mars, la neuvième journée d'action, organisée dans plus de 300 villes partout en France, révèle un regain massif de mobilisation.

Le nombre total de manifestants double par rapport à la précédente. La plupart des villes connaissent leurs plus forte mobilisation depuis le début du mouvement, près de 3 millions de manifestants .



Manifestations des 6 avril et 13 avril 2023



Après la onzième journée de mobilisation nationale le 6 avril, la suivante a lieu la veille de l'examen du texte par le Conseil constitutionnel, réunissant entre 1,5 million de personnes dans toute la France. Le 14 avril, à 18 h, le Conseil constitutionnel, protégé de très importants cordons de gendarmerie, valide la loi. La loi est promulguée immédiatement alors que les syndicats demandaient au président de la République un délai.

1^{er} mai 2023

Au soir des manifestations du 1^{er} mai, l'intersyndicale décompte 2,3 millions de manifestants, dont 500 000 à Paris, soit sept fois plus qu'en 2022 et le deuxième chiffre le plus élevé depuis le début du mouvement



Le 6 juin, dernière journée de mobilisation, la présence des organisations syndicales reste importante .

Pour Laurent Berger de la CFDT: « **le match pour les retraites est en train de se terminer, qu'on le veuille ou non** ».

Sophie Binet de la CGT indique que l'intersyndicale restera unie et la nécessité de futures négociations sur les salaires, les ordonnances Macron sur le code du travail et « l'égalité femmes hommes ». Mais « **les retraites resteront toujours un combat** »



Le jeudi 9 mars 2023 nous avons accueilli dans vos locaux Christopher MUNG

Christopher Mung fut l'un des dirigeants de la Confédération syndicale de Hong Kong HKCTU qui a été contrainte à la dissolution par les menaces et coups portés par les gouvernements de Hong Kong et de Pékin, après les grandes manifestations populaires de 2019-2020.

La HKCTU était membre de la Confédération syndicale internationale (CSI). Plus de 100 syndicats n'ont plus d'existence légale depuis l'adoption d'une loi sur la sécurité nationale.

Des camarades de Christopher qui siégeaient à la direction de la HKCTU sont en prison depuis deux ans et comparaissent actuellement devant les tribunaux : par exemple, l'ex-présidente de la HKCTU Carol Ng, l'ex-secrétaire général Lee Cheuk-yan, l'ex-présidente de l'Alliance des employés des hôpitaux.

Christopher, lui, est en exil avec d'autres qui ont décidé, dans des conditions extrêmement difficiles, de poursuivre la bataille de l'information pour les droits des travailleurs, à défaut de pouvoir l'organiser sur place. On peut consulter le site (<https://hklabourrights.org> en anglais) de l'association qu'ils ont mise sur pied : Hong Kong Labour Rights Monitor, l'Observatoire des droits des travailleurs à Hong Kong, où ils revendentiquent de « *défendre les travailleurs de Hong Kong et amplifier leur voix dans le monde entier* ».



Communiqué de FO 14 décembre 2021 par [Marjorie Alexandre, Secteur Europe - International](#)

FO dénonce la nouvelle peine d'emprisonnement de 14 mois qui vient frapper notre camarade et dirigeant syndical du HKCTU (Hong-Kong) pour avoir organisé et participé le 4 juin 2020 à une veillée aux chandelles commémoratives des événements de la place Tien Anmen survenus en 1989

FO condamne les arrestations de militants à Hong Kong

Communiqués de FO 8 janvier 2021 par [Marjorie Alexandre, Secteur Europe - International](#)

La Confédération Force Ouvrière (FO) apprend les arrestations pour « subversion » d'une cinquantaine de militants démocratiques à Hong Kong, le 6 janvier 2021, dont au moins deux responsables syndicaux de la Confédération syndicale indépendante hongkongaise HKCTU, affilié à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) : la Présidente Carol Ng, qui fut secrétaire générale de la British Airways Hong Kong International Cabin Crew Association, et la présidente du syndicat des personnels hospitaliers Winnie Yu Wai-ming.

Avec la CSI, FO condamne ces arrestations, qui constituent une atteinte contre les droits fondamentaux du peuple hongkongais : la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de réunion et demande la libération immédiate de ces 53 militants.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE d'EURE ET LOIR



SYNDICAT ■ Les membres de FO réunis, à Chartres, autour de Frédéric Souillot

« Pour préparer les combats à venir »

L'Union départementale Force ouvrière a rassemblé ses militants, hier après-midi, à la bourse du travail, à Chartres, pour son assemblée générale.

Ces derniers étaient heureux d'accueillir Frédéric Souillot, secrétaire général de la confédération nationale.

« Après tous les combats menés pour les retraites, il était important de se retrouver pour aborder différents thèmes et préparer les combats à venir », résume Éric Jarry, secrétaire départemental FO.

Des salariés et des agents sont notamment venus expliquer les difficultés rencontrées dans leurs entreprises, dans les secteurs de la santé, des cosmétiques,



SYNDICAT. Frédéric Souillot (au centre), secrétaire général de la confédération nationale FO, était présent, hier à Chartres. PHOTO : ESTELLE ROSSET

ques, de la pharmacie. « Ce sont des militants de terrain et c'est important d'avoir leur retour. »

Une centaine de personnes étaient présentes lors de cette assemblée pour aborder la question de la rémunération, du loge-

ment, des conditions de travail, du pouvoir d'achat et de l'emploi. « Sur ces sujets-là, il faut se mobiliser, comme sur la question de la nouvelle réforme de l'assurance-chômage, annoncée le 26 mai, et qui entrerait en vigueur au

1^{er} décembre 2024 », avance Frédéric Souillot.

Organisée une fois par an, cette assemblée permet aussi de retrouver « une certaine unité, de la solidarité entre les uns et les autres », complète Éric Jarry. ■

Estelle Rosset



Vendredi 7 juin 2024

Assemblée militante autour de Frédéric SOUILLOT



Ils sont intervenus



Marie-Odile SADS



Marie-Christine CH BONNEVAL



Sophie ELSAN



Yamina DIOR



Katia—NOVO NORDISK



Audrey DIOR



Isabelle FO Métaux



Ana CARREFOUR



Michaël SEALED AIR



Kevin TRANSPORT DU CENTRE



Jean JOUCOMATIC



Olivier SNUDI



Hanane SOPHARTEX



Dominique UL DREUX



Arnauld CH CHARTRES



Dans la presse locale...

Septembre 2021

ÉDUCATION

140 personnes réunies pour un plan d'urgence éducation



MANIFESTATION. Environ 140 personnes ont défilé, hier.

La place des Halles de Chartres a été le point de départ de la manifestation "Pour un plan d'urgence dans l'éducation", hier, en début d'après-midi.

Environ 140 personnes, professeurs ou membres des antennes départementales des syndicats FO, FSU, Sud Éducation et CGT Éducation, se sont réunies à 14 h 30 pour demander « une revalorisation des salaires de tous les personnels de l'éducation ».

Romain, de la CGT Éducation, alerte sur « le besoin d'améliorer les conditions d'enseignement » et de « recruter des infirmières ».

Julia Percheron

res, des psychologues et de nouveaux accompagnants pour les élèves en situation de handicap ».

« En discuter »

« Le collège Louis-Armand de Dreux n'a, par exemple, plus d'infirmière depuis deux ans. Elle n'a toujours pas été remplacée », ajoute Julien, de Sud Éducation.

Le cortège a défilé dans les rues du centre-ville, avant de rejoindre le site de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, place de la République. « On espère être reçus par le préfet pour pouvoir en discuter », poursuivent-ils. ■

Octobre 2021

MOUVEMENT SOCIAL

250 manifestants pour la hausse des salaires, hier à Chartres



RASSEMBLEMENT. « On représente la colère des salariés », soulignent les syndicats. PHOTO : QUENTIN REIX

La manifestation intersyndicale organisée, hier dans toute la France, a été suivie, à Chartres, par environ 250 personnes.

Les syndicats départementaux FO-CGT-FSU et Solidaires se sont mobilisés, hier, lors d'une journée de grève et de manifestation. Environ 250 personnes se sont retrouvées place Pierre-Sémard, à 14 h 30, pour une marche à travers le centre-ville, qui s'est terminée devant la préfecture.

Un mot d'ordre pour exprimer les revendications du cortège : « Ça suffit ! », résume Eric Jarry, secrétaire général de l'union départementale Force ouvrière 28. « Face à la

hausse du coût de la vie, nous demandons une augmentation massive et immédiate du Smic et de tous les salaires. »

Personnel soignant

Parmi les autres revendications des syndicats : l'arrêt des licenciements, le retrait de l'assurance chômage et de la réforme des retraites, mais aussi « la levée des sanctions prononcées contre le personnel soignant non vacciné », poursuit Jean-François Paty, délégué CGT. « Les agents de la fonction publique sont aussi les grands oubliés », complète Pierre Licout, cosecritaire départemental de la FSU. « Le point d'indice n'a pas augmenté depuis 2010. » ■

SYNDICALISME ■ Les hospitaliers nogentais de FO Santé ont tenu leur assemblée « 2021, une année compliquée »

En dépit de la pandémie de Covid-19, les représentants nogentais du syndicat FO Santé ont continué à lutter contre la précarité de l'emploi à l'hôpital de Nogent.

Stéphane Marchand

stephane.marchand@centrefrance.com

Ce n'est qu'un début, la lutte continue pourrait être la formule qui résume le propos qui a été tenu mercredi lors de l'assemblée générale de l'Union locale FO santé qui s'est tenue à la maison des syndicats, à Nogent-le-Rotrou. Et ce à l'échéance d'un an des prochaines élections professionnelles.

En compagnie de Christian Loison, secrétaire général de l'Union locale FO et d'Arnaud Pionnier, secrétaire départemental de FO santé, Frédérique Lefebvre et Angélique Faure, respectivement secrétaire et trésorière de FO Santé au sein du centre hospitalier nogentais et de l'Ehpad La Charmeraie ont dressé un bilan d'étape de leur action au sein des instances représentatives de l'établissement.

Des avancées

Et d'abord pour dire que « L'année 2021 a été compliquée et difficile pour les



NÉGOCIATION. Les représentants FO Santé veulent sécuriser l'emploi au sein du centre hospitalier nogentais.

équipes soignantes et les personnels du centre hospitalier nogentais en raison de la pandémie. La crise sanitaire et le manque de personnel font que les agents n'en peuvent plus ». Pour autant, les re-

présentantes FO Santé ont porté des revendications devant la direction et ont obtenu quelques satisfactions.

« Nous pouvons noter l'obtention d'une prime de risque pour les manipula-

teurs radio, la création de six postes équivalent temps plein à l'Ehpad et des CDI pour des emplois de contractuels », ont noté les deux déléguées syndicales. Selon Arnaud Pionnier, « Le centre hospitalier de Nogent compte 89 contractuels sur 346 emplois dont une trentaine de contractuels en CDI ».

Attractivité

Pour les syndicalistes qui ont fait de la lutte contre la précarisation des emplois hospitaliers leur priorité, « Cela explique aussi pourquoi on manque de personnel à l'hôpital de Nogent. Avec plus d'emplois pérennes et sécurisés, on serait sans doute plus attractif pour toutes les catégories de personnel », a conclu Arnaud Pionnier. ■

■ « On n'a jamais eu autant d'argent que depuis 1945 »

Pour paraphraser le ministre de la Santé, Olivier Véran et le président de la République Emmanuel Macron, Arnaud Pionnier, le secrétaire départemental de FO Santé n'y va par quatre chemins : « Avec le Ségur de la santé, on n'a jamais eu autant d'argent que depuis 1945. Maintenant, il faut savoir ce qu'on fait de ce "pognon de dingue" ». Une façon pour le syndicaliste de pousser à la

roue du dialogue et des négociations dans les établissements de santé euréliens. « Le Ségur apporte 90 millions d'euros en région Centre-Val de Loire. Cette manne doit être répartie pour résorber l'emploi précaire et sécuriser les plannings. Or on a jusqu'au 31 décembre seulement pour rendre notre copie. Il est temps d'accélérer les négociations en Eure-et-Loir ». ■

BONNEVAL

FO exige des « mesures radicales » à Henri-Ey

Suite à plusieurs accidents du travail liés à des violences au centre hospitalier Henri-Ey, à Bonneval, le syndicat Force ouvrière a obtenu, mardi, la tenue d'un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) extraordinaire.

« On a obtenu des avancées par rapport aux violences des patients sur les agents mais elles doivent maintenant se concrétiser », a précisé, vendredi, Marie-Christine Pautonnier, secrétaire générale du syndicat Force ouvrière, qui a exigé des « mesures radicales contre la violence et pour assurer des conditions de travail décentes ».

« Il nous manque quinze postes d'infirmiers. Nos conditions de travail sont difficiles et il faut du personnel pérenne et reconnu avec une mise en stage rapide et une titularisation. L'ambulatoire n'est pas un pool de remplacement ! »,



ÉTABLISSEMENT. Le syndicat FO estime que des « améliorations sont nécessaires » au centre hospitalier Henri-Ey, à Bonneval.

rappelle Marie-Christine Pautonnier qui demande à la direction de « respecter le travail de l'extra-hôpital et de l'intra-hospitalier. Henri-Ey est un établissement de renommée qui apporte des soins de qualité, mais des améliorations sont nécessaires. »

« Nous avons engagé des solutions »

La direction a tenu à saluer « l'engagement des personnels qui sont confrontés, au quotidien, à

des situations complexes ».

« Ces accidents du travail sont liés à une prise en charge complexe et consommatrice en moyens humains d'un patient, a-t-elle indiqué. Nous partageons le diagnostic du syndicat et nous avons engagé des solutions avec la Maison pour les personnes autistes (MDPA) du département d'Eure-et-Loir pour améliorer ces prises de charge. » ■

Frédéric Levent
frédéric.levent@centrefrance.com

SOCIAL ■ Le conseil des Prud'hommes a tranché dans des conflits Sophartex

Des jugements salués par FO

Le secrétaire de l'Union locale FO, Dominique Maillot se réjouit de décisions dont il souligne le caractère « exécutoire même en cas d'appel ».

Malik Laïdi
malik.laidi@centrefrance.com

Bien qu'ennuyé par quelques soucis mécaniques sur la route, Dominique Maillot, responsable de l'Union locale FO, affichait un franc sourire, hier, à la Maison des syndicats. Le syndicaliste tenait une conférence de presse relative à certains jugements du conseil des Prud'hommes de Mantes-la-Jolie « favorables à des salariés de Sophartex ».

Un plan social déguisé selon FO

« Trois salariés qui avaient été licenciés alors qu'ils étaient en arrêt de travail ont obtenu l'annulation de leurs licenciements par les Prud'hommes. Deux d'entre eux qui l'ont demandé seront réintégrés, le troisième ne le souhaitant pas aura des indemnités en conséquence », résume le syndicaliste.

Les décisions contestées par les salariés en ques-



ANNONCE. Dominique Maillot (au centre) ici entouré de deux salariés appelés à être réintégrés.

tion remontent à l'année 2020. Dominique Maillot avait dénoncé dès septembre 2020 une vague de licenciements assimilée à un « plan social déguisé ». Il relevait dans son propos que les salariés dont l'entreprise entendait se séparer étaient « en arrêt de travail ou en maladie ». Estimant les procédures abusives, il avait encouragé les salariés à saisir le

conseil des Prud'hommes. L'un des dirigeants de Sophartex étant conseiller prud'homal à Dreux, la saisine avait été adressée au conseil des Prud'hommes de Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines.

Les premiers jugements prud'homaux sont intervenus le 19 juillet. « D'autres jugements du même type vont être prononcés très prochainement concernant

d'autres salariés » assure Dominique Maillot, lequel se réjouit que les jugements rendus soient « exécutoires même en cas d'appel ».

Nous avons sollicité une réaction du groupe Synerlab propriétaire de Sophartex au sujet de l'analyse faite par Dominique Maillot, sans recueillir de réponse pour le moment. ■

MANIFESTATION ■ Les personnels de santé se sont mobilisés, hier, à Chartres

« Nous ne voulons plus être les oubliés »

Près d'une centaine de personnels de santé ont répondu à l'appel de l'intersyndicale FO, CFDT et Unsa. Ils se sont réunis dans la cour de l'hôtel-Dieu, à Chartres, hier après-midi.

Augmentation des salaires, manque de personnels, abandon de la réforme des retraites mais, surtout, au centre des revendications : l'extension de la prime du Ségur pour tous les salariés.

Dans la suite des mobilisations de janvier, les manifestants ont ressorti les banderoles. « Après notre mobilisation, les choses ont bougé pour certains d'entre nous », explique Carole Escolan, secrétaire départementale CFDT santé sociaux.

« On remarque un désintérêt croissant »

Le cortège, parti de l'hôtel-Dieu, s'est rendu devant les locaux de l'ARS (Agence régionale de santé), la préfecture, le conseil départemental et la permanence parlementaire du député de Chartres, Guillaume Kasbarian (Renaissance). « On est un peu moins nombreux



MOBILISATION. Les personnels de santé manifestent pour « les oubliés du Ségur ».

qu'en début d'année, mais on continue de se battre. Ici, tout le monde fait le même travail. On veut que l'on soit tous reconnus à la même somme. Nous ne voulons plus être les oubliés du Ségur. »

Selon eux, dans le département, « ils sont environ 500 salariés » dans le sec-

teur social et médico-social, « dont 188 » dans la fonction publique hospitalière, à ne pas toucher la prime de 189 €.

Parmi eux, les personnels administratifs et techniques. « Ce sont principalement des salariés des dispositifs d'accompagnement médico-éducatif (DAME).

On remarque un désintérêt croissant pour ces établissements de santé », estime Arnauld Pionnier, secrétaire départemental FO santé. « Ajoutez à ça le manque de moyens et le manque de personnels. Il faut réagir vite. Le système va très mal. ■

Jade Sauvée

jade.sauvee@centrefrance.com

Janvier 2022

CHARTRES ■ Une mobilisation interprofessionnelle est prévue jeudi 27 janvier « Nous portons les mêmes revendications »

« On n'appelle pas à une grève par plaisir, mais par nécessité. La grogne monte. »

Les paroles d'Éric Jarry, secrétaire départemental Force Ouvrière (FO), résonnent dans la salle du syndicat, à Chartres. Autour de lui, des syndiqués de la CGT, de la FSU et de Solidaires.

Revalorisation

Les quatre organisations syndicales d'Eure-et-Loir se sont réunies, hier, alors qu'un appel national a été lancé pour une mobilisation interprofessionnelle. « Nous avons des points de diver-



REPRÉSENTANTS. Plusieurs syndicats s'unissent pour une revalorisation salariale globale, dans le secteur privé et public.

gence mais portons les mêmes revendications quant à la revalorisation des salaires », souligne Éric Jarry.

« Face à l'augmentation de l'inflation et la hausse des charges, les mesurettes du gouvernement, comme la

revalorisation minime du Smic et la prime annuelle de 100 €, ne compensent pas la perte de pouvoir d'achat », juge-t-il. Une situation qui concerne à la fois les salariés du privé et du public, ajoutent les syndicats. « La grille de salaires a été tassée. Le recours aux contractuels pose aussi problème », indique Denis Ledoré, de la Fédération syndicale unitaire (FSU). ■

Bérénice Poulin
berenice.poulin@centrefrance.com

Pratique. Manifestation interprofessionnelle départementale, jeudi 27 janvier, à 14 h 30, devant le théâtre de Chartres.

TRANSPORTS ■ La grève, démarrée lundi, se poursuit jusqu'au moins vendredi

Les conducteurs dans le dur

La grève se poursuit sur le réseau de transport urbain Filibus. Au moins jusqu'à vendredi, où un cortège de manifestants est prévu, au départ du dépôt de Lucé jusqu'à la mairie de Chartres.

Claire Béguin

claire.beguin@centrefrance.com

47 conducteurs de bus sur la centaine que compte la Société publique locale Chartres Métropole Transports, en charge du réseau Filibus, étaient en grève, hier, selon les syndicats.

Lancé lundi matin, ce mouvement social d'ampleur porte sur la revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail (*notre édition d'hier*). « Beaucoup de personnes sont en repos ce mardi », explique Tania Léandro, déléguée syndicale CFDT.

En début d'après-midi, Joaquim Bertoluci, le directeur général de Filibus, a reçu les syndicats de la société. Il a annoncé la pose, hier matin, de trois toilettes autonomes à Lèves, au centre hospitalier et à Mainvilliers. Un quatrième WC autonome sera installé dans le courant de



CIRCULATION. Le trafic des bus était moins perturbé hier, pourtant la grève se poursuit au moins jusqu'à vendredi.

la semaine prochaine, au terminus des Carreaux, à Lucé.

« Nous allons également privatiser exclusivement pour les conducteurs Filibus un des trois WC femmes des sanitaires publics, situés rue Charles-Brune, à Chartres. Cela servira aux lignes 7, 9, 11, 12 et au Relais des portes. Il sera utilisé en attendant l'installation, début 2024, des locaux de Filibus sur le pôle d'échange multimodal, situé derrière la future

salle culturelle et sportive en construction », détaille Joaquim Bertoluci.

Par ailleurs, la commission de circulation interne à Filibus va se réunir afin de répertorier les difficultés de la chaussée sur l'ensemble des itinéraires des lignes.

Cortège

À la sortie de la réunion, l'intersyndicale (FO, CFDT et FNCR) estime que « le seul point positif, c'est l'état des lieux des lignes qui va être réalisé. Pour le

reste, nous restons déterminés. Le patron souhaite parler de la revalorisation salariale en octobre, mais nous ne savons pas sur quelles bases. À aucun moment, nous avons parlé des temps de parcours, des pauses... »

La grève se poursuit jusqu'au moins vendredi. Ce jour-là, d'ailleurs, un cortège de manifestants ont prévu de partir des locaux de Filibus à Lucé et de rejoindre la mairie de Chartres. ■

TRANSPORTS ■ En grève depuis lundi, ils ont manifesté plus de trois heures, hier matin, de Lucé à Chartres

La colère des Filibus s'empare de la rue

Quatre-vingts salariés de Filibus, en grève depuis lundi, ont manifesté plus de trois heures dans l'agglo, hier. La Ville et l'Agglo n'ont pas souhaité les recevoir.

Thomas Desprez
thomas.desprez@centrefrance.com

Peu avant 9 heures, hier, quatre-vingts salariés de bus de Filibus ont entamé une marche de protestation de plus de trois heures dans les rues de l'agglo.

La grève a débuté lundi 5 septembre (*nos éditions de mardi et mercredi*). « Rien n'a bougé depuis », affirme Tania Leandro, représentante CFDT. « Nos revendications n'ont pas été entendues, ni par Filibus, ni par l'Agglo. »

Les revendications des syndicats FO, CFDT et FNCR (Fédération nationale syndicale des conducteurs routiers) restent les mêmes : « un meilleur salaire en rapport avec l'inflation, de meilleures conditions de travail. »

Les conducteurs réclament « des sanitaires à chaque terminus. Pour l'instant, ceux que nous avons à disposition sont insuffisants, dans un mauvais état et ne peuvent pas être utilisés par les femmes », déclare Tania Leandro.

« Les temps de pause sont insuffisants, cela est dangereux pour les passagers et usagers de la route. Le temps de repos hebdomadaire n'est pas non plus respecté », estime l'intersyndica-



Mobilisation. Les représentants n'ont pas été reçus par le président de Chartres Métropole. PHOTO : THOMAS DESPREZ

le. « Nous circulons entre sept et neuf heures par jour, ce qui va à l'encontre de la loi Perben promulguée en 2000. Avec la fatigue et un risque supplémentaire d'accident grave quand on est au volant d'un véhicule de 12 tonnes à vide. »

« Les temps de parcours et les modifications de la voirie (ralentisseurs, ronds-points, limitation de vitesse) » sont aussi visés.

Le cortège est parti de la rue de la Beaure, à Lucé, où se trouve le siège de la société publique locale (SPL) de Chartres Métropole transports, en charge du réseau de bus urbain Filibus. Les manifestants ont traversé une partie de Lucé, en passant

par l'avenue de la République. Ils se sont ensuite rendus à Chartres en passant par l'hôtel de police, rue du docteur Mauvourey. Les manifestants, au nombre de quatre-vingt selon les renseignements territoriaux, étaient encadrés par neuf policiers dont trois motards.

Un mouvement reconduit la semaine prochaine

Après être passé par la place des Épars, le cortège a emprunté le boulevard Châles et s'est dirigé vers la place des Halles devant l'hôtel d'agglomération.

Les grévistes sont restés sur place jusqu'à midi en espérant être reçus par Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et prési-

dent de Chartres Métropole. Sur le parcours ainsi que sur la place du pôle administratif, les manifestants se sont fait remarquer avec des pétards, des cornes de brume et des fumigènes afin d'être entendus de tous, élus et habitants. »

Les représentants syndicaux n'ont finalement pas été reçus au Pôle administratif, la Ville qui considère qu'il s'agit d'une « grève interne à l'entreprise ». Les grévistes ont accusé « la direction de Filibus et l'agglomération de mépris envers les salariés ». Le ras-le-boîte des salariés se fait entendre de plus belle. À midi, les grévistes ont pris la décision de se réunir en assemblée

générale au dépôt de bus à Lucé. Ils ont décidé de « reconduire la grève la semaine prochaine. Nous n'avons eu aucun retour de Chartres Métropole ou de Filibus. Tant que nous n'avons pas de réponse positive, c'est pour une durée illimitée », assure Jessica Cochon, représentante FO.

Usagers et automobilistes impactés

De son côté, Joaquim Bertoluci, directeur général de Filibus, affirme qu'une « proposition écrite sera envoyée aux syndicats pour augmenter de 2,5 % le salaire en octobre. Après la revalorisation de mars de 3 %, j'estime que nous réalisons un effort important en faveur des conducteurs ». Il déplore également « la fermeté et la volonté de l'intersyndicale d'aller durablement au conflit ». Le directeur affirme également que « les utilisateurs seront prévenus plus de 24 heures à l'avance de l'état du réseau ».

Chartres Métropole transports recensait hier « 50 % du personnel non-gréviste » sur la centaine de conducteurs de Filibus. L'ensemble des réseaux (urbain et lignes régulières périurbaines) est impacté. Les lignes 9, 14, 15 ainsi que la navette ne circulaient pas. Les services de soirs étaient également fortement impactés. Rencontrée sur le trajet du cortège, une usagère a expliqué qu'elle attendait un bus, à l'arrêt Châles-Théâtre, depuis plus de 45 minutes. Marchant durant 4 km en près de trois heures, le cortège a également perturbé la circulation des automobilistes en ville. ■

TRANSPORTS

Filibus : une augmentation de 2,5 % actée au 1^{er} octobre

La grève des conducteurs du réseau de transport urbain de l'agglomération chartraine, Filibus, s'est achevée, mardi 13 septembre au matin, après une semaine de conflit.

Les représentants des trois syndicats CFDT, FO et FNCR (Fédération nationale des conducteurs routiers) ont obtenu plusieurs avancées. « Un accord a été signé avec le directeur de Filibus, même si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions », explique Sandrine Lebreton, déléguée syndicale de la FNCR.

Concernant la revalorisation salariale, une augmentation de 2,5 % au 1^{er} octobre a été actée, ainsi qu'une hausse de 100 € de la prime de vacances.

Sur la question du matériel, les salariés ont obtenu, notamment, l'installation de toilettes à chaque terminus. Quatre toilettes provisoires ont été installées à Lèves, Mainvilliers, dans le quartier de Rechères, à Chartres et au centre hospitalier. « Ils seront remplacés par des toilettes définitives, en décembre 2022 voire janvier 2023 », confirme San-

drine Lebreton. Les sièges conducteurs des 58 bus du parc Filibus seront remplacés, pour un coût de plus de 63.000 €. Et lorsqu'un véhicule sera changé, le nouveau sera équipé de climatisation.

« On peut se satisfaire que la raison et le bon sens l'aient emporté », se réjouit, de son côté, Joaquim Bertoluci, directeur général de Filibus.

« Des correctifs sur les temps de parcours apportés »

Il confirme que la commission circulation, dont le but est d'évaluer l'état de la voirie, mais aussi la position des arrêts de bus, entre autres, sera relancée.

« La commission horaires et roulement se réunira, elle, une fois par trimestre. Elle devra apporter des correctifs sur les temps de parcours et les pauses en bout de ligne, avant une mise en œuvre en septembre 2023 », précise Joaquim Bertoluci. ■

Claire Béguin

CHARTRES Face à l'échec des négociations salariales avec le groupe

FO annonce une grève à Carrefour



GRÈVE. Anna Maarouff et Christophe Lhuillery, du syndicat FO.

OCTOBRE 2022

ÉPERNON ■ Ils réclament une hausse des salaires

Les salariés d'Aptiv débrayent

Les salariés de l'entreprise Aptiv ont débrayé devant les grilles d'accès au site, hier. FO et la CFDT demandent des revalorisations salariales.

« Nous demandons à la direction d'augmenter les salaires ou de donner une prime qui atteigne le niveau de l'inflation rapidement », explique l'intersyndicale. Selon FO et la CFDT, trois réunions avec la direction ont permis d'obtenir une prime de 450 € pour les salariés qui gagnent moins de 80.000 € par an.



GRÉVISTES. Par équipes et en se relayant, les salariés se sont mis en grève, hier, entre midi et 22 heures.

« La CFDT et FO ne conçoivent pas cette prime, elle reste trop

loin de nos revendications », concluent les syndicats. ■

SOCIAL

La grève est reconduite chez Safran aujourd'hui



MOUVEMENT. Une centaine de salariés de production de l'usine dunoise se sont mis en grève hier.

Les salariés de l'usine Safran Aerosystems, à Chateaudun, ne se démobilisent pas.

Ils seront à nouveau en grève ce vendredi, afin de réclamer une revalorisation salariale, à l'invitation des syndicats CGT et FO.

Le mouvement a débuté hier matin. Aux aurores, près d'une centaine de salariés de la production, soit deux tiers des effectifs de l'atelier, se sont positionnés devant l'entreprise pour mener leur lutte ensemble.

Celle-ci fait suite à un premier débrayage le 19 janvier pour les mêmes raisons.

« Rendez-vous compte. Sur 174 salariés de production, 115 verront leur coefficient augmenter. Mais il va falloir attendre encore deux mois pour qu'ils le constatent sur leur bulletin de paye. Mais sans revalorisation salariale. C'est incompréhensible », indique le syndicaliste CGT, Frédéric Pellé.

« On nous balade »

Tandis que certains de ses collègues tapent le carton ou jouent à la pétanque, afin de passer le temps, à

proximité d'un feu de palettes, François Pellé poursuit son explication : « La direction s'enorgueillit de la haute technologie de l'entreprise, soit. Mais combien de salariés sont encore à 1.700 euros bruts par mois ? Et que dire de la politique d'embauche. Les nouveaux arrivent avec un coefficient plus fort que ceux qui les forment. C'est dévalorisant. Et ce n'est pas faute de l'avoir signalé. Or, on nous balade dans les revendications ».

Selon lui, « soixante salariés ont quitté l'entreprise en un an et demi » alors qu'une cinquantaine de postes est à pourvoir.

La CGT « refuse également que les heures supplémentaires soient un moyen de survie pour les salariés » et leur « demande de faire la grève de ces heures supplémentaires ».

François Pellé n'exclut pas « de reconduire la grève dans les semaines à venir » et, si besoin, de « la durcir de plus en plus pour se faire entendre ».

Contactée, la direction n'a répondu à notre sollicitation. ■

Philippe Provost

CHARTRES

Le débrayage chez Carrefour est maintenu ce samedi

La section du syndicat FO de l'hypermarché Carrefour Chartres maintient son appel à un débrayage, prévu aujourd'hui.

par les autres syndicats, « mais il sera suivi dans une centaine de magasins en France ».

Depuis le début de semaine, la section FO de Carrefour Chartres a décidé d'organiser un débrayage, ce samedi (*notre édition de mercredi*), après l'échec, estime-t-elle, des négociations entamées avec la direction générale, portant notamment sur des revalorisations salariales.

Dans une centaine de magasins

Le maintien de cette grève avait été remis en question, jeudi, lorsque la direction générale a rouvert les négociations avec le syndicat FO.

Après plusieurs heures d'échanges, les deux parties n'ont semble-t-il pas trouvé d'accord. « La direction propose une hausse de 2,5 % et une prime de 100 € », a affirmé, hier, Anna Maaroufi, déléguée syndicale région Normandie FO. Elle explique avoir sondé les salariés (au nombre de 364) qui auraient souhaité maintenir le mouvement. Ce débrayage ne sera pas suivi

Un sondage effectué parmi les 364 salariés

La représentante syndicale estime que les propositions du groupe ne sont pas en adéquation avec l'inflation, qu'elle évalue à hauteur de 6,8 %. La syndicaliste livre un autre argument : « Le Smic, qui a été augmenté trois fois en 2022, se rapproche du salaire des employés ! » Des entrepôts, ajoute-t-elle, seraient déjà en grève depuis plusieurs jours. ■

Thierry Delaunay

Dreux → Vivre sa ville

SANTÉ ■ Le personnel de l'Ehpad du Prieuré qui dépend de l'hôpital de Dreux, dénonce ses conditions de travail

« On frôle la maltraitance tous les jours »

Le personnel de l'Ehpad du Prieuré qui dépend de l'hôpital de Dreux est en colère. Il dénonce des conditions de travail dégradées et s'inquiète de l'avenir.

Pascale Rouchaud
pascale.rouchaud@centrefrance.com

« J'adore mon métier. Mais je n'en peux plus des conditions dans lesquelles je dois l'exercer. »

Cette jeune femme de 18 ans, qui travaille depuis trois ans comme aide-soignante au Prieuré, un des deux Ehpad qui dépendent de l'hôpital de Dreux, est épuisée.

« On court toute la journée »

Comme ses collègues, elle dénonce des conditions de travail dégradées. « On se dépêche de faire la toilette des résidents, on a à peine le temps de leur faire manger. C'est la course tous les jours. Par moments, on frôle la maltraitance. Pas par notre faute. Nous sommes attachés aux résidents, on n'est simplement pas assez nombreux ». Ces difficultés entraînent des arrêts mal-



PROTESTATION. Le personnel de l'Ehpad du Prieuré qui dépend de l'hôpital de Dreux, est épuisé.

die. « Et c'est encore plus difficile pour les autres ». Le personnel du Prieuré soutenu par FO, indique que l'établissement a perdu 5 postes entre 2020 et 2021. « Et on risque d'en perdre encore l'an prochain. Cela va être intenable. Pour nous et pour

les 78 résidents ».

Le personnel s'inquiète aussi de la division de l'unité réservée aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer qui compte aujourd'hui 26 places. « L'unité va être coupée en deux. Il n'y aura plus que 13 patients dans un espace réduit. Les 13 autres seront intégrés dans le service maison de retraite. Ce qui va poser des problèmes car ces patients ont besoin de repères. Si on change leur univers, ils risquent d'être complètement perdus. On aura du mal à s'occuper d'eux ». ■

sonnes peuvent intégrer une maison de retraite. En cas de gros problème, ces malades pourraient être transférés aux Eaux Vives, l'autre Ehpad de l'hôpital.

« Une mesure exceptionnelle »

Concernant la grève au sein du service de l'imagerie médicale, Anaïs Verdin précise que la limitation à un manipulateur au lieu de deux par machine est « une décision exceptionnelle » : « La décision se limite à cinq jours pendant les vacances scolaires d'octobre. Elle ne sera pas prolongée au-delà. »

Pour expliquer cette décision, la DRH invoque des « problèmes pour recruter du personnel après le départ de plusieurs manipulateurs pour un autre établissement ». ■

Par ailleurs, « des négociations avec les syndicats sont toujours en cours concernant les autres revendications ». ■

DREUX ET MAINVILLIERS ■ Des inspecteurs du permis de conduire en grève, hier

« Privatiser l'examen : un risque de fraude »

Les portes des centres d'examen du permis de conduire de Mainvilliers et Dreux étaient fermées, hier, en raison du mouvement de grève national suivi localement par les inspecteurs du permis de conduire du syndicat Snica-FO.

« Le ministère de l'Intérieur envisage de privatiser l'examen du permis de conduire à l'image du modèle belge. Et nous savons que les propositions amènent à des lois », a résumé, hier, Olivier Iozzia, délégué régional du Snica-FO, pour justifier la grève de 24 heures dans les deux centres d'examen de Mainvilliers et Dreux. Une douzaine de personnels de ces deux centres font passer plus de 10.000 permis chaque année.

Des permis sous fausse identité

Le syndicat des inspecteurs redoute de se voir confier un rôle mineur dans le passage de l'examen. Selon Olivier Iozzia, le projet de l'État aurait des conséquences multiples : « Des risques de fraudes massives et graves, notamment dans les salles d'examen non surveillées, l'absence de vérifi-



EXAMEN. Les inspecteurs du permis de conduire euréliens étaient en grève, hier. PHOTO : T. DELAUNAY

cation d'identité, l'usurpation d'identité ou encore la délivrance d'attestations de conduite de complaisance. »

L'État pourrait confier ces examens aux auto-écoles qui délivreraient des attestations probatoires aux candidats des permis moto, voiture, poids lourd et autocar. Le syndicaliste rappelle que le permis AM (scooter et cyclomoteur) leur a déjà été retiré en

2016, au profit des auto-écoles. Olivier Iozzia souligne : « Les adolescents et les jeunes sont surreprésentés dans les statistiques de l'insécurité routière et roulent en deux-roues sans même avoir suivi une formation qu'ils ont pourtant payée. » Il ajoute : « De plus en plus de conducteurs obtiennent un permis de conduire sous une fausse identité. » Le délégué régional précise que la

Wallonie a réformé son système en 2018 afin d'éradiquer la délivrance d'attestations de complaisance par les auto-écoles. « Nous n'avons aucune pression et moins de risques de dérives », estime Olivier Iozzia. Le mouvement FO a été suivi en région Centre-Val de Loire et dans d'autres départements. ■

Thierry Delaunay
thierry.delaunay@centrefrance.com

VERNOUILLET ■ Les salariés de l'entreprise TE Connectivity ont débrayé hier « On réclame une prime de 3.000 € ! »

C'est la principale revendication des salariés de TE Connectivity, implantée sur la zone industrielle Porte Sud, à Vernouillet. Pour faire pression, ils ont organisé un débrayage, hier.

Les drapeaux rouges de FO claquent au vent, alors qu'une table dressée devant l'entreprise propose jus de fruits et café... La détermination semble animer la trentaine de salariés - en majorité du service de production -, qui ont choisi la voie du débrayage pour faire entendre leur revendication.

« Juste 2,5 % de hausse... au mérite »

Ils souhaitent le versement de la prime de partage de la valeur (PPV) dite "prime Macron" pour relancer le pouvoir d'achat en cette période de flambée des prix. Délégué syndical, Yucel Yarimbas explique : « Cette prime, d'une valeur de 3.000 €, nous la réclamons pour l'ensemble du personnel. La direction s'y refuse. Nous avons essuyé la même réponse pour l'augmentation des salaires de 5 %. On en est resté à 2,5 % sous conditions de mérite. Ce qui signifie que ce ne sera pas pour tout le monde ! »



MOBILISÉS. Les salariés mécontents devant l'entrée de l'entreprise vernolitaine, à Porte Sud.

Entreprise de haute technologie employant environ 70 personnes, spécialisée dans la connectique et les capteurs pour divers domaines (l'industrie aéronautique, l'automobile, l'aérospatial, la communication,...) TE Connectivity est rattaché à un groupe américain éponyme qui possède plusieurs sites en France comme à l'étranger. Selon les dernières données financières officielles, son chiffre d'affaires se chiffrait à 14 milliards de dollars en 2019 avec un portefeuille de clients dis-

patchés dans 150 pays.

« 1.600 € bruts »

Pour les salariés de Vernouillet, « le groupe se porte bien et ne devrait pas avoir de difficultés à nous verser une prime. D'autant que nos salaires sont bas et le coût de la vie augmente. On n'a ni un 13^e mois, ni prime. » Un agent de production confie : « Avec six ans d'ancienneté, j'ai un salaire de 1.600 € bruts » Un collègue ajoute : « Essence, alimentation, chauffage,... : je ne m'en sors pas. Mon compte bancaire est dans le

rouge dès le début du mois ! » ■

INFO PLUS

Direction. Alors que leurs collègues étaient postés à l'entrée de l'entreprise, une délégation de salariés a été reçue par les dirigeants locaux. Contactée à son siège de Pontoise, la direction générale du groupe a fait savoir « qu'il n'y avait aucune personne présente pour s'exprimer sur ce débrayage ». ■

SANTÉ ■ Le syndicat FO des hospitaliers de Chartres tire la sonnette d'alarme

« On veut des moyens immédiats »

Les représentantes FO des hospitaliers de Chartres dénoncent, une nouvelle fois, les conditions de travail d'agents de plus en plus épuisés. Elles s'avouent démunies face à la situation.

Laurence Franceschina

laurence.franceschina@centrefrance.com

Des conditions de travail qui se dégradent ; un personnel en sous-effectif, usé et qui se sent méprisé par les différents gouvernements ; des intérimaires qui restent un jour ou deux et ne reviennent pas... Corinne Legeay, secrétaire générale FO des hospitaliers de Chartres, et Marina Neveu, permanente du syndicat, ont dénoncé, une nouvelle fois, hier, la situation aux Hôpitaux de Chartres.

« De janvier à juin, quatre-vingts agents sont partis, surtout des infirmiers », soulignent-elles. « Aujourd'hui, ce sont les aides-soignants qui commencent aussi à quitter l'établissement. C'est très inquiétant. »

Au cours des dernières années, le syndicat a déposé une vingtaine de droits d'alerte. Le pôle de gérontologie est en grève depuis le 3 mars. Le servi-



SOIGNANTES. « C'est compliqué partout en France mais nous ne pouvons pas rester sans être écoutées », affirment Corinne Legeay (*à gauche*) et Marina Neveu.

ce de neurologie lui a emboîté le pas il y a plusieurs mois. Même si la direction a recruté, il manque toujours des soignants.

« Les anciens n'ont pas le temps de former les nouveaux embauchés. Ni de récupérer leurs heures supplémentaires qui ne sont pas payées. Que propose-t-on aujourd'hui aux hospitaliers ? »

À la demande de l'ensemble des syndicats de

l'hôpital, un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) extraordinaire va être convoqué le 10 novembre. « On veut des moyens humains et immédiats. S'il faut fermer des lits temporairement pour permettre aux agents de souffler, il faut le faire. Une autre solution est d'embaucher en intérim sur des contrats de deux mois, par exemple, pour permettre au person-

nel de pouvoir prendre ses jours de congés. »

Les deux syndicalistes reconnaissent que la direction de l'hôpital a fait des efforts. « Nous avons fait feu de tout bois pour pallier les absences », confirme Yvon Le Tilly, directeur adjoint des Hôpitaux de Chartres. « Nous avons tout mis en œuvre pour que les conditions d'accueil des nouveaux embauchés soient les meilleures possibles ; nous avons lancé des appels à candidatures dans les instituts de formation de santé. Toutes les hypothèses sont envisagées pour améliorer les conditions de travail. »

Yvon Le Tilly rappelle que des lits ont déjà fermé temporairement dans certains services pour s'adapter aux effectifs. Proposer des contrats d'intérim plus longs est également une piste envisagée.

« Tout est fait pour retrouver une stabilité professionnelle mais c'est un travail de longue haleine. Il y a des difficultés à l'hôpital mais on ne peut pas laisser penser que c'est un état d'esprit général », affirme le directeur adjoint. ■

SANTÉ ■ FO remporte les élections professionnelles à l'hôpital de Dreux

Toujours défendre le personnel

Le syndicat FO a remporté les élections professionnelles de l'hôpital de Dreux. Les membres du syndicat assurent qu'ils continueront à « défendre le personnel ».

Pascale Rouchaud

pascale.rouchaud@centrefrance.com

Pas de triomphalisme. Pourtant, FO a remporté les élections professionnelles organisées le 8 décembre à l'hôpital de Dreux. « Nous sommes fiers et contents », commentent Chantal Pain, secrétaire, et Jean-Louis Duarte, trésorier. « Mais, la situation de l'hôpital est bien trop grave pour avoir l'esprit à la fête ».

Les syndicalistes parlent de personnel « fatigué, épuisé, ce qui entraîne une augmentation de l'absentéisme ».

Précariisation des agents

Les syndicalistes l'assurent : « Nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, à défendre le personnel ».

FO ne veut rien lâcher. « Nous réclamons encore et toujours à la direction de recruter du personnel. C'est la seule solution pour que les services fonctionnent correctement, pour que le personnel tra-



SYNDICAT. FO a remporté les élections professionnelles à l'hôpital de Dreux.

vaille dans de bonnes conditions et pour prendre en charge, comme on le devrait le faire, tous les patients ».

Le syndicat demande aussi un taux de promotion professionnelle plus important. « Les aides-soignants ont la possibilité de passer le concours pour devenir d'infirmier. 26 aides-soignants de l'hôpital ont été reçus, trois seulement seront formés au métier d'infirmier. C'est trop peu. C'est vrai que

l'hôpital doit payer les salaires des agents en formation et celui de leurs remplaçants, mais à la fin, l'hôpital gagne : la majorité des personnes qui bénéficient de cette promotion reste dans leur établissement. »

Le syndicat réclame aussi la titularisation des agents. « Il y a bien trop de personnel en CDD. On précarise ceux qui travaillent à l'hôpital. C'est un mauvais signe porté au service public ». ■

INFO PLUS

CGT. La CGT reconnaît sa défaite. « FO nous devance de trois voix. En 2018, nous avions gagné avec six voix d'avance. Il faudra forcément des alliances. La victoire de FO ne changera pas les rapports de force. Nous continuerons à défendre le personnel. »

ÉDUCATION

Les professeurs des LEP s'opposent à la réforme



PAS D'ACCORD. Ils disent non à la réforme des lycées pros.

Le Gouvernement veut augmenter de 50 % les périodes de stages en entreprise pour les élèves préparant un CAP ou un Bac professionnel. La CGT et FO s'y opposent.

Depuis des années, ils enseignent au lycée professionnel Gilbert-Courtois et au lycée Maurice-Viollette. Alors ces enseignements chevronnés sont à la fois inquiets et en colère. « Inquiets pour nos élèves mais aussi pour nous-mêmes car le projet de réforme du ministère va entraîner une perte très importante de notre nombre d'heures d'enseignement », expliquent-ils, ce jeudi soir.

En cause, l'augmentation à hauteur de 50 % du temps de stage en entreprise pour les élèves. Rien qu'en Bac Pro, sur trois années, les étudiants passeraient de 22 semaines de

stage à 33 semaines.

Moins d'heures

« Nous sommes déjà à flux tendu pour boucler les programmes », racontent José Delgado, délégué CGT, et Philippe Rameau, tous les deux professeurs à Courtois. « Des heures réduites d'enseignement, dans les matières générales comme dans les matières professionnelles, c'est une chance en moins pour nos élèves de poursuivre et de réussir ensuite des études dans le supérieur », estiment ces enseignants.

« Petit à petit, ce qui est déjà le cas, le gouvernement veut remplacer l'enseignement professionnel initial par l'apprentissage, afin, comme il le dit, d'adapter les formations aux besoins locaux. Or, nos diplômes préparent nos élèves à travailler sur l'ensemble du territoire », dit encore José Delgado. ■

SANTÉ ■ Un préavis déposé au centre hospitalier Henri-Ey

Débrayage à partir de mardi

Un préavis a été déposé au niveau national par le syndicat Force ouvrière concernant les hôpitaux.

Au centre hospitalier Henri-Ey, spécialisé dans les soins psychiatriques, et principalement basé à Bonneval et au Coudray, le mouvement sera suivi dans la majorité des unités. « Le mouvement national de grève se juxtapose au préavis illimité déposé il y a deux ans au centre hospitalier Henri-Ey », déclare Marie-Christine Pautonnier, infirmière et secrétaire FO au sein de l'unité de Bonneval.

« Les agents travaillent dans une réelle souffrance. Nous souhaitons que cela s'améliore avec la concertation de tous. Le centre hospitalier Henri-Ey possède une réelle aura dans le département. Nous tenons à rester fiers de travailler ici », affirme l'infirmière syndiquée. Le syndicat réclame « une augmentation de l'indem-

nité salariale pour les dimanches et jours fériés travaillés, ainsi que des heures de nuit, une rémunération similaire des contractuels et des titulaires ».

Parmi les autres revendications, figurent « le recrutement massif de personnels diplômés et l'amélioration des conditions de travail ».

Le syndicat FO revendique également que « les postes vacants soient pourvus le plus rapidement possible. Nous souhaitons à la fois être entendus et écoutés », insiste Marie-Christine Pautonnier.

Des recrutements contre l'absentéisme

De son côté, Yvon Le Tilly, directeur par intérim de l'établissement, affirme que « les dépenses de personnels n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui. Pour pallier des problèmes d'absentéisme, nous devons

recruter des vacataires et des intérimaires. Comme d'autres hôpitaux, nous sommes confrontés à des problèmes de recrutement. Nous recherchons toujours une psychomotricienne et une psychologue du travail ». Selon lui, « aucun poste n'est gelé pour les personnels soignants », souligne Yvon Le Tilly.

« Nous cherchons les meilleures solutions, dans un souci de concertation avec les organisations syndicales. Concernant le mouvement national, je ne peux pas faire de commentaire. C'est aux pouvoirs publics de négocier avec les syndicats. »

Le syndicat local exige aussi d'avoir des projections, afin de pouvoir obtenir des congés, notamment durant l'été. Un point de vue que le directeur rejoint : « Nous souhaitons anticiper le plus tôt possible afin d'être le mieux organisé. » ■

Thomas Desprez

BONNEVAL

Henri-Ey : FO reçu par le sous-préfet



RASSEMBLEMENT ■ Le syndicat FO (Force ouvrière) de l'hôpital Henri-Ey de Bonneval a obtenu audience auprès du sous-préfet, Hervé Demai, hier après-midi, à Châteaudun. Une trentaine d'agents ou de gradés, issus de différents services, ont été reçus, par petits groupes, par le représentant de l'État, qui a pris bonne note de leur quinzaine de revendications. Elles concernaient notamment « le peu de possibilités de titularisation, la vacance de postes non pourvus, le manque de stabilité au sein de la direction, le rapport de la Chambre régionale des comptes pointant la gestion des emplois de direction, la demande de reconnaissance financière des dimanches et jours fériés et l'absence de stabilité au sein de la direction ».

Mobilisation historique

■ EN EURE-ET-LOIR. L'opposition au projet de réforme des retraites porté par le gouvernement a mobilisé quelque 11.000 manifestants, hier, dans le département, dont 10.000 à Chartres, où l'on n'avait « pas vu ça depuis 1995 ».

■ EN FRANCE. La rue a répondu, hier, massivement à l'appel des syndicats, avec plus de deux millions de manifestants, selon la CGT. L'historien Stéphane Sirot évoque une « bonne base pour une montée en puissance ».

PAGES 2, 3 & 4



SOCIAL ■ Le comité local des délégués pour la grève prépare la mobilisation de mardi 31 janvier depuis l'hôpital « Nous viendrons aussi avec des revendications locales »

Il y a des enseignants, des salariés d'entreprises privées, des salariés de la Poste, des personnels hospitaliers. On est mardi soir, à l'union locale Force ouvrière, Dominique Maillot a réuni les délégués du comité pour la grève.

C'est la troisième réunion de ce type depuis la création en novembre du comité qui s'appuie sur les unions locales FO et CGT. « Nous avons constaté que les mouvements de grève se multiplient depuis quelques mois et qu'il convenait de créer un mouvement d'ensemble »,



MANIF. Parmi les revendications locales, la situation de l'hôpital. ARCHIVES

résume Dominique Maillot.

Encouragée par la forte mobilisation de jeudi 19 janvier contre la réforme de la retraite, l'initiative se poursuit. « Nous tenons compte des revendications sur la réforme de la retraite dont nous demandons le retrait total. Notre prochaine action s'inscrit donc le mouvement national du mardi 31 janvier ».

Comme le 19 janvier, FO, la CGT, la FSU et la CFDT manifestent à Dreux, le matin, à Chartres, l'après-midi. « Mais, nous viendrons aussi avec des

revendications locales et avons demandé une audience au sous-préfet qui ne peut pas agir sur la réforme des retraites mais le peut sur les questions locales ».

Parmi ces questions, les vives inquiétudes autour de l'hôpital « avec l'intention de supprimer le service de SSR contre laquelle l'ensemble de la communauté médicale est opposée », les fermetures de classes « plus nombreuses que jamais ». Symboliquement, la manifestation partira de l'hôpital. ■

Valérie Beaudoin

SOCIAL ■ Les Unions locales des syndicats organisent une manifestation mardi 31 janvier à partir de 17 h 30

Une "retraite aux flambeaux" pour s'opposer à la réforme

En marge de la manifestation départementale contre la réforme des retraites qui se tiendra mardi à Chartres, les syndicats nogentais entrent dans l'action.

Forts de la mobilisation sans précédent qui a marqué la manifestation départementale à Chartres le 19 janvier, les syndicats euréliens se préparent à une nouvelle journée d'action mardi prochain. Le point chaud départemental est programmé à 14 h 30 à Chartres mais les salariés percherons opposés à la réforme des retraites pourront rejoindre en fin de journée



ACTION. Les Unions locales de FO dirigée par Christian Loison, ici au côté de Didier Leport, et de la CGT avec Emmanuel Poisson entrent dans l'action.

FERVRIER 2023

SOCIAL ■ Les salariés du laboratoire Léo Pharma de Vernouillet observent des mouvements de débrayage

« Des augmentations dignes pour tous »

Les salariés de Léo Pharma observent des mouvements de débrayage. Ils réclament des augmentations de salaires dignes pour tous.

Pascale Rouchaud
pascale.rouchaud@centrefrance.com

En colère, amers, mais déterminés. Depuis vendredi, des salariés du laboratoire pharmaceutique Léo Pharma, à Vernouillet, débrayent tous les jours à l'appel du syndicat FO. C'est la première fois que le laboratoire, spécialisé dans la fabrication de seringues, connaît un mouvement social d'une telle ampleur.

« Des félicitations et puis rien... »

Hier, 40 % du personnel du site (uniquement du personnel de production) qui compte en tout 400 personnes, ont répondu à l'appel du débrayage. Toutes les équipes (matin, après midi, nuit), ont cessé le travail pendant une heure.

Les salariés de ce laboratoire réclament des hausses de salaires. « Lors de la première réunion des négociations annuelles obligatoires (NAO), nous avons demandé 9 % d'augmentation », explique un éléphant FO de l'entreprise. « 5 % pour l'infla-



MOBILISÉS. Le personnel de Léo Pharma observe des débrayages. Le mouvement pourrait se durcir.

tion de cette année et 4 % pour couvrir l'inflation de ces deux dernières années. »

Les réunions NAO se sont succédé. « La direction a proposé une augmentation de 3 % pour le personnel qui touche moins de 40.000 euros par an. Mercredi, lors de la dernière réunion,

elle a proposé 3,5 % d'augmentation au mérite pour cette catégorie de personnel. »

Une proposition que refusent FO et le personnel qui débraye. « Cela veut dire que les autres n'auront rien. C'est injuste. » Ils expliquent : « En 2022, l'objectif du site de Vernouillet était

de fabriquer 75.000 seringues. Nous avons atteint cet objectif, nous avons été félicités mais il n'y a rien pour un certain nombre de salariés. »

Joint par téléphone, Didier Lévéque, directeur du site de Vernouillet, indique : « Il faut replacer les discussions dans leur

contexte. L'an dernier, le groupe a perdu 1,5 million par jour ». Il confirme que les salariés ont été félicités en fin d'année « Mais, le site de Vernouillet n'a pas atteint seul l'objectif de 75.000 seringues. Nous avons dû faire appel à un sous-traitant qu'il faut payer. »

« Contexte difficile »

Didier Lévéque poursuit : « Malgré ce contexte, nous proposons une augmentation de salaire de 3,5 % au mérite, comme cela s'est toujours fait à Léo, avec une attention particulière aux salariés qui touchent moins de 40.000 € par an ». Le directeur précise : « Cette augmentation prévue au 1^{er} avril s'ajoute à celle prévue par les accords de branche. Certains salariés pourraient ainsi être augmentés de 8 à 10 %. Il ajoute que Léo Pharma abonde de 300 % les PEE (plan d'épargne d'entreprise) et Perco (plan d'épargne pour la retraite collective). « Il fait ajouter le prime partage de la valeur versée en novembre. Les salariés les moins bien payés ont touché 1.500 euros ».

Ces arguments auront sans doute du mal à convaincre le personnel : dans la journée d'hier, les salariés ont voté pour durcir le mouvement dès aujourd'hui : les débrayages dureront 4 heures par équipe. ■

Reprise du travail chez Léo Pharma avec des salaires augmentés

Ils ont repris le travail avec le sourire. Leur mobilisation a payé. Les salariés de Léo Pharma ont obtenu des augmentations de salaires.

Les employés du laboratoire pharmaceutique de Vernouillet, spécialisé dans la fabrication de seringues, avaient observé des mouvements de débrayage d'une heure du 27 au 31 janvier (Lire dans L'Écho Républicain du 1^{er} février). Ils protestaient contre la direction qui proposait, lors des discussions NAO (négociations annuelles obligatoires), 3,5 % d'augmentation au mérite pour le personnel qui touche moins de 40.000 € par an.



NÉGOCIATION. Les salariés de Léo Pharma ont repris le travail après des négociations avec la direction du groupe. PHOTO D'ARCHIVES

Le personnel, soutenu par FO, réclamait des augmentations plus importantes, pour tout le monde, sans notion de mérite.

Plus de notion de mérite

Les salariés avaient décidé mercredi 1^{er} février des débrayages quatre heures par équipes.

Les négociations avaient repris le 1^{er} février au soir avec des représentants du siège social du groupe. Personnel et direction sont parvenus à trouver un accord : 7 % d'augmentation générale (c'est-à-dire sans notion de mérite) pour les salariés qui touchent moins de 30.000 € par an, entre 3,5 % et 4,6 % (sans notion de mérite) pour les per-

sonnes qui touchent entre 30.000 et 40.000 € par an. La notion d'augmentation au mérite ne concerne plus que les personnes qui touchent plus de 40.000 € par an.

Après négociation, il a aussi été décidé que les heures de débrayages et d'assemblées générales ne se seraient pas retenues sur le salaire des personnels qui avaient participé au mouvement.

Le personnel de Léo-Pharma a repris normalement le travail le 2 février. Les salariés ne regrettent qu'une chose : « Ne pas avoir été entendus plus tôt. » ■

Pascale Rouchaud
pascale.rouchaud@centrefrance.com

Des agents réclament leur part du Ségur de la santé



MOBILISATION. Des agents ont manifesté, hier.

Une centaine d'agents de structures sociales du département ont manifesté, hier, à Champhol, pour réclamer leur part du Ségur de la santé.

Issus des dispositifs d'accompagnement médico-éducatifs (Champhol et Vernouillet), du foyer de vie médico-social Gérard-Vivien (Courville-sur-Eure) et du Centre départemental de l'enfance (Champhol), ces agents de la fonction publique hospitalière souhaitent bénéficier de la prime de 189 € net mensuel, attribuée initia-

lement aux soignants et à certains personnels sociaux. En Eure-et-Loir, environ 80 personnes des services de cuisine, administration, services techniques, lingerie, jardinerie, etc. devraient bénéficier de cette prime, selon eux. Or, précisent les syndicats FO santé et CGT santé, « il y a des départements où les personnels bénéficient de cette prime, et d'autres, comme ici, où on ne l'a pas. Ceux qui ne bénéficient pas du Ségur sont souvent les plus petits salaires. » ■

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Les oubliés du Ségur ont mené une opération filtrage à l'entrée

Ils estiment être encore 77 agents, aujourd'hui, « oubliés du Ségur », à travailler au Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), au sein des dispositifs d'accompagnement médico-éducatif (Dame) de Champhol et de Vernouillet, et au foyer de vie Gérard-Vivien, à Courville-sur-Eure.

C'est pour les défendre que le syndicat FO santé a organisé, hier matin, avec le soutien de la CGT, un filtrage de l'entrée du CDEF, à Champhol (où travaillent 32 d'entre eux) car leur employeur, « le Département, nous fait toujours barrage », affirme Didier Jardin, secrétaire général FO santé 28.

« Indispensables »

Au printemps, les agents avaient déjà manifesté devant le CDEF et l'hôtel du Département, à Chartres, pour obtenir les 189 € par mois accordés par la loi Sécur au personnel médical. Une prime, transformée depuis en complément de traitement indiciaire (CTI), dont ne bénéficient pas les personnels techniques et administratifs des établissements médico-sociaux. « Ceux qui travaillent dans les services techniques, en cuisine, à l'entretien des lo-

caux, à la lingerie ou dans les services administratifs, sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'établissement », argumente Didier Jardin. « Ils sont aussi, pour la majorité, en catégorie C, ce qui correspondant aux salaires les moins élevés de la fonction publique hospitalière. »

Une réunion de travail était prévue, hier après-midi, entre les trente-deux salariés concernés du CDEF et le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. « La loi ne nous permet malheureusement pas de leur accorder la prime Ségur », a expliqué Jean-François Grimaud, directeur général des services du Département. « Nous avons pris l'engagement, au printemps, de regarder comment nous pouvons revaloriser leur rémunération. »

La solution retenue est d'intégrer ces agents à la fonction publique territoriale puis de les remettre à disposition du CDEF. Le Département a pris l'engagement, dans ce cadre, de revaloriser les salaires à hauteur de la prime Ségur. Les agents du CDEF doivent se réunir lundi pour décider de leur position et de leurs futures actions. ■

Laurence Franceschina

Eure-et-Loir → Actualité

CHARTRES ■ Quelque 7.000 personnes ont manifesté contre le projet de réforme des retraites, hier après-midi

« Public et privé mobilisés jusqu'au retrait »

Environ 7.000 personnes ont défilé dans les rues de Chartres, hier après-midi, pour réclamer le retrait du projet de réforme des retraites. Un cortège où se sont côtoyés différents profils.

Simon Dechet
simon.dechet@centrefrance.com

Les manifestants étaient une nouvelle fois très nombreux dans les rues de Chartres, hier après-midi, pour la sixième journée de mobilisation contre la réforme des retraites. Selon notre estimation, environ 7.000 personnes se sont mobilisées (6.000 selon la préfecture d'Eure-et-Loir, près de 15.000 selon l'intersyndicale). Un total moins élevé que lors de la première manifestation du 19 janvier (10.000 personnes), mais la détermination des opposants reste intacte dans un défilé massif et bruyant.

« **On est à un tournant** » Au sein du cortège, emmené à sa tête par l'intersyndicale, différents profils se côtoient. De nombreux opposants mobilisés travaillent dans le secteur public. Parmi eux, Fred, facteur à Dreux et syndiqué



CORTÈGE. La détermination des opposants au projet de réforme des retraites reste intacte, à Chartres, avec une nouvelle démonstration de force, hier après-midi. PHOTO : QUENTIN REK

CGT : « La seule solution pour être entendu est de mettre le pays à l'arrêt. Je suis même pour la grève générale. Ce n'est pas en repoussant la retraite de deux ans qu'on améliore la vie des gens. Au-delà de 60 ans, on est cassé. Il est donc important de se mobiliser. Je trouve notre mouvement plus fort que lors des mobilisations de 1995. Public et privé sont mobilisés jusqu'au retrait, avec les jeunes et les retraités. On est à un tour-

nant. » Le défilé est également composé de membres de l'Education nationale, de cheminots, ou encore d'acteurs de la santé publique. C'est le cas de Boris, Yvelinois et membre du Samu des Hauts-de-Seine, à Garches : « On sait que ça bouge bien à Chartres, alors on vient ici avec des collègues. C'est plus simple de venir ici aussi. On sent que la mobilisation reste forte. » Mais le secteur privé est

également bien représenté dans les rangs du cortège. Laurent Blin, délégué CFDT métallurgie, employé de la société industrielle Asahi Diamond, à Chartres, espère que le gouvernement va retirer son texte : « Je suis logiquement en retraite dans un an et demi. Je devrais partir plus tard avec cette réforme. On fait des métiers pénibles et quand, à la fin, on vous dit qu'il faut encore pousser, c'est compliqué. » ■

Des lycéens rassemblés devant Silvia-Monfort, à Luisant



DUO. Valentin Langlet et Nathanaël Juraszek.

Valentin Langlet et Nathanaël Juraszek, deux étudiants du lycée Silvia-Monfort, à Luisant, ont lancé un appel au rassemblement contre la réforme des retraites.

« Nous sommes une quarantaine de manifestants. La mobilisation est compliquée car des professeurs étaient absents et de nombreux élèves ne sont pas venus en cours », a confié Nathanaël Juraszek, 17 ans.

Le jeune militant s'était

mobilisé avec son camarade, Valentin Langlet, 16 ans. Le duo, qui a convaincu une quinzaine de jeunes de rejoindre le cortège défilant à Chartres, a fait flotter le drapeau tricolore. « Je continuerai d'être très critique contre le gouvernement et son projet de retraite », a précisé Valentin Langlet, qui a également pris la parole à la fin de la mobilisation, hier à Chartres, avec l'intersyndicale. ■

Thierry Delaunay

■ LES EURÉLIENS ONT DÉFILÉ PARTOUT DANS LE DÉPARTEMENT



CHATEAUDUN

Sans battre des records, la manifestation, organisée hier matin, a réuni 600 personnes selon notre comptage (idem pour la CGT et 400 pour la gendarmerie), dont un petit tiers composé de salariés des usines Paulstra et Sofran, toujours aussi déterminés. « Et encore, ceux qui font les 3x8 sont restés chez eux », soulignait l'un d'eux. Plutôt calme, cortège s'est contenté, au départ de la médiathèque, d'emprunter son traditionnel circuit jusqu'à la permanence de Philippe Vigier, où il a été demandé symboliquement de tourner le dos au député centriste. « Si on mobilise autant, constatait le syndicaliste Yves Benoist, c'est que la réforme est rejetée en bloc. » Et dans tous les milieux socioprofessionnels. Du public, du privé. Chez les actifs ou non. Nombre d'enseignants et de personnels de santé ont aussi dit « non aux 64 ans » ce mardi dans la capitale du Dunois. De même que beaucoup de retraités, venus soutenir les générations futures. À 51 ans, Christelle, aide-soignante, voit mal son avenir professionnel s'il est rallongé. « Je suis déjà bousillée à force de manipuler les patients. Je ne travaille plus sans antidouleurs. Ça m'inquiète. » La pénibilité sera au cœur de l'action revendicative menée ce mercredi par la CGT, qui propose un rassemblement place du 18-Octobre, dès 17 h 30, en lien avec la Journée des droits des femmes. ■



NOGENT-LE-ROTROU

À l'appel de l'intersyndicale et du collectif Gilets jaunes, environ 350 manifestants, selon les forces de l'ordre et environ 400 selon les syndicats, ont défilé, hier soir, sur le rond-point de Margon, sur la commune d'Arcisses, à la place Saint-Pol à Nogent-le-Rotrou, contre le projet de réforme des retraites. Place à la jeunesse, inquiète elle aussi pour son avenir, ce sont les lycéens de Rémi-Belleau qui occupaient la tête du cortège. Les rassemblements ont commencé dès 7 heures, hier, et se sont tenus toute la journée, sur le rond-point de Margon et aux portes du lycée Rémi-Belleau où des lycéens ont bloqué l'entrée de l'établissement. Leur message (lire sur lechorepublicain.fr) concerne aussi la réforme du lycée professionnel et la Journée internationale des droits des femmes.

DREUX

Lou-Ann, 16 ans, jubile en ce mardi matin. Lycéenne à Dreux, elle est en manif pour la première fois de sa vie. À quelques pas, Cécile, sa maman, veille à « ce que tout se passe bien ». Des jeunes, à l'image de Lou-Ann, il y en a une bonne cinquantaine dans le cortège parti de l'hôpital pour rejoindre le centre-ville. « La retraite, c'est très loin pour nous. Mais on se bat pour nos parents : on a envie de les garder longtemps. On ne veut pas qu'ils s'épuisent au boulot », soulignent Yanis, Maud, Noé et Justin. Lou-Ann et ses copains des lycées Brantôme et Rotrou contestent aussi le futur Service national obligatoire : « C'est le côté obligatoire qui nous déplait. » Des jeunes, il y en avait également parmi les instituteurs des écoles de campagne et les professeurs venus en nombre. Florian, enseignant à Ézy-sur-Eure, a même promené Louna, 6 mois, dans sa poussette. Syndicats, Gilets jaunes et jeunes, environ 500 manifestants selon notre comptage et 400 selon la police, ont fait une halte remarquée devant la permanence du député (LR) Olivier Marleix. Ils n'ont pas oublié que leur député est plutôt favorable à un texte qu'eux rejettent. ■



SOCIAL ■ Christopher Mung, syndicaliste hongkongais en exil, reçu par FO 28

« Pour un mouvement ouvrier libre »

Christopher Mung, directeur d'une ONG dédiée aux droits humains à Hong Kong et syndicaliste aujourd'hui exilé à Londres, a été reçu par l'équipe de l'union Force ouvrière 28, hier, à Chartres. L'occasion d'un moment d'échanges « enrichissant ».

Simon Dechet

simon.dechet@centrefrance.com

C'est un convive de marque qui s'est déplacé dans les locaux de Force ouvrière 28, hier, à la maison des syndicats de Chartres. Il s'agit de Christopher Mung, directeur de l'organisation non gouvernementale (ONG) Hong Kong labor rights monitor (Observatoire des droits humains de Hong Kong).

Cet ancien responsable de la Confédération syndicale de Hong Kong (HKCTU) est aujourd'hui exilé au Royaume-Uni, à Londres, depuis près de deux ans. Il milite pour les droits des travailleurs de Hong Kong, à défaut de pouvoir continuer à l'organiser sur place.

« Les libertés reculent »

Éric Jarry, secrétaire général de l'Union départementale FO 28, explique pourquoi le syndicat euré-



SOLIDARITÉ. Sandrine Chaigneau et Éric Jarry, de l'Union départementale FO 28, en compagnie de Christopher Mung (à droite), directeur d'une ONG dédiée aux droits humains à Hong Kong, hier, à Chartres.

lien a organisé la venue de Christopher Mung : « C'est un privilège pour nous de l'accueillir. Christopher Mung est en France pour quelques jours et nous l'avons invité. Il a partagé son expérience sur la situation des travailleurs de Hong Kong et les actions menées par son organisation pour les soutenir. Christopher Mung a échangé avec des personnes représentant différents secteurs et métiers. C'est très enrichissant. » Le dissident hongkongais était en effet présent à Paris, mardi, en première ligne du cortège contre le projet de réforme des retraites, aux côtés des leaders syndicaux nationaux : « Il faut soutenir la mobilisation lé-

gitime de la population en France. »

Christopher Mung a pris le temps de revenir sur la situation à Hong Kong. Cette ex-colonie britannique, rétrocédée en 1997 à la Chine, subit une rigoureuse reprise en main politique, sociale et économique par le régime communiste de Pékin. « Hong Kong connaît une période très difficile pour les droits humains, souligne Christopher Mung. Depuis que le gouvernement chinois a appliqué de force la loi sur la sécurité nationale, en 2020, les droits de l'homme et les libertés reculent. »

La répression du régime a entraîné la dissolution

de la Confédération syndicale de Hong Kong (HKCTU) : « Avec cette loi, les organisations syndicales sont devenues la cible du gouvernement. Les militants sont menacés et arrêtés. Le secrétaire général de notre syndicat, Lee Cheuk Yan, à qui il était reproché de combattre pour la démocratie, a été condamné à vingt mois de prison. Il a fait sa peine, mais est toujours emprisonné ! Plusieurs organisateurs syndicaux ont été arrêtés ou inculpés. »

C'est donc pour alerter l'opinion publique mondiale que Christopher Mung se mobilise, aujourd'hui, avec notamment l'Observatoire des droits humains de Hong Kong : « La surveillance politique à Hong Kong est sévère et il est difficile pour les organisations de la société civile d'exprimer leurs opinions. Notre ambition est de défendre les travailleurs de Hong Kong et d'amplifier leur voix dans le monde entier. Je me bats pour un mouvement ouvrier libre et indépendant. Et le soutien de militants français est très important. » ■

► **Pratique.** Site web de l'ONG : hklabourrights.org

SOCIAL ■ Une centaine d'agents communaux s'est réunie pour revendiquer

La tension monte à la mairie

L'intersyndicale dénonce les conditions de travail, des inégalités salariales, un manque de transparence et de respect. Une élue a échangé avec le groupe.

Malik Laidi

malik.laidi@centrefrance.com

Le tract de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO énonce trois griefs majeurs pour justifier le rassemblement organisé, hier, dans le parc de la mairie. « Il y a un manque de communication, de transparence et de respect envers les représentants du personnel et tous les agents de la collectivité ». Ayant l'occasion d'échanger avec les salariés de tous les services, l'intersyndicale fait état d'une « grande souffrance » et d'une « forte inquiétude ».

Rencontrer le maire

Les organisations syndicales déplorent « la casse du service public », des mauvaises conditions de travail, des inégalités salariales et « des traitements de faveur ». Outre une rencontre avec le maire, Pierre Frédéric Billet (LR), elles demandent l'arrêt de la suppression des



RASSEMBLEMENT. Les agents se sont retrouvés dès 13 heures dans le parc de la mairie. PHOTO M.L.

primes, des contrats précaires, et de la rétention d'information.

Après les prises de paroles de ses représentants, Emmanuelle Musy, pour la CGT, Catherine Lucas, pour la CFDT et Philippe Lacroix, pour FO, l'intersyndicale a échangé avec Caroline Vabre. Titulaire de cette responsabilité depuis trois mois seulement, l'adjointe au maire déléguée aux ressources humaines a fait part de sa

disponibilité à les recevoir. « J'avais prévu un temps d'échange. Ils m'ont indiqué qu'ils voulaient voir le maire... Je les ai encouragés à me faire état de certains manques comme pour les équipements de sécurité », a résumé l'élue.

Les responsables syndicaux ont rappelé qu'ils attendaient notamment une marque de considération du maire qui se traduirait par une rencontre et par une réelle écoute. L'inter-

syndicale des communaux se dirige vers la demande d'un Comité Social Territorial (CST) extraordinaire qui leur permettra de poser des questions précises relatives aux différents dossiers : les logements et leurs règlements, les voitures de fonction et leur utilisation, les équipements de sécurité, les suppressions de primes, les vacataires. L'organigramme des fonctions fait également partie de leurs attentes. ■

SANTÉ ■ Les « derniers oubliés du Ségur » poursuivent leur mobilisation

« 189 € pour tous, c'est le minimum »

Les professionnels de santé étaient reçus, hier matin, au Conseil départemental d'Eure-et-Loir, à Chartres. Une quarantaine de personnes attendait devant les portes.

« Ils nous l'ont mise à l'envers. Il faut continuer de se plaindre », revendent les représentants syndicaux, en sortant de leur entretien avec la direction des services. Depuis le 30 novembre, où le versement de la prime Sé-



MANIFESTATION. Plusieurs rassemblements sont prévus cette semaine.

gur de 189 € par mois avait été élargi à plusieurs catégories d'agents territoriaux, certains personnels des services administratifs, techniques et hôteliers, sont toujours sur la touche. « 189 € pour tous, c'est le minimum. Les solutions que l'on nous propose, c'est le changement de statut des personnes qui n'ont pas la prime. Ce n'est que déplacer le problème », avance Pascal Marchand, délégué FO Santé 28. Dans

le département, où quatre établissements sont concernés, « près de 200 personnes n'ont pas reçu cette prime. On demande une réponse globale et équitable pour tous les services. »

La CGT et FO continuent à se mobiliser « tant que nous ne sommes pas entendus ». Après une action ce matin, au rond-point d'Orléans à Chartres, un rassemblement est prévu devant le Dame de Vernouillet demain, à 15 heures. ■

Un 1^{er} mai au goût d'anti-réforme

Social

De Chartres à Crèvecœur-en-Auge, les cortèges de manifestants étaient sans conteste orientés contre la réforme des retraites. Ce 1^{er} mai, en Eure-et-Loir, le souvenir pris des airs de jamais vu, aux dires des participants aux différents rassemblements, dont le nombre est estimé à 4 350.



SOCIAL ■ Plus d'une soixantaine d'agents hospitaliers euréliens ont exprimé, à Chartres, leurs revendications

« Fatigués, méprisés et en colère »

Plusieurs dizaines d'agents hospitaliers, principalement de Chartres mais aussi de Dreux et de La Loupe, se sont mis en grève pour exprimer plusieurs revendications.

Thomas Desprez

« Nous exigeons une réelle augmentation et le dégel du point d'indice pour rattraper la baisse du pouvoir d'achat et non les miettes proposées par le gouvernement avec 1,5 % d'augmentation, soit 0,07 centime d'euros brut », déclarent Stéphane Gaudemer, secrétaire CGT des hospitaliers de Chartres, et Marina Neveu, déléguée syndicale FO.

Hier après-midi, plus d'une soixantaine de personnels hospitaliers étaient réunis à Chartres pour exprimer plusieurs revendications à l'occasion d'une journée de grève portée nationalement par l'intersyndicale (CGT, FO, SUD et l'Unsa). La plupart étaient de Chartres, d'autres venaient de Dreux et de La Loupe.

Outre l'augmentation de leur rémunération, les manifestants réclament de



ÉPUISÉMENT. Les manifestants dénoncent leurs conditions de travail. PHOTO : QUENTIN REIX

meilleures conditions de travail, davantage de place dans les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi). Et ce, malgré l'annonce, en avril, de la Première ministre, Élisabeth Borne, d'ouvrir 2 000 places supplémentaires dans ces instituts de formation.

Les représentants syndicaux demandent aussi des recrutements supplémentaires et « le complément de traitement indiciaire (CTI) pour soixante-douze oubliés du Sécur dans le département » et une reva-

lorisation salariale des dimanches, des jours fériés et des heures supplémentaires.

Des fermetures de lits

« Nous constatons un nombre élevé de démissions, de burn-out et même, pour certains agents, des déclarations suicidaires. Nous sommes fatigués, méprisés et en colère », pointe Marina Neveu.

Les syndicats réclament par ailleurs plus de lits alors qu'en France, « plus de 80 000 lits ont été fer-

més, soit presque un quart des lits, depuis 2000 ». Les syndicats réclament également davantage de lits dans une période de « politique nationale de fermetures ».

Aux Hôpitaux de Chartres, « sur environ cinq cents lits, la direction compte en fermer définitivement au moins soixante-seize. L'objectif a été donné par l'Agence régionale de santé (ARS) qui compte en retirer vingt de plus », affirme Stéphane Gaudemer. Pour la période esti-

vale, « quatre-vingts lits fermeront à l'hôpital Louis-Pasteur : quatre sur douze en réanimation et onze sur environ vingt-cinq dans le service d'urgence gynécologique », se lont le syndicaliste.

Au centre hospitalier de Dreux, qui compte deux services de chirurgie, « le service sud fermera entièrement, durant l'été, suite à la suppression progressive de lits. Il n'en restera que vingt-six sur cinquante jusqu'en septembre », indique Chantal Pain, secrétaire adjointe FO de l'hôpital de Dreux.

Ces derniers soulignent également « des recrutements qui ne compensent pas le nombre de départs » à l'hôpital de Chartres. Ce que confirme le DRH, Olivier Falanga : « C'est inquiétant mais l'hôpital a énormément d'avantages et reste attractif. Nous travaillons sur l'attractivité et la fidélisation de nos agents. »

Les syndicats réclament également indiqué que l'hôpital connaît une situation de déficit « à hauteur de 5 millions d'euros par an, due principalement à l'inflation. » ■

QUESTIONS À

YVON LE TILLY

Délégué adjoint des Hôpitaux de Chartres.

Comment réagissez-vous à cette mobilisation ?

Les revendications sur les rémunérations sont à caractère national. Nous sommes attentifs et gardons un dialogue nourri avec les syndicats.

Combien de lits fermeront ?

Nous ne communiquons pas de chiffres. Durant l'été, il est logique de fermer des lits pour les vacances. L'activité sera moins importante. Nous ne fermons pas de lits pour le plaisir mais en raison de postes non pourvus. Nous nous employons à pallier ce problème, présent partout.

Qu'en est-il du déficit de l'hôpital ?

À l'image des autres hôpitaux, nous connaissons une situation déficitaire malgré notre budget de 230 millions d'euros par an, due principalement à l'inflation.

■ Et de trois pour Lorillard



DÉBRAYAGE RECONDUIT ■ Les délégués FO travaillant dans la menuiserie industrielle Lorillard, à Chartres, ont débrayé deux heures par équipe, hier, entre 10 h 50 et 14 h 50. Ils comptent renouveler ce débrayage, ce vendredi, dans les mêmes créneaux horaires. Dylan Delabranche, délégué FO, accuse la direction de ne pas répondre aux revendications du personnel (*lire notre édition d'hier*) : « Notre assemblée générale a décidé de reconduire le mouvement, ce jeudi. Nous sommes entre 111 et 115 salariés, appartenant aux ateliers PVC, bois et aluminium, à débrayer. J'ai écrit, il y a deux mois au dirigeant qui m'a reçu en me répondant qu'il n'y aura pas d'augmentation. Le 13^e mois est une vieille revendication des salariés de Lorillard que la direction n'a jamais voulu honorer. La hausse des salaires a été de 5,5 % et non entre 7 et 9 % comme le déclare Thierry Luce. Enfin, l'atelier PVC n'a pas reçu la prime performance parce qu'il n'a pas atteint ses objectifs. » De son côté, la direction constate qu'il y a eu moins de salariés qui ont suivi le mouvement, ce mercredi, par rapport à mardi, où ils étaient 130. « Thierry Luce, président de Lorillard, est allé le matin et le soir exposer aux différentes équipes des ateliers les conditions économiques actuelles de la production et la conjoncture de notre secteur qui traverse beaucoup de turbulences », souligne le directeur des ressources humaines de Lorillard, Vincent Verrier.

SOCIAL ■ Le mouvement est initié par les délégués syndicaux Force ouvrière du spécialiste de la menuiserie industrielle

Deux heures de débrayage chez Lorillard, hier midi

Les représentants de Force ouvrière chez le spécialiste chartrain de la menuiserie industrielle, Lorillard, ont engagé un mouvement de débrayage de deux heures, hier. Ils veulent reconduire le mouvement aujourd'hui.

Le communiqué d'appel à débrayer, signé FO, est tombé, avant-hier, et précise « qu'après avoir consulté les salariés des ateliers, le constat est flagrant, le mécontentement est général. Nos revendications sont claires : une mise en place du 13^e mois, une augmentation générale des salaires, une prise en charge des trois jours de carence pour l'ensemble du personnel,



PRODUCTION. Lorillard est spécialiste des fenêtres. ARCHIVES

une 5^e semaine non imposée et une prime d'ancienneté. » Et pour forcer la main à la direction, FO a appelé à deux heures de débrayage pour la journée d'hier, entre 11 h 50 et 13 h 50 pour les trois équipes des ateliers du site du Jardin d'entreprises.

Des augmentations ont eu lieu en janvier

« La direction n'a pas réagi et reste en observation. Suite à notre assemblée générale, nous avons décidé de reconduire le mouvement de débrayage pendant quatre heures, pour la journée de mercredi 5 juillet », a souligné Dylan Delabranche, délégué FO chez Lo-

rillard.

Contacté hier, en fin d'après-midi, Thierry Luce, président du groupe Lorillard, a exprimé sa surprise sur la façon avec laquelle le débrayage a été décidé et les conditions du départ de ce conflit social : « D'abord, lorsque des représentants du personnel ou des délégués syndicaux ont des revendications, ils commencent par en parler à la direction et, dans le cas de l'échec du dialogue, ils ont la légitimité d'appeler à un mouvement social. Il n'y a rien eu de tout cela dans nos ateliers avec les syndicalistes de Force ouvrière. »

Thierry Luce est d'autant plus surpris de ce mouve-

ment brusque alors que plusieurs mesures sociales ont été prises, par lui et les dirigeants du groupe, en 2023 : « Nous avons procédé à une hausse des salariés parmi notre personnel des ateliers allant de 7 à 9 %, dès le mois de janvier 2023. Nous avons distribué des primes de performance pour soutenir le pouvoir d'achat de nos salariés en plus du mois d'intéressement distribué également au personnel. »

Thierry Luce conclut qu'il restera en contact avec les représentants du personnel et il va, ce matin, discuter avec l'ensemble du personnel pour échanger en profondeur sur ce problème. ■

Ahmed Taghza

RENTRÉE ■ Les 26 enseignants de l'école Saint-Exupéry sont en grève « pas pour le plaisir mais pour être écoutés »

« Pour nos élèves, pour vos enfants »

Ils l'avaient décidé dès vendredi. Ils ont mis leur projet à exécution : aucun élève n'a eu classe hier. Parents et enseignants décidés à se battre pour être en zone Rep +.

Valérie Beaudoin
valerie.beaudoin@centrefrance.com

Rayyan arrive sac sur le dos, en compagnie de sa maman, à l'école Saint-Exupéry, hier matin. Mais, l'écolier et sa mère se heurtent sur les grilles fermées de l'école des Orlés. Une autre fillette s'avance, elle a mis une robe de princesse pour le premier jour d'école, sa mère déchiffre le panneau accroché aux grilles : les enseignants sont en grève.

« En grève ? Le premier jour de la rentrée ? C'est pas possible ». Une vague d'incompréhension monte dans les rangs des parents qui n'étaient pas au courant. « Ils auraient pu prévenir plus tôt ! »

Une rencontre le 19 septembre

Le désarroi retombe très vite quand l'équipe des 26 enseignants se présente aux parents d'élèves : « Nous sommes en grève. Non pas pour le plaisir mais, parce que cela fait des années que l'on demande le classement en zone Rep + de notre école et que l'on ne nous écoute pas. Si on est en grève aujourd'hui, c'est pour obtenir plus de



RENCORE. L'équipe des enseignants vient à la rencontre des parents pour leur expliquer les raisons de la grève.

moyens pour nos élèves, pour vos enfants ». Évelyne Mège, directrice départementale de l'Académie expliquait dans notre édition de samedi que le « dossier appartient au ministère qui définit les périmètres des zones prioritaires ».

Les parents comprennent très vite et le ton change radicalement. Cette jeune femme qui s'étonnait du mouvement de grève, clame sa solidarité avec les enseignants.

Une autre mère de famille dont la fille entre en CM1 raconte :

« je connais bien cette école, mes deux ainés y sont allés, j'ai encore deux enfants en maternelle. Il faut que l'école ait des moyens pour que nos enfants réussissent ».

Finalement, parmi la centaine de parents qui assistent à la rencontre aux portes de l'école, nombreux sont ceux qui signent la pétition. Une des mamans en prend plusieurs pour les faire signer à ses voisins.

Danièle, enseignante depuis trente ans, à l'école Saint-Exupéry et syndiquée à FO, se fait la

porte-parole de ses collègues : « Je connais très bien cette école et le quartier. D'année en année, les conditions sont de plus en plus difficiles. Nous accueillons des enfants qui n'ont jamais été scolarisés, d'autres en situation de handicap. Nous manquons cruellement de moyens pour assurer à tous les mêmes chances de réussite alors que les familles comptent vraiment sur nous ».

Les écoliers de Saint-Exupéry sont les mêmes que ceux de l'école Mendès-France, la plupart viennent de la maternelle

voisine, un quart d'entre eux seront élèves au collège Curie : Que des établissements qui bénéficient du classement en Rep +. Mais parce qu'une partie des élèves de CM2 de Saint-Exupéry iront au collège Taugourdeau qui n'est pas en zone Rep +, l'école élémentaire des Orlés n'a pas droit au classement.

« Nous nous battons depuis 2014 pour obtenir ce classement. Nous ne sommes pas entendus, alors on espère que la mobilisation des parents fera enfin avancer les choses ».

Ce mardi matin, les 320 écoliers de Saint-Exupéry retrouvent leurs enseignants dans leurs classes. La grève d'hier était symbolique. Mais, rendez-vous est pris du 19 septembre, à 17 heures, devant l'école « pour recueillir les pétitions et décider à qui on va les remettre pour faire changer la situation ». ■

ET AUSSI

Accueil et soutiens. La Ville de Dreux a proposé un accueil pour les enfants des parents qui ne pouvaient les garder chez eux : sur 320 enfants, trois ont eu recours à ce service. Quant aux soutiens, ils viennent du syndicat FO dont le secrétaire de l'UD locale, Dominique Maillot et Nicole Mas, de l'UD FO étaient là. De son côté, la FSU-Snipp28 indique dans un communiqué « soutenir le mouvement et porter les revendications des enseignants de Saint-Exupéry dans les instances départementales ».

Les B Braun débrayent : « On veut 5 % d'augmentation de salaire »

« 100 € de plus par mois. C'est le minimum pour s'en sortir », confiaient hier matin des salariés de l'entreprise B Braun de Nogent-le-Rotrou, en débrayage à l'appel du syndicat Force Ouvrière.

Des boissons fruitées, du café, des petits gâteaux et une musique entraînante que l'on entendait à l'autre bout de la rue. Hier matin, le débrayage d'une grande partie des salariés était joyeux mais déterminé.

Spécialisée dans la fabrication de matériel médical, l'unité nogentaise du groupe B Braun compte 460 employés en CDI et 150 intérimaires. « Notre boîte tourne très bien. Il y a du travail



DÉTERMINÉS. Les salariés de B Braun réclament 100 € d'augmentation.

et c'est une très bonne chose. Mais nous voulons aussi notre part du gâteau », expliquent Virginie Étandard et Jimmy Pitel, délégués syndicaux Force Ouvrière.

Négociations aujourd'hui

Une première rencontre avec la direction française du groupe, a eu lieu à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), le 14 septembre. Une nouvelle négociation aura lieu ce vendredi 6 octobre. Une troisième est prévue un peu plus tard. Les syndicats des quatre sites français de production, dont celui de Nogent-le-Rotrou, placent la barre plus haut que les 3 % d'augmentation, ainsi que l'intégration mensuelle

du 13e mois proposés par la direction.

Depuis samedi, plusieurs arrêts de production ont été « massivement suivis », selon FO, par les travailleurs des différents sites. « 5 % d'augmentation, c'est le rythme de l'inflation et c'est pour cela que nous luttons. Je touche 1.368 € nets, sans les primes. Aujourd'hui, avec le gasoil à 2 € et les courses au supermarché, on ne peut plus s'en sortir », raconte une ouvrière.

Contactée, la direction n'a pas été en mesure de répondre à nos questions. ■

Pascal Boursier
pascal.boursier@centrefrance.com

→ DÉBRAYAGE DES SALARIÉS DE L'ASSOCIATION SADS



SOCIAL. « Des techniques managériales dénoncées. » Une vingtaine de salariés de l'association SADS (Service d'aide à domicile Schweitzer) ont débrayé, hier midi, à Châteaudun, à l'appel du syndicat Force ouvrière, pour soutenir la responsable du bassin chartrain, « licenciée de manière expéditive » le 26 octobre. « C'était le dernier jour du délai légal pour que la direction lui notifie par courrier postal son licenciement. Elle a juste reçu un appel téléphonique des ressources humaines l'informant qu'elle a été remerciée et qu'il était donc inutile de se présenter sur son lieu de travail, déplore Priscillia Monnier, déléguée syndicale FO. Beaucoup de salariés ont débrayé sur leur lieu de travail pour montrer leur union et leur solidarité. Ils dénoncent aussi des techniques managériales qui engendrent un climat de peur et d'insécurité, avec le risque de se faire licencier du jour au lendemain, et demandent le maintien de tous les emplois. » Contactée, la direction de l'association n'a pu être jointe. ■

SOCIAL ■ À l'appel de FO et de la CGT de la santé, hier

« Personnel soignant fatigué »



MOBILISATION. Ils se sont rassemblés contre la casse du système de santé. PHOTO : STÉPHANIE ZEIMET

Professionnels de santé et syndicats se sont réunis devant l'hôtel-Dieu, à Chartres, hier, pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail à l'hôpital.

« On a du personnel soignant qui est fatigué et épuisé, qui travaille de plus en plus en sous-effectif. Certains quittent la fonction publique hospitalière, car ils ne trouvent plus de sens dans leur métier », déplore Vincent Perichon, aide-soignant à l'hôpital de Chartres et représentant du personnel.

« Un mal-être »

Fermeture de lits, revaloration salariale, dégradation des conditions de travail sont pointés du doigt

par une vingtaine d'agents de services hospitaliers et aides-soignants, venus se mobiliser, devant l'hôtel-Dieu de Chartres, hier, suite à l'appel des branches syndicales FO et de la CGT 28, contre la dégradation du système de soins de la fonction publique hospitalière et le projet de loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS).

« Nous réclamons une réelle augmentation des salaires et non pas des primes que le gouvernement peut nous saupoudrer ici et là pour essayer de camoufler le mal-être des professionnels de santé », martèle Vincent Perichon.

Une journée de mobilisation nationale qui a reçu peu d'écho, certains per-

sonnels hospitaliers ont reçu des assignations, leur demandant d'assurer le service minimum. « C'est une déception, souffle Corinne Legeay, secrétaire générale des Hôpitaux de Chartres, on espérait un peu plus de monde, mais les gens sont lassés et blasés, c'est compliqué aujourd'hui. »

Stéphane Gaudemer, secrétaire CGT des hospitaliers de Chartres, réclame « de meilleures conditions de travail et salariales pour l'ensemble des professionnels, tous grades confondus. Ceux qui ne bénéficient pas du Ségur de la santé, (prime de 183 € de l'État, NDLR) sont souvent ceux qui ont les plus petits salaires. » ■

SOCIAL ■ Les salariés de l'association SADS seront en grève, jeudi à Châteaudun, pour sauver leurs 350 emplois

« Nous exigeons le respect de nos droits »

L'association SADS (Service d'aide à domicile Schweitzer) va-t-elle à nouveau disparaître ? Ses salariés se mobilisent pour défendre les 350 emplois et n'oublient pas les 1.500 bénéficiaires en Eure-et-Loir et dans le Loiret.

Frédéric Levent
frédéric.levent@centrefrance.com



MOBILISÉS. Les salariés de l'association SADS (Service d'aide à domicile Schweitzer) ont débrayé, mercredi, à Châteaudun, pour sauvegarder leurs emplois, et seront en grève ce jeudi.

L'histoire va-t-elle se répéter pour SADS (Service d'aide à domicile Schweitzer) ? Après avoir été placée en redressement judiciaire et reprise par le réseau Auxi'L'ife en 2019, l'association, dont le siège est basé à Châteaudun, s'est redressée grâce à de nombreux efforts de l'ensemble des salariés mais elle serait, à nouveau, au bord du dépôt de bilan.

« Nous avons repris SADS avec un passif de 2 millions d'euros. Nous avons déjà remboursé 500.000 € et nous nous sommes engagés à rembourser 1,5 million sur dix ans. Mais nos fonds propres sont négatifs et s'élevent à 3 millions », a reconnu, hier soir, Franck Nataf, président de SADS. « Les inquiétudes de nos sala-

riés sont réelles et la situation va finir par ne plus être tenable mais il n'y a pas de menace immédiate sur l'association. »

Il a lancé samedi 1^{er} juillet une pétition en ligne sur la plateforme Change.org pour sauver SADS et défendre ses 350 salariés et les 1.500 bénéficiaires en Eure-et-Loir et dans le Loiret.

« Une revalorisation du tarif horaire »

« Les rémunérations de nos salariés sont parmi les plus faibles de tout le médico-social. Le but de cette pétition est d'arriver

à nous faire entendre du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour obtenir, en urgence, une revalorisation du tarif horaire d'une prestation d'aide à domicile. Nous avons rencontré le Département mais il ne prend pas conscience de nos difficultés », précise Franck Nataf.

Il indique que le tarif horaire s'élève, actuellement, à 25 € alors que le coût de revient pour SADS est de 32,82 €. « Nos salariés, qui accompagnent 1.500 bénéficiaires, perdent près de 8 € pour chaque heure qu'ils effectuent. Nous avons une gestion désintéressée mais nous ne pou-

vons pas nous permettre de perdre de l'argent. C'est pour cette raison que nous avons décidé de mobiliser les habitants sur cette situation, souligne Franck Nataf. Nous avons atteint 500 signatures et ça fait chaud au cœur. Nous avons envoyé un courrier au président du Département et nous devons, prochainement, rencontrer Alice Baudet, conseillère départementale du canton de Châteaudun. »

Depuis le début de l'année, au niveau national, trois avatars ont été publiés pour réévaluer le salaire des aides à domicile au niveau du Smic. Ces accords de branche n'ont pas fait l'objet d'échanges préalables avec les Départements qui sont, pourtant, les payeurs en dernier ressort.

« Nous ne sommes pas dupes »

« Les Départements estiment qu'ils ont été mis devant le fait accompli et que les charges s'accumulent pour eux. L'impact cumulé des avatars représente un coût qui ne sera pas compensé par l'État alors les Départements ne bougent pas. C'est un pro-

blème national mais nous avons besoin d'une réponse locale », insiste le président de SADS.

Une vingtaine de salariés de SADS en Eure-et-Loir et dans le Loiret ont débrayé mercredi après-midi, à Châteaudun, en réaction « aux propos de la direction et de la présidence de SADS ». « Ils posent de réelles interrogations aux salariés mais aussi aux bénéficiaires, aux familles à la population en général », déplore la salariée Priscillia Monnier, déléguée syndicale Force ouvrière. « Nous ne sommes pas dupes. »

Les salariés sont inquiets par la situation financière actuelle de l'association qui est « catastrophique » selon eux. « Nous ne sommes pas dupes », avance Priscillia Monnier. Elle a tenu à rappeler que SADS est financée, en quasi-totalité, par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir grâce au versement des concours et du budget d'intervention de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

« Mais la direction ne peut pas accuser aujourd'hui le Département d'être res-

ponsable des défauts de paiement et des attaques contre les salariés. »

Franck Nataf réfute toute « mauvaise gestion ». « Nous tenons nos engagements par rapport au remboursement de la dette et nous avons augmenté les salaires, qui représentent 90 % de nos coûts, mais le tarif horaire, lui, reste stable. Il faut que le Département le révise. Il a les moyens de payer. »

Priscillia Monnier tient aussi à faire savoir que « ce sont les salariés qui se mobilisent et s'organisent pour obtenir leur dû. Nous ne voulons plus travailler dans l'angoisse du lendemain. Nous exigeons le respect de nos droits et le retour de nos valeurs associatives. Ce sont les conditions indissociables à la survie et la défense de SADS. »

Les salariés seront en grève jeudi pour « maintenir les 350 emplois » de l'association. « Nous invitons les bénéficiaires et leurs familles à venir nous soutenir sur la place du 18-Octobre, à Châteaudun, à partir de 8 h 30. »

Contacté hier soir, le Département n'a pu être joint. ■

SOCIAL ■ Initié par l'intersyndicale, le mouvement de grève illimitée aux Hôpitaux de Chartres a débuté hier

La grève s'étend dans tous les services

Le préavis de grève illimitée, qui concerne l'ensemble des services des Hôpitaux de Chartres, a pris effet hier. Une cinquantaine d'agents se sont réunis, devant l'établissement, pour se faire entendre.

Laura Alliche

« On veut du personnel, on veut du personnel ! » Les agents de l'hôpital Louis-Pasteur, au Coudray, étaient une cinquantaine à s'être mobilisés, hier, devant l'établissement. Le préavis de grève illimitée, déposé à l'initiative de l'intersyndicale FO, CGT et CFDT (notre édition du 6 janvier), prenait effet hier. La mobilisation, qui avait déjà été lancée à l'automne (nos précédentes éditions), s'étend cette fois à l'ensemble des services et des catégories de personnel. « Cette grève concerne aussi bien les services techniques, les soignants, les secrétaires médicales, les brancardiers... Quarante services au total », chiffre Corinne Legeay, secrétaire générale du syndicat FO aux Hôpitaux de Chartres.

« Le personnel est en souffrance »

Les agents mobilisés, hier, portent en étendant une revendication principale : remédier au manque d'effectifs en recrutant du personnel, il en manque dans toutes les branches, toutes les catégories, il faut embaucher et c'est une des seules revendi-



MOBILISATION. Une cinquantaine d'agents de différents services se sont réunis, hier, devant l'hôpital Louis-Pasteur.

cations qu'on ne lâchera pas », poursuit-elle. « Le personnel est en souffrance, travaille à flux tendu et n'en peut plus. »

Un problème également soulevé, un peu plus loin, par Christelle El Amraoui, aide-soignante, et Christopher Le Corre, ouvrier professionnel, du syndicat CGT. « Il y a de plus en plus de départs d'infirmières et, jusque-là, cela ne touchait que le grade des infirmières, mais on s'aperçoit aussi que les aides-soignantes commencent à déserter », déplorent-ils.

Avec, pour conséquence, l'impossibilité pour beaucoup d'entre eux de pouvoir disposer de leurs congés ou encore de leurs RTT. « Comme on est en sous-effectif, les personnels se retrouvent à ne pas pouvoir prendre

leurs jours de congés, à faire des heures supplémentaires et ne peuvent même pas prétendre à les récupérer », s'indigne la secrétaire générale FO.

Solution proposée par l'hôpital : déposer ces jours sur un compte épargne temps, qui pourront, à terme, être payés. « Le problème, c'est que ce n'est pas de l'argent que les agents veulent, ils sont éprouvés et demandent du repos, c'est un dû et ils veulent pouvoir en bénéficier, rester chez eux et se repérer », gronde Corinne Legeay.

Si le manque d'effectif reste la principale préoccupation des agents mobilisés, d'autres problèmes sont également pointés. « Les fermetures de lit, qui engendrent parfois la création de chambres dédoublées, avec un

manque de matériel », indique Corinne Legeay. « Quand il n'y a qu'un seul appel malade par chambre [télécommande servant à appeler le personnel soignant, NDLR] et qu'il y a deux personnes, ce n'est pas possible, la prise en charge n'est pas adéquate. »

« On ne peut pas faire des économies sur le dos des malades »

Un avis partagé par Ahmed Ould-Hennia, rhumatologue aux Hôpitaux de Chartres depuis 2011, le seul médecin présent hier et largement applaudie par ses collègues. « J'ai interrompu mon activité pour 5 minutes, parce qu'on ne se rend pas compte de combien ce personnel est utile au fonctionnement de l'hôpital. L'infirmière, le jardinier, le manip radio... Si on veut défendre le service public, on le défend par l'activité et le travail bien fait », assure-t-il.

« Le fait de tourner avec 20 ou 30 % de personnel en moins induit que la qualité des soins se dégrade : on demande d'avoir les moyens humains et matériels pour donner des soins consciencieux à notre population. »

Le praticien, qui apporte son soutien à l'intersyndicale, relève également le problème du secrétariat médical. « Je suis bien placé pour dire qu'un médecin ne peut jamais fonctionner sans secrétaire, c'est la mémoire vive

d'un service. Et quand on regarde, tous les secrétariats de l'hôpital sont en grève, ce n'est pas anodin... », analyse le rhumatologue. « Si on veut vraiment faire de la médecine de qualité dans un service public, on ne peut pas faire des économies sur le dos des malades, c'est très dangereux. »

De son côté, Yvon Le Tilly, directeur adjoint des Hôpitaux de Chartres, temporise. « Il y a une volonté de la part de la direction de pourvoir à la vacance de poste et, si certains ne le sont pas, c'est tout simplement parce que les candidatures ne trouvent pas preneurs », justifie-t-il. Il ajoute : « Quand il y a des postes vacants, ce n'est pas une attitude délibérée de la part de l'hôpital. »

« La direction n'est ni inerte, ni passive »

Alors que la direction de l'hôpital s'est entretenue avec les syndicats, mardi, ces derniers regrettent d'avoir eu le sentiment d'être « entendus mais pas écoutés » et dénoncent une « déconnexion du monde réel » de la part de la direction.

Yvon Le Tilly se veut rassurant : « Ils sont non seulement entendus, mais ils sont aussi écoutés, au mieux des possibilités de l'établissement, qui fait feu de tout bois pour faire face à l'absentéisme. La direction n'est ni inerte, ni passive et ne fait pas d'économie mal placée. »

Avant de conclure : « Le dialogue est un engagement permanent de l'hôpital. La direction fait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la situation. » ■

ÉPERNON ■ Une cinquantaine de salariés d'Aptiv se sont relayés, hier, toute la journée, pour débrayer « Ce plan social entraîne la suppression de 18 postes de cadres »

« Face aux bénéfices record que nous connaissons, on ne peut pas accepter ça », scandent les vingtaine de salariés, hier, devant le portail de l'entreprise Aptiv, à Épernon.

À la suite de la signature des négociations annuelles obligatoires (NAO), le 14 février, quelques-uns des 450 salariés du site d'Épernon ont décidé de débrayer. L'entreprise américaine, spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements pour l'automobile, a « engagé son deuxième plan social en quatre ans. Le premier



DÉBRAYAGE. Les équipes du matin, de journée et de nuit, se sont relayées hier, toute la journée, de 9 heures à 1 heure ce matin.

avait entraîné le départ d'une cinquantaine de personnes. Et ce plan social entraîne la suppression de dix-huit postes de cadres », selon Jean-Paul Beaudoin et Bruno Berland, délégués syndicaux FO et CGT.

« On se bat pour eux »

« On s'inquiète pour la réorganisation du travail et pour la sécurité des employés », expliquent les salariés devant le site, hier après-midi, qui ne sont pourtant pas concernés par ces mesures. « On se bat pour eux, car eux sont résignés. »

Les employés demandent « à être rappelés à la table des négociations, pour obtenir 5 % d'augmentation générale, contre les 3,5 % compris dans les NAO, une prime partage des valeurs (PPV) de 1.600 €, qui devraient être négociées dans l'entreprise début avril, et la prise en charge de 100 % de la mutuelle ».

Les équipes continueront à se mobiliser, ce samedi, de 14 à 20 heures.

Malgré nos sollicitations, la direction n'a pas pu être jointe. ■

Jade Souvée

ÉDUCATION ■ Des enseignants ont manifesté, hier, contre les groupes de niveau « Cela donne envie de changer de métier »

À Dreux et à Chartres, une cinquantaine d'enseignants se sont mobilisés, hier, contre la réforme du « choc des savoirs » et ses groupes de niveau en 6^e et en 5^e qui entrent en vigueur à la rentrée prochaine.

Sur une pancarte, une femme dans une position très inconfortable de contorsionniste. Amélie, professeur de français à Brezolles, près de Dreux, indique qu'elle se sent comme elle depuis qu'elle sait que la réforme du « choc des savoirs » a été publiée au *Journal officiel*, le 17 mars : « J'ai déjà la boule au ventre. Je n'arrive absolument pas à me projeter. Je n'ai pas envie de trier les élèves en fonction de leur niveau. Notre liberté pédagogique est en train de mourir. Cela donne envie de changer de métier. »

Elle fait partie de la trentaine d'enseignants qui se sont rassemblés, hier, de-



MOBILISATION. Des professeurs d'Eure-et-Loir, ici devant la gare de Chartres, dénoncent « le tri social » des groupes de niveau promus par la réforme du « choc des savoirs ». ■

vant le beffroi de Dreux où deux établissements étaient représentés : le collège Maurice-Vlaminck de Brezolles - où il y avait hier 85 % d'absentéisme chez les élèves, selon les enseignants - et le collège Louis-Armand de Dreux.

« Ségrégation sociale »

Si le stress monte chez des professeurs, après la publication au *Journal officiel*, « l'angoisse monte aussi

chez les enfants », assure Marie Jaupitre, enseignante à l'école élémentaire Henri IV, à Chartres, et déléguée Unsa : « Mon fils, en CM2, m'a déjà demandé s'il allait être dans le groupe des nuls, l'année prochaine. Il se pose plein de questions. Les études montrent que les enfants sont de plus en plus stressés. On en remet une couche. »

Olivier Aubry, secrétaire de la Fnec (Fédération nationale de l'enseignement de la culture) FP-FO, est

catégorique. La mise en place de groupes de niveau prépare, selon lui, les élèves à « une ségrégation sociale qui va à l'encontre de la philosophie même du métier de professeur. Ces classes vont laisser sur le bord de la route les élèves les moins favorisés et vont provoquer un entretien ». ■

C'est tout naturellement qu'il a pris part à la mobilisation, devant la gare de Chartres, hier, en fin d'après-midi.

Pierre Licout (FSU), enseignant dans un collège, à Lucé, a regretté, de son côté, « la confusion » engendrée par le turn-over ministériel à la tête de l'Éducation nationale ces derniers temps. « La ministre parle de « groupes de besoin ». Nous sommes là aujourd'hui pour rappeler aux parents qu'il s'agit bel et bien de groupes de niveau, avec un tri social dangereux », affirme-t-il. ■

Hélène Jaffiol et Yamine Nifakh

SANTÉ ■ Des agents s'opposent à une évolution du bionettoyage en Ehpad Ils disent "non" à la privatisation

Un mouvement de débrayage a été organisé, hier, devant l'Hôtel-Dieu, à Chartres, à l'appel des syndicats FO et CGT.

Hélène Bonnet

helene.bonnet@centrefrance.com

Un vent de protestation souffle sur les Ehpad des Hôpitaux de Chartres. Hier après-midi, une trentaine de personnes se sont rassemblées devant l'Hôtel-Dieu pour protester contre un projet de privatisation de l'activité de bionettoyage dans les maisons de retraite des Hôpitaux de Chartres.

Les représentants des syndicats FO et CGT au sein de l'établissement ont lancé un mouvement de grève illimitée, lundi dernier, pour montrer leur opposition à ce projet de la direction.

« On demande depuis des années des embauches pour avoir plus de personnel dédié au bionettoyage et la réponse de la direction est de privatiser cette activité. Il risque d'y avoir beaucoup de turn-over. C'est dommageable pour les résidents, qui sont habitués à voir la même personne plusieurs fois par



DÉBRAYAGE. Des agents d'entretien qualifiés au sein des Ehpad des Hôpitaux de Chartres se sont rassemblés devant l'Hôtel-Dieu, hier, à Chartres.

semaine. Il y a une coordination entre les agents d'entretien qualifiés et les soignants qui va disparaître », déplore Corinne Legeay, secrétaire générale FO aux Hôpitaux de Chartres.

« Créer du lien »

Selon les organisations syndicales, quinze agents, dont neuf titulaires, seraient concernés par cette évolution. « Ce matin, une résidente attendait que je vienne nettoyer sa chambre pour me donner deux dessins qu'elle venait de faire. On est aussi là pour créer du lien. Je ne sais pas comment cela va se

passer avec des employés d'une société privée », s'interroge une quinquagénaire employée depuis vingt ans à l'Hôtel-Dieu. Elle explique redouter de devoir changer de service.

Mais pour la direction, ce projet vise à répondre à une problématique observée depuis plusieurs années. « Il y a un réel souci concernant le bionettoyage dans les Ehpad. Des mécontentements nous sont régulièrement remontés par des familles dans les conseils de vie sociale », affirme Yvon Le Tilly, directeur adjoint des Hôpitaux de Chartres.

Quelle est l'origine de ces difficultés ? « Le personnel affecté au bionettoyage peut être appelé à remplir d'autres missions, lorsque nous sommes confrontés à de l'absentéisme chez les aides-soignants et dans ces moments-là, le ménage est effectué de manière irrégulière. Nous avons recherché toutes les solutions et la meilleure que nous ayons trouvée est de recourir à une entreprise spécialisée qui se concentrera sur le bionettoyage », assure Yvon Le Tilly, qui entend « améliorer le service rendu aux résidents ». ■

UNION LOCALE DE NOGENT LE ROTROU



UNION LOCALE - FORCE OUVRIERE

13 RUE LEON BLUM
28400 NOGENT LE ROTROU

Contact :

02 37 52 87 98
ulfonogent@gmail.com

Permanences :

Le dernier vendredi de chaque mois
de 10h à 12h

Contact permanence juridique :
06 10 44 62 87

SYNDICAT ■ Virginie Étandard succède à Christian Loison au poste de secrétaire générale de l'Union locale FO

Une page se tourne à Force ouvrière

Secrétaire général de l'Union locale FO depuis 2002, Christian Loison a passé le relais mercredi à Virginie Étandard. Elle lui avait déjà succédé comme déléguée syndicale chez B Braun en 2018.

Stéphane Marchand
stephane.marchand@centrefrance.com

Ce n'est pas le grand soir, mais une page de l'histoire locale du syndicalisme s'est tournée, mercredi, au sein de l'Union locale Force ouvrière. Réunie en assemblée générale à la permanence du syndicat, rue Léon-Blum, la vingtaine de militants présents a été à l'unanimité Virginie Étandard comme secrétaire générale à la tête de l'UL FO.

Âgée de 41 ans, militante depuis 2010 et déléguée syndicale FO depuis 2018 au sein de l'entreprise B Braun, Virginie Étandard succède ainsi à l'inamovible Christian Loison, 66 ans, qui assurait cette charge depuis 21 ans. Parfois en se tenant un peu seul, « surtout ces dernières années », comme il s'en est ouvert lors de cette assemblée générale.

La succession va se faire en douceur

Ce n'est toutefois pas la raison qui l'a incité à lâcher les commandes de l'Union locale FO.



PASSATION. Virginie Étandard (au centre), la nouvelle secrétaire générale de l'Union locale Force ouvrière est entourée de Christian Loison (à gauche) à qui elle a succédé et d'Eric Jarry (à droite), secrétaire départemental du syndicat.

S'il est aujourd'hui retraité, il ne se met pas totalement en retrait du syndicalisme. Sans doute qu'on ne se défait pas comme ça de 46 années de militantisme syndical. Les adhérents de FO l'ont désigné secrétaire adjoint de l'Union locale pour accompagner Virginie Étandard dans son nouveau mandat.

La succession va donc se faire en douceur à la tête du syndicat dont les candidats se sont illustrés ces derniers mois en remportant les élections professionnelles au sein de plusieurs entreprises du bassin d'emploi nogentais ou encore au sein d'établissements de santé. FO

compte aussi de nouvelles implantations de militants et de délégués au sein du tissu économique local.

Au-delà du bon bilan que Christian Loison laisse derrière lui, comme l'a souligné Éric Jarry, le secrétaire départemental de Force ouvrière qui a assisté à cette passation de commandement, l'ancien secrétaire de l'UL a veillé à assurer sa succession. Sa remplaçante et lui se connaissent bien puisqu'ils ont travaillé et milité ensemble chez B Braun et la jeune femme a repris ses fonctions de délégué syndical au sein de l'entreprise de matériel médical lorsque Chris-

tian Loison a fait valoir ses droits à la retraite en 2018.

Ce renouvellement à la tête de l'UL FO, ainsi qu'au sein du bureau puisque Didier Leport, éternel compagnon de route de Christian Loison, a laissé son mandat de trésorier à Valérie Michaudel pour endosser celui de trésorier adjoint, devrait s'accompagner d'un nouvel élan dans l'animation interne du syndicat.

« Le syndicat, c'est vous ! » La volonté de la nouvelle secrétaire et de son adjoint s'oriente à développer cette vie militante. Éric Jarry a accompagné cette dynamique : « Il y a à

Nogent un bon groupe. On accueille de nouveaux camarades et je constate aussi une belle parité au sein de cette assemblée et au sein du bureau. Mais le bureau, c'est une instance administrative, c'est vous les militants qui devez être là pour animer et faire vivre cette union locale. Le syndicat, c'est vous ! Pas uniquement le bureau et les camarades qui y sont élus ».

Son appel a visiblement été entendu puisque plusieurs adhérents ont émis le vœu de bénéficier de formation en interne sur le droit du travail par exemple ou sur des questions telles que l'emploi des personnes handicapées. Sans doute dans l'idée de se rendre utile au sein de l'Union locale et auprès des salariés de leurs entreprises. ■

► Pratique. Pour contacter l'Union locale FO, une permanence téléphonique est joignable au 02.37.52.87.98 et par mail à ulfonogent@gmail.com. Une permanence juridique est aussi mise en place au 06.10.44.62.87.

INFO-PLUS

Le nouveau bureau. Virginie Étandard, secrétaire générale de l'UL FO ; Christian Loison, secrétaire adjoint ; Valérie Michaudel, trésorière ; Didier Leport, trésorier adjoint ; Jimmy Pitel, archiviste ; Virginie Étandard et Didier Leport, conseillers du salarié ; Christelle Moins et Christian Loison, conseillers juridiques ; Christelle Moins, conseillère Prud'hommes ; Frédérique Lefevre, Angélique Faure et Sébastien Lebacle, membres.



UNION LOCALE - FORCE OUVRIERE
13 RUE LEON BLUM
28400 NOGENT LE ROTROU

Assemblée générale du 06 Octobre 2023

Composition du nouveau bureau:

Secrétaire : **Virginie Etandard** Secrétaire adjoint : **Christian LOISON**

Trésorier : **Valérie Michaudel** Trésorier adjoint : **Didier LEPORTE**

Archiviste : **Jimmy PITEL**

Membres du bureau : **Frédérique LEFEUVRE Sébastien LEBACLE**

Angélique FAURE Virginie Pesnaux

Conseillers du salarié : **Didier LEPORTE , Virginie Etandard**

Conseillers Juridique : **Christian LOISON et Christelle MOINS**

Conseillère prud'homale : **Christelle MOINS**

Membre du CBE : **Virginie Pesnaux**

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'U.L du Mercredi 4 Octobre 2023 à 10 heures.

Vingt camarades étaient Présents

Les invités: Eric JARRY Secrétaire de l'UDFO28 et Fabrice SICOT représentant FO Macif

Les invités excusés :

Jean Paul Brunet président de l'AFOC,

Pierre Gigou président de l'UDR

Frédérique de l'Hopital (travail)

Ouverture de l'AG par le secrétaire de l'UD Eric Jarry

Eric souligne l'importance de l'union locale pour les salariés de l'agglo de Nogent le Rotrou mais aussi pour le travail en commun avec l'UD. Il propose de faire un état des lieux des syndicats qui dépendent de l'UL.

Il fait part des informations nationales et régionales, en particulier sur la journée de mobilisation du 13 octobre, sur les salaires et le pouvoir d'achat.

Un RDV est prévu à Chartres 14h30 et à Nogent le Rotrou à 17h à la gare.



Compte rendu d'activité de l'Union Locale par Christian LOISON Secrétaire de l'UL,



Christian signale qu'il est en poste en tant que secrétaire depuis 2003 et qu'il est temps de remettre un Bureau aux normes surtout pour les statuts qui sont complètement obsolètes. De plus pour garder ses locaux de proximités que la mairie nous prête gracieusement.

Nous n'avons plus de permanence depuis longtemps, car peu de visite et Christian signale qu'il travaille sur RDV cela est plus rapide et efficace.

L'important c'est le côté juridique qui reçoit malheureusement de moins en moins de monde, mais notre présence est nécessaire pour la défense des salariés qui se retrouvent souvent seuls devant un patronat à qui on donne de plus en plus de pouvoir.

Mon passage pendant de nombreuses années au conseil des Prud'hommes de Nogent le Rotrou et à la fin sur Chartres, nous a été très utile pour ce fonctionnement juridique qui nous a permis de condamner un certains nombre d'entreprises sur le local. Avec en complément nos conseillers du salarié qui sont présentés par l'UD.

L'ensemble des discussions riche en échange n'est pas retranscrit dans ce CR.

- Situation des Comptes

Didier en poste de trésorier donne lecture et explication des comptes de l'année

Didier reçoit le quitus des comptes à l'unanimité des présents

- Élection du nouveau Secrétaire Général

Une seule candidate : **Virginie Etandard**

Élue à l'unanimité.

- Élection des membres du bureau

Christian présente une liste de 9 membres dont 5 femmes et 4 hommes avec l'accord de l'ensemble de ces 9 camarades.

Ce bureau reçoit l'unanimité des présents

- Mise en place du nouveau Bureau

Chaque responsabilité des postes est acceptée par les membres du bureau

- Délibération pour habilitations bancaires

Le pouvoir de signature est donné à 3 membres l'unanimité des présents

- Modification et/ou mise à jour des statuts

Christian ayant l'habitude fera le nécessaire pour l'administratif de ce dossier le plus rapidement possible .

- Résultat de notre service juridique

Christian en a déjà parlé et avec l'arrivée de Christelle qui siégera bientôt au Conseil de Chartres on travaillera en binôme accompagné de nos conseillers du salarié (Didier et Virginie en place pour le moment).

- Situation du syndicat FO aux élections locales 2023

De très bons résultats sont enregistrés chez B.Braun et l'Hôpital de Nogent le Rotrou.

Aux manufactures du Château un camarade a réussi une élection malgré une Direction anti FO.

D'autres entreprises sont en cours d'élections où nous avons présenté des listes à suivre.

- Clôture par la nouvelle Secrétaire Générale

Virginie propose de remettre une permanence afin de rencontrer les sections syndicales de proximité .

Le bureau valide cette idée et elle aura lieu **tous les derniers vendredi de chaque mois de 10h/12h**

Fin de réunion à 12h30 et se termine par un pot fraternel.

Union locale DREUX



UNION LOCALE FORCE OUVRIERE DE DREUX

2 rue Nicolas Robert 28500 VERNOUILLET

Tél : 02.37.50.04.49

Permanences :

le mardi et le jeudi après-midi

L'Union Locale de Dreux s'organise autour de 2 permanences hebdomadaires : mardi et jeudi après-midi.

Dans notre bassin d'emplois dévasté par les fermetures d'entreprises, les petits boulots, la précarité, nous recevons de plus en plus de jeunes et de mères célibataires qui veulent malgré tout faire valoir leurs droits.

Toute notre organisation repose sur l'accueil, l'écoute, la qualification des demandes et des revendications, la mise en œuvre des moyens nécessaires avec toujours en tête qu'une demande individuelle peut déboucher sur l'organisation collective et l'implantation de l'organisation.

Quel plus bel exemple que ces ouvriers de *Sophartex* qui ont un jour poussé la porte pour des réclamations individuelles (licenciements abusifs, primes d'ancienneté pas payées, vol de leurs indemnités journalières ...) et qui, par notre ténacité, ont réussi à construire de l'extérieur, avec des diffusions de tracts à la porte de l'usine, un syndicat FO qui a organisé 2 grèves et remporté les élections professionnelles dans ce fief de la CGT et de la CFDT.

La priorité, c'est aussi l'appui aux syndicats qui, pour certains comme l'OPH, ont pris l'habitude de tenir permanence dans les locaux avec participation et aide de l'Union Locale, en, particulier ***Isabelle Kerihuel*** qui, outre son mandat de responsable des métaux et ses tâches de trésorière, assure le suivi et l'aide de nos camarades qui ont d'ailleurs remporté un

joli succès électoral et viennent de déclencher une grève, ce qui n'avait pas eu lieu depuis des années, contre la suppression d'une prime de 500 euros.

Comme l'aide à ces 6 travailleuses de la crèche *BABILOU* qui se sont mises en grève, avec l'appui de l'Union Locale alors même qu'aucun syndicat n'était constitué dans l'établissement, obligeant la direction générale du groupe à descendre à Dreux.

Comme l'aide aux camarades de la *MAS de Sénonches* engageant le combat contre de nouveaux horaires insupportables pour des mères de familles et dégradant leurs conditions de travail.

Bien entendu, l'Union Locale suit avec la plus grande attention la situation de l'hôpital où Macron lui-même, main dans la main avec le député et les maires de Dreux et Vernouillet, avec l'ARS et le Conseil départemental, ont dégagé les crédits considérables non pas pour embaucher mais pour fermer/privatiser 400 lits sur les 780 que compte le CH. Et cela dans un désert médical dramatique constaté par tout le monde (plus de généralistes disponibles à Dreux).

Ce sont les grèves sporadiques, sur les revendications, avec l'aide de FO, qui ont réussi à bloquer, entraver, retarder le projet mais les menaces sont lourdes, non seulement pour les hospitaliers mais pour toute la population (150.000 personnes concernées).

Michel Hamon, retraité de la métallurgie, est fidèle au poste, mardi et jeudi, parfois fort tard, pour assurer le conseil, l'aide juridique et le montage des dossiers de CPH face à des patrons de plus en plus haineux et fanatiques en ce qui concerne le CPH de Dreux avec, il faut bien le dire, le comportement parfois scandaleux de conseillers salariés qui osent prononcer des « amendes » aux salariés dans le cadre de l'article 700 ... Comme si le barème Macron ne suffisait pas !

Notre Union Locale a ainsi acquis au fil du temps une réputation de sérieux et d'intransigeance qui fait que la « *maison de la justice et du droit* » locale envoie systématiquement les salariés vers nos permanences toujours très animées et remplies.

Bien entendu, l'an dernier, l'Union Locale a joué un rôle central dans toutes les manifestations contre la réforme des retraites avec la satisfaction de constater que le travail paye : dans les manifestations drouaises, seuls flottaient les drapeaux de FO et de la CGT et ceux de FO étaient les plus nombreux. Ce qui mérite d'être souligné, notamment à l'actif des camarades de l'hôpital puisque, à Dreux c'est devenu une tradition, toutes les manifestations partent de l'hôpital vers le centre-ville.

Le 7 mars 2023, lors de la mise à l'arrêt du pays dont tous les manifestants pensaient que c'était « *pour de vrai* », et pas pour 24h, ce ont plus de 1000 travailleurs et lycéens qui ont manifesté.

A cette occasion, l'Union Locale a répondu à la sollicitation des lycéens de Branly pour les aider

à organiser le blocus de leur établissement, sans chercher à s'imposer mais fournissant matériel, assistance, assurant le lien avec les autorités pour éviter toute violence, ce qui fut une réussite totale.

Cette année, ce sont nos camarades enseignants, notamment du collège Louis Armand, qui ont joué un rôle décisif, avec l'appui de l'Union Locale, dans l'organisation de la grève et la mobilisation contre les groupes de niveaux et le tri social des élèves contenus dans la réforme dite du « choc des savoirs »

Cette tradition de convergence de nos militants, d'entraide d'un secteur professionnel à l'autre (ainsi la présence appréciée et constante de nos camarades hospitaliers sur le piquet de grève des ouvriers de Sophartex), l'organisation, avec l'Union Locale CGT, d'une assemblée ouvrière locale qui a réuni l'an dernier plus de 40 délégués de tous les secteurs professionnels et entreprises, ... tout cela prépare les événements venir et inscrit notre confédération au cœur de toute mobilisation ouvrière sérieuse sur la ville.

Notre crédibilité est renforcée par le fait que nous refusons toute participation à des opérations, souvent squelettiques, à caractère politico-syndical, où le mouvement syndical serait instrumentalisé au compte d'ambitions politiques et d'échéances électorales.

Notre boussole, c'est celle de la confédération, celle de la charte d'Amiens : l'indépendance **réciproque** des partis et des syndicats, l'indépendance vis-à-vis de l'état et des patrons. **La revendication comme moteur de l'histoire et ciment du syndicalisme.**



Rapport effectué
le 18 juillet 2024
Dominique Maillot
Secrétaire UL FO Dreux



FONCTIONNEMENT DE L'UD

Membres de la Commissions Administrative

AUBRY Olivier	SNUDI	FNEC
BAHLI Mostafa	SEALED AIR	CHIMIE
BERGUE Simon	SNICA	FEETS
BOULEAU Patricia	SNFOLC	FNEC
DESSET Carine	SNFOLC	FNEC
DUARTE Jean-Louis	HOPITAL DREUX	SP/SS
GAGNEAU Michaël	SEALED AIR	CHIMIE
GALICHET Jessie	LEO PHARMA	PHARMACIE
GOISLARD Isabelle	CARSAT	FEC
GOMES Brice (<i>démissionnaire</i>)	NOVO NORDISK	PHARMACIE
GUY Patricia (<i>démissionnaire</i>)	SPL	TRANSPORT
JARDE Romuald	NOVO NORDISK	PHARMACIE
JARRY Eric	MAFLOW	CHIMIE
LAMY Frédéric	METAUX DE CHARTRES	METALLURGIE
MACABIES Sébastien	NOVO NORDISK	PHARMACIE
MAS Nicole	SNUDI	FNEC
MELIANI Driss	DDTE	FAGE
METROUH Christelle	OSDD	FEC
MONNIER Priscilia	SADS	ACTION SOCIALE
MICHAUDEL Valérie	B.BRAUN	PHARMACIE
MONSEILLIER Jérôme	FOCOM	FO COM
MOULARD Raphaël	EIFFAGE	BATIMENT
PAIN Chantal	HOPITAL DREUX	SP/SS
PELE Jany	CPAM	FEC
PHILIPPE Armelle	FOCOM	FO COM
PRACQUIN Armelle	GUERLAIN	CHIMIE
SICOT Fabrice	BASE GARANCIERE EN BEAUCE	FGTA
SZULTZ Armelle	CAF	FEC

Membres de droit à la Commission Administrative

ETENDART Virginie Secrétaire de l'Union Locale de Nogent Le Rotrou
MAILLOT Dominique Secrétaire de l'Union Locale de Dreux

Membres à voix consultative à la Commission Administrative

BRUNET Jean-Paul Président de l'AFOC 28
GIGOU Pierre Représentant de l'Union Départementale des Retraités 28

Membres du Bureau de l'Union Départementale

Secrétaire Général	JARRY Eric
Secrétaire Général Adjoint	BERGUE Simon
Trésorier	PELE Jany
Trésorière Adjointe	PHILIPPE Armelle
	DUARTE Jean-Louis
	MAS Nicole
	MELIANI Driss
	MONNIER Priscilia
	SICOT Fabrice

Membres de la Commission de Contrôle

DELAFOY Marie-Annick, JARDIN Didier, LEGEAY Corinne, MANSIRE Wilfrid, VILLATTE Hervé

Nos Administrateurs

CPAM	<i>Titulaires</i>	Catherine LOIR	Mostafa BAHLI
	<i>Suppléants</i>	Charlène POULAIN	Eric BOUVIER

CAF	<i>Titulaires</i>	Corinne BRESCH	David GOMES
	<i>Suppléants</i>	Arzu SAN	Olivier FROGER

URSSAF	<i>Titulaires</i>	Christelle METROUH	Roch SANNIER
	<i>Suppléants</i>	Sandrine CHAIGNEAU	Eric JARRY

SISTEL	Armelle SZULTZ	Hervé VILLATTE
---------------	----------------	----------------

UGECAM	Pierre GIGOU
---------------	--------------

CESER	Elisabeth BACLE
--------------	-----------------

PHARE 28	Anne LANGE
-----------------	------------

L'Habitat Eurélien	Jany PELE
---------------------------	-----------

... DANS CERTAINES COMMISSIONS ...

<i>Commission Départementale</i>	titulaire	<i>Pierre GIGOU</i>
<i>Commission de l'Emploi et de l'Insertion</i>	suppléant	<i>Eric JARRY</i>

Conseils des prud'hommes

<u>Chartres</u>	<u>Dreux</u>	<u>Châteaudun</u>
METHROU Christelle	NOUR Abderrazzak	GAGNEAU Mickaël
FUSELEAU Véronique	TROTTE PICHARD Sabine	GONTHARET Morgane
MACABIES Sébastien	TICOT Willy	
LEGENDRE Eric		
PISSON LAVIGNE Michel		
BEJAOUI Chiraz		

Tribunal judiciaire du Pôle Social

MACABIES Sébastien (*Titulaire-Régime Général*)
REBOULET Sébastien (*Suppléant-Régime Général*)
BRAQUEMONT Ludovic (*Titulaire- Régime Agricole*)



Liste des Conseillers du salarié

Jean ARRAR
21 rue des Grandes
Pierres Couvertes
28000 CHARTRES
06.99.67.84.85
jean.arrar@orange.fr

Responsable SAV
ASCO SAS 53 rue de la BEAUCE 28110 LUCE
Société rattachée à la convention de la métallurgie
Entreprise de la Métallurgie

Herve VILLATTE
10 rue Michel Vintant
28110 LUCE
07-67-85-42-55
villatteherveudfo@gmail.com

Technicien préparateur
NOVO NORDISK
45 Avenue d'Orléans 28000 CHARTRES
Entreprise Pharmaceutique

Yamina HANCHOUR
7, allée du Général de Sonis
28000 CHARTRES
07-50-98-38-67
hanchouryamina1@gmail.com

Agent qualité
Parfums Christian Dior
1, avenue Nicolas Conté
28000 CHARTRES

Didier LEPORT
22 rue du verger
61340 BERD'HUIS
06.28.09.09.50
leportdidier33@gmail.com

Retraité de la Métallurgie
Secteur Nogent Le Rotrou

Virginie ETENDARD
Lieu-dit de la Braudière
61340 ST JEAN DE LA FORET
06.43.19.20.46
yolann2008@hotmail.fr

Agent de production
B.BRAUN
28400 Nogent Le Rotrou

Hamani ZIHOUNE
6 rue des Airelles
28350. Saint Lubin des Joncherets
06.95.06.73.10
zihounehamani@yahoo.fr

Ouvrier qualifié
SEALED AIR
53 rue Saint Denis 28230 EPERNON
Entreprise de la Plasturgie

Eric BOUVIER
21 rue des grandes
Pierres Couvertes
28000 Chartres
06.72.69.66.90
titaneric@free.fr

Transport
BRINK'S EVOLUTION OUEST
1 rue Jean Perrin 28600 LUISANT

David GOMES
21 rue Grande Pierres Couvertes
28000 CHARTRES
06.09.05.84.04
dgomes.altran@orange.fr

Consultant senior
ALTRAN
147 quai Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Stéphane AUVITU
5D Avenue François Mitterrand
28500 Vernouillet
06.88.55.78.42.
stephane.auvitu@wanadoo.fr

Cariste
CORDON ELECTRONICS
9-11 Rue des Osmeaux, 28100 Dreux
Métallurgie

Défenseurs Syndicaux Force Ouvrière

Département 28 : COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Monsieur David GOMES

Profession : consultant senior / Branche : Conseils en systèmes et logiciels informatiques

Employeur : Société ALTRAN, 2 rue Paul Dautier, 78140 Velizy Villacoublay

Adresse : UD FO 28, 21, rue des Grandes Pierres Couvertes, 28000 CHARTRES

Contacts : 02.37.28.12.92 / udfo28@gmail.com / udfo28@wanadoo.fr

Monsieur Michel HAMON

Profession : retraité de la métallurgie

Employeur : sans

Adresse : Union Locale FO, 2 rue Nicolas Robert, 28500 VERNOUILLET

Contacts : 02.37.50.04.49 / fodreux@gmail.com

Madame Chiraz BEJAoui

Profession : Juriste / Branche : syndicat de salariés

Employeur : Fédération nationale des TRANSPORTS et LOGISTIQUE FO/UNCL, 40 rue du professeur Gosset

Adresse : UD FO 28, 21, rue des Grandes Pierres Couvertes, 28000 CHARTRES

Contacts : 02.37.28.12.92 / udfo28@gmail.com / udfo28@wanadoo.fr

Monsieur Sébastien MACABIES

Profession : Technicien de maintenance/Branche Industrie Pharmaceutique

Employeur : NOVO NORDISK, 45 avenue d'Orléans 28000 CHARTRES

Adresse : UD FO 28, 21, rue des Grandes Pierres Couvertes, 28000 CHARTRES

Contact : 02.37.28.12.92 / udfo28@gmail.com / udfo28@wanadoo.fr

Madame Virginie ETENDARD

Profession : Opératrice de production / Branche Industrie Pharmaceutique

Employeur : B. BRAUN, 13 rue Croix La Comtesse 28400 NOGENT LE ROTROU

Adresse : Union Locale FO, 13 rue Léon Blum 28400 NOGENT LE ROTROU

Contacts : 02.37.52.87.98 / ulfonogent@gmail.com

Madame Valérie MICHAUDEL

Profession : Opératrice de production / Branche Industrie Pharmaceutique

Employeur : B. BRAUN, 13 rue Croix La Comtesse 28400 NOGENT LE ROTROU

Adresse : Union Locale FO, 13 rue Léon Blum 28400 NOGENT LE ROTROU

Contacts : 02.37.52.87.98 / ulfonogent@gmail.com



Rapport d'activité du service juridique de l'UD 2021-2024

Durant ces trois années le service juridique de l'union départementale a été activement sollicité, notamment en raison du contexte économique très difficile, mais également du fait de l'incessante évolution législative et réglementaire.

Les permanences juridiques

A Dreux :

Les permanences se tiennent :

Le mardi de 14h à 18h.

Le jeudi de 16h à 18 h.

Elles sont assurées par *Michel Hamon, Isabelle Kerihuel-Leroux et Dominique Maillet*.

A Chartres :

Les permanences sont assurées le vendredi de 9h à 12h.

Des permanences sur d'autres jours sont également tenues en fonction des disponibilités des adhérents.

Elles sont assurées par *David Gomes et Chiraz Bejaoui*.

Conseil aux adhérents

Le conseil s'est fait essentiellement en rendez-vous physique à l'Union départementale.

Le service juridique de l'union départementale n'a eu de cesse durant ces trois ans de renseigner et conseiller les adhérents et représentants Force Ouvrière sur le plan individuel, mais aussi collectif.

Une augmentation significative de traitement des dossiers en droit du travail. Nous avons observé des demandes en nette évolution, en droit de la protection sociale, en procédures collectives, et aussi en droit de la famille.

Nous avons même eu à nous occuper d'un bébé, pour laisser le temps à sa maman adhérente de réunir ses pièces.

Nous avons beaucoup été sollicités pour vérifier des soldes de tout compte, calcul de salaires et rappels de congés payés, et plus globalement sollicités sur les documents de fin de contrat.

Sur ces derniers points, la demande a été croissante.

Accompagnement de nos camarades dans l'exercice de leur mandat syndical et dans l'exercice de leur mandat d'élu au CSE.

Depuis la loi du 20 aout 2008, la représentativité des organisations syndicales, et le score aux élections professionnelles, sont devenus des rendez-vous incontournables pour nos adhérents et militants.

Nous avons participé pour la mise en place des stratégies électorales, calcul de représentativité, vérification de la représentativité d'un autre syndicat dans l'entreprise, pour la négociation du protocole d'accord préelectoral, pour négocier des accords de droit syndical...

Nous avons également été approchés en amont de mouvements de grève d'entreprise aux fins de sécuriser le processus.

Les dossiers contentieux

Nous avons porté 16 affaires depuis le dernier congrès, principalement en activités diverses, industrie et commerce, mais également devant les juridictions en référé.

Nous n'avons pas intégré dans ce chiffre les affaires concernant les salariés de l'entité Sophartex en cours devant la formation Industrie du CPH de DREUX, qui viennent concrétiser notre nouvelle implantation dans cette entreprise.

Nous avons été actifs dans la défense de nos représentants détenteurs de mandat électif et/ou désignatif lorsqu'ils étaient fragilisés par l'employeur ou leurs directions, nous avons bataillé auprès des autorités administratives pour maintenir nos camarades dans leur emploi et leur éviter des licenciements abusifs.

Une récente affaire a été suivie par la commission juridique de l'UD concernant les congés payés à l'occasion d'un arrêt de travail, nous avons obtenu une conciliation qui a donné raison à la salariée sur le paiement des CP à l'occasion d'arrêt de travail pour cause de maladie.

Ce dernier dossier contentieux montre que notre organisation syndicale est toujours impliquée dans les thématiques sociales nouvelles, que notre organisation syndicale n'a de cesse de toujours soutenir les camarades dans la préservation de leurs droits, mais également dans la revendication de nouveaux droits.



Pôle Social du Tribunal Judiciaire

Rôle du juge-assesseur



Le juge-assesseur au Pôle Social du Tribunal Judiciaire, dans la catégorie du régime général d'Eure-et-Loir, a pour mission de résoudre les litiges entre diverses administrations sociales (comme l'URSSAF, la CPAM, la CAF, etc.) et les administrés.

En tant que juge-assesseur, je participe aux audiences de plaidoirie aux côtés d'un autre juge non professionnel et d'un magistrat professionnel. Ensemble, nous statuerons sur les contentieux liés à la sécurité sociale et à l'aide sociale. Mon rôle spécifique est de représenter les salariés, tandis que l'autre assesseur représente les employeurs et les travailleurs indépendants.

Pour exercer cette fonction, j'ai été proposé par l'UD FO 28 pour un mandat de trois ans. Il existe deux catégories d'assesseurs : ceux relevant du régime agricole et ceux du régime général, dont je fais partie.

Les juges-assesseurs au Pôle Social doivent suivre une formation initiale sur des sujets tels que le contentieux social, la faute inexcusable, et la procédure civile, dispensée par l'École Nationale de la Magistrature (ENM) sur environ deux journées via Internet.

Avant de prêter serment et de siéger, les assesseurs doivent obtenir un certain nombre d'Unités de Valeur. De plus, pour être désigné juge-assesseur, il est impératif de ne pas avoir de condamnation sociale ni de casier judiciaire.

Sébastien MACABIES

Juge-Assesseur au Pôle Social





Résultats des élections professionnelles 2021 - 2024

FO

force-ouvriere.fr

Résultats élections professionnelles secteur privé

2021/2024

Date : 29/11/2021	ADSEA (Chartres)
FO	30,99 %
SUD	69,01 %
<hr/>	
Date : 08/02/2022	Habitat Nogent le Rotrou
FO	100,00 %
<hr/>	
Date : 24/03/2022	Reckitt (Chartres)
FO	11 %
CGT	7,83 %
CFDT	51,20 %
CFTC	29,52 %
<hr/>	
Date : 09/05/2022	C Métropole Energies 1^{er} élection
FO	100 %
<hr/>	
Date : 03/06/2022	Jardin d'automne (Gasville)
FO	18,52 %
CFDT	81,48 %
<hr/>	
Date : 20/06/2022	Léo Pharma
FO	62,76 %
CFTC	29,08 %
UNSA	7,65 %
<hr/>	
Date : 11/10/2022	ASS NOTRE DAME MAS
FO	100 %
<hr/>	
Date : 14/10/2022	SISTEL Chartres
FO	3,70 %
CFDT	51,85 %
CGT	44,44 %
<hr/>	
Date : 15/11/2022	FILIBUS
FO	47,45 %
CFDT	38,69 %
FNCR	13,87 %
<hr/>	

Date : 18/10/2022	XELIANS 1^{er} élection
FO	74,42 %
CFE/CGC	34,38 %
<hr/>	
Date : 17/10/2022	SEALED AIR Epernon
FO	35,84 %
CGT	12,10 %
UNSA	15,75 %
CFE/CGC	36,30 %
<hr/>	
Date : 04/11/2022	CARREFOUR
FO	31,23 %
CFDT	60,47 %
CFE/CGC	8,30 %
<hr/>	
Date : 08/12/2022	Chartres Habitat
FO	69,90 %
CFDT	30,10 %
<hr/>	
Date : 08/12/2022	Habitat EURELIEN
FO	58,70 %
CGT	41,30 %
<hr/>	
Date : 16/12/2022	EHPAD ABONDANT 1^{er} élection
FO	100 %
<hr/>	
Date : 01/01/2023	TRAMICO
FO	100 %
<hr/>	
Date : 27/01/2023	Connectivity
FO	53,65 %
CFE/CGC	46,35 %
<hr/>	
Date : 02/02/2023	LORILLARD 1^{er} élection
FO	34,37 %
CFDT	18,12 %
CFE/CGC	47,50 %
<hr/>	

Résultats élections professionnelles secteur privé

2021/2024

Date : 27/02/2023	CARTONEX 1er élection
FO	100,00 %
Date : 10/03/2023	PACCOR 1er élection
FO	25,70 %
CGT	52,70 %
CFE/CGC	21,60 %
Date : 13/03/2023	JOUCOMATIC 1er élection
FO	41,59 %
CFDT	27,88 %
CFE/CGC	26,10 %
Date : 17/03/2023	COTY
FO	31,15 %
CFDT	33,35 %
CFE/CGC	35,52 %
Date : 30/03/2023	DAMMANN
FO	100 %
Date : 03/04/2023	Ripoche
FO	8,33 %
CGT	91,67 %
Date : 04/04/2023	Ass Vers l'autonomie
FO	100,00 %
Date : 06/04/2023	BBRAUN
FO	100,00 %
06/06/23	NOVO
FO	36,60 %
CFDT	36,60 %
CGT	26,80 %
Date : 25/05/2023	RDSL
FO	89,80 %
CFDT	10,20 %
Date : 01/06/2023	HYDRO LUCE première élection
FO	21,10 %
CGT	78,90 %

Date : 05/06/2023	KNAUF
FO	78,80 %
CFE/CGC	26,19 %
Date : 06/06/2023	ARISTON
FO	54,05 %
CGT	45,95 %
Date : 08/06/2023	Bois de l'Epinay
FO	100,00 %
Date : 13/06/2023	PUIG
FO	40,60 %
CFDT	59,40 %
Date : 15/06/2023	NIPRO
FO	8,20 %
CFDT	66,00 %
CGT	26,80 %
Date : 16/06/2023	IPSEN BEAFOUR
FO	36,80 %
CFTC	49,70 %
CGT	13,50 %
Date : 30/06/2023	Vert Marine
FO	30,00 %
CFDT	48,00 %
CGT	22,00 %
Date : 06/07/2023	SMTG
FO	100,00 %
Date : 11/07/2023	BIEZANEK
FO	100,00 %
Date : 07/08/2023	BUT
FO	20,00 %
CFDT	35,00 %
CGT	45,00 %
Date : 07/09/2023	Manufacture du Château
FO	100,00 %

Résultats élections professionnelles secteur privé

2021/2024

Date : 30/09/2023		SEGUREL
FO		28,50 %
CFDT		28,50 %
CGT		43,00 %
Date : 06/10/2023		Hôpital Privé ELSAN
FO		61,00 %
CFDT		0,00 %
CGT		39,00 %
Date : 10/10/2023		APTIV
FO		44,20 %
CFDT		17,16 %
CGT		18,46 %
CFE/CGC		20,18 %
Date : 13/10/2023		TELIFRAIS
FO		33,33 %
CFDT		53,00 %
CFE/CGC		13,67 %
Date : 16/10/2023		SOPHARTEX
FO		38,42 %
CFDT		18,42 %
CGT		17,90 %
CFTC		25,26 %
Date : 23/10/2023		GUERLAIN
FO		78,09 %
CFDT		21,91 %
Date : 06/11/2023		COOK INOV
FO		100,00 %
Date : 07/11/2023		SCAEL
FO		100,00 %
Date : 13/11/2023		ITM LOGISTIQUE GARANCIERES
FO		33,10 %
CGT		31,65 %
CFTC		12,23 %
CFDT		11,51 %
CFE/CGC		11,51 %

Date : 17/11/2023		JAVEAU
FO		50,00 %
CGT		50,00 %
Date : 21/11/2023		CPAM
FO		22,22 %
UNSA		77,78 %
Date : 28/11/2023		FRANCEL
FO		100,00 %
Date : 30/11/2023		C-ITEC
FO		37,37 %
CFDT		44,44 %
CFE/CGC		18,18 %
Date : 01/12/2023		CORDON
FO		65,16 %
CFTC		9,09 %
CFDT		25,75 %
Date : 01/12/2023		SAFRAN
FO		31,40 %
CGT		48,31 %
CFE/CGC		20,29 %
Date : 05/12/2023		EVOLYS
FO		40,00 %
CGT		60,00 %
Date : 05/05/2023		QUALIPAC
FO		39,10 %
CGT		20,81 %
CFTC		25,88 %
CFDT		14,21 %
Date : 07/12/2023		DUTHION
FO		100,00 %
Date : 08/12/2023		DANISCO
FO		100,00 %
Date : 08/01/2024		LAMART
FO		100,00 %

Résultats élections professionnelles secteur privé

2021/2024

Date : 11/01/2024		SADS
FO		100,00 %
Date : 05/02/2024		MAC'DO
FO		52,68 %
CFE/CGC		47,32 %
Date : 12/02/2024		DELPHARM
FO		25,43 %
CGT		35,34 %
CFTC		29,31 %
CFDT		9,91 %
Date : 26/02/2024		SACRIA
FO		91,67 %
CFE/CGC		8,33 %

Date : 13/03/2024		CAF
FO		9,92 %
CFDT		90,08 %
Date : 15/03/2024		EIFFAGE ROUTE
FO		57,25 %
CGT		42,75 %
Date : 20/03/2024		HENKEL
FO		35,83 %
CGT		8,95 %
CFDT		17,91 %
UNSA		16,42 %
CFE/CGC		20,89 %



Résultats des élections de décembre 2022 dans la Fonction Publique hospitalière en Eure et Loir

CENTRE HOSPITALIER DE DREUX	
FO	34,32 %
CGT	33,92 %
CFDT	19,78 %
UNSA	11,98 %

HOPITAL LOCAL DE LA LOUPE	
FO	34,25 %
CGT	35,62 %
CFDT	30,14 %

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	
FO	46,15 %
CGT	53,85 %

EHPAD E. MESQUITE - A. AUGUIN	
FO	36,84 %
CGT	63,16 %

EHPAD RESIDENCE LES ORELIES	
FO	63,27 %
CGT	36,73 %

ETAB PUBLIC (CLOYES-LA FERTE)	
FO	100 %

CENTRE HOSPITALIER NOGENT LE ROTROU	
FO	54,95 %
CFDT	45,05 %

CENTRE HOSPITALIER CHATEAUDUN	
FO	22,27 %
CGT	26,36 %
CFDT	51,36 %

EHPAD DE BREZOLLES	
FO	100 %

EHPAD DE SENONCHES	
FO	61,29 %
CFDT	38,71 %

EHPAD MADELEINE QUEMIN	
FO	100 %

EHPAD DE CHATEAUNEUF EN THYMERAIIS	
FO	17,65 %
CFDT	88,24 %

CENTRE HOSPITALIER HENRY EY	
FO	39,09 %
CGT	14,24 %
CFDT	46,67 %

CENTRE HOSPITALIER CHARTRES	
FO	47,58 %
CGT	39,54 %
CFDT	11,35 %

IME LES BOIS DU SEIGNEUR	
FO	100 %

EHPAD LES GENETS	
FO	100 %

IME FONTAINE-BOUILLANT	
FO	100 %

EHPAD FES COTEAUX DE ST MATHIEU	
FO	55,81 %
CGT	44,19 %

FONDATION D'ALIGRE	
FO	76,43 %
CGT	13,57 %

EHPAD RESIDENCE ARC EN CIEL	
FO	36,84 %
CGT	63,16 %

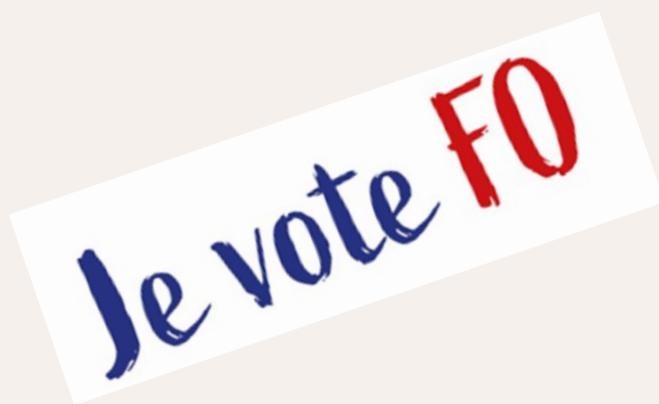
EHPAD COURVILLE / PONGUOIN	
FO	100 %

FOYER DE VIE GERARD VIVIEN	
FO	100 %

Résultats des élections de décembre 2022 dans la Fonction Publique territoriale en Eure et loir

CENTRE DE GESTION	
FO	35,36 %
CFDT	64,64 %
CHARTRES HABITAT	
FO	89,66 %
CFDT	10,34 %
MAIRIE DE DREUX	
FO	20,00 %
CGT	35,16 %
CFDT	19,68 %
CFE/CGC	25,16 %
MAIRIE DE CHATEAUDUN	
FO	45,39 %
CFDT	54,61 %
CHARTRES METROPOLE	
FO	14,25 %
CGT	30,57 %
CFDT	39,31 %
CFE/CGC	15,86 %

MAIRIE DE NOGENT LE ROTOU	
FO	63,85 %
CFDT	36,15 %
MAIRIE DE LUCE	
FO	41,89 %
FSU	58,11 %
MAIRIE DE VERNOUILLET	
FO	25,75 %
CGT	49,70 %
CFDT	24,55 %
NOGENT PERCHE HABITAT	
FO	100 %
SITREVA	
FO	44,45 %
CGT	55,55 %



Résultats élections professionnelles

2021/2024

Résultats dans la Fonction Publique

La fonction publique est composée de trois versants qui ensemble, emploient plus de 5 millions d'agents soit un salarié sur cinq. La fonction publique de l'État compte 2,49 millions d'agents (44 %), la fonction publique territoriale 1,94 million (34 %) et la fonction publique hospitalière 1,18 million (21 %).

Les résultats globaux nationaux :

Syndicats représentatifs

CGT 20,8%
CGT-FO 18,7%
CFDT 18,6%
UNSA 11,7%

Les résultats dans la fonction publique de l'État nationaux :

Syndicats représentatifs

CGT-FO 18,6%
FSU 18%
UNSA 17,2%
CFDT 12,4%

Les résultats dans la fonction publique hospitalière nationaux :

Syndicats représentatifs

CGT 30,4%
CGT-FO 26,7%
CFDT 23,7%

Les résultats dans la fonction publique territoriale nationaux :

Syndicats représentatifs

CGT 28,02%
CFDT 22,17%
CGT-FO 16,01%

Les résultats dans la fonction publique hospitalière en Eure et Loir : (46% pour FO +3,17%)

Force Ouvrière est la 1ère Organisation Syndicale de la fonction publique hospitalière en Eure et Loir.

Les résultats dans la fonction publique territoriale en Eure et Loir :

Force Ouvrière est la 3ème Organisation Syndicale de la fonction publique territoriale en Eure et Loir.



FO



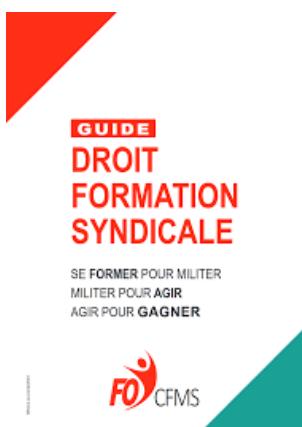
**LES FORMATIONS
DEPUIS LE DERNIER CONGRÈS**

LES FORMATIONS

DEPUIS LE DERNIER CONGRES

Intitulé du stage	En 2021	Nombre
AFIP	du Lundi 4 octobre au mercredi 10 octobre	6
Découvrir l'économie	du Mercredi 3 novembre au Vendredi 5 novembre	11
Communication orale et réseaux sociaux	du Mardi 30 novembre au Jeudi 2 décembre	12

Intitulé du stage	En 2022	Nombre
AFIP Journée d'échange	le Lundi 10 janvier	7
Découverte de FO	du Lundi 21 février au vendredi 25 février	11
AFIP	du Lundi 14 mars au vendredi 18 mars	7
Fonctionnement EFO	le Lundi 21 mars	11
Fonctionnement et Outils du syndicat	du Mardi 5 avril au jeudi 7 avril	14
Connaitre ses Droits	du Mardi 10 mai au jeudi 12 mai	12
Fonctionnement EFO	le Lundi 20 juin	11
Découverte de FO	du Lundi 24 juin au vendredi 1 ^{er} juillet	17
Je négocie	du Mardi 4 octobre au jeudi 6 octobre	8
AFIP	du Lundi 10 octobre au mercredi 12 octobre	6
Découverte de FO	du Lundi 14 novembre au vendredi 18 novembre	16
Connaitre ses droits	du Mardi 13 décembre au jeudi 15 décembre	11





Intitulé du stage	En 2023	Nombre
AFIP Journée d'échange	le Lundi 20 Février	8
Fonctionnement et Com du syndicat	du Lundi 27 mars au vendredi 31 mars	11
AFIP	du Lundi 3 avril au vendredi 7 avril	10
Découverte de FO	du Lundi 19 juin au vendredi 23 juin	17
Connaître ses droits	du Mardi 12 septembre au jeudi 14 septembre	9
Comité Social et Economique	du Lundi 16 octobre au vendredi 20 octobre	13
AFIP	du Lundi 9 octobre au mercredi 11 octobre	8
Santé, Sécurité et Cond.de Travail.	du Lundi 27 novembre au vendredi 1er décembre	15
Découverte de FO	du Lundi 4 décembre au vendredi 8 décembre	17

Intitulé du stage	En 2024	Nombre
AFIP Journée d'échange	le Lundi 9 janvier	6
Connaitre ses Droits 2	du lundi 15 janvier au vendredi 19 janvier	13
Comité Social et Economique	du Lundi 29 janvier au vendredi 2 février	17
CSE SPECIFIQUE NOVO	du lundi 5 février au vendredi 9 février	16
Découverte de FO	du Lundi 19 février au vendredi 23 février	24
Santé, Sécurité et Cond. De Travail	du Lundi 11 mars au vendredi 15 mars	18
Fonctionnement et Com du Syndicat	du lundi 25 mars au vendredi 29 mars	12
Outils et organisation juridique de l'UD	le mardi 19 mars	16
Gestion et organisation d'un conflit dans l'entreprise	le lundi 25 mars	15
AFIP	du Lundi 27 mai au vendredi 31 mai	8



28

Intitulé du stage	En 2022	Nombre de stagiaires
Etat des lieux et avancement de la négociation du dispositif conventionnel de la métallurgie, comparaison entre la CCT28 et le socle commun national.	Jeudi 6 Janvier	6 participants
Classification	13 octobre	14 participants

Intitulé du stage	En 2023	Nombre de stagiaires
La protection sociale dans le nouveau dispositif conventionnel de la métallurgie	9 février	22 participants
Formation accueil	21 juin	8 participants
Classification	23 octobre	15 participants
Nouveaux élus, nouveaux responsables	24 et 25 Octobre	9 participants

Intitulé du stage	En 2024	Nombre de stagiaires
Les fragilités sociales en général avec intervention de Malakoff Humanis	23 janvier	32 participants
Formation animer son syndicat	5, 6 et 7 mars	16 participants
Prise en main de la nouvelle CCNM	4 juillet	16 participants

FO



RAPPORT DE TRESORERIE



Jany Pelé Trésorier

Chers camarades,

Je vais vous présenter le rapport financier pour les années écoulées 2021 / 2022 et 2023 que chaque délégué a reçu. Pour l'essentiel, le rapport présentera les différents points qui structurent l'activité de la trésorerie départementale.

La trésorerie proprement dite, est la transcription des diverses opérations effectuées sur les comptes bancaires. Elle se caractérise par la détermination d'un solde disponible et permet d'assurer le fonctionnement de l'Union Départementale FO, grâce au flux financiers assurés par les syndicats adhérents, c'est ce qui motive des appels réguliers à ces derniers.

En effet, alors que la structure même des dépenses est composée pour l'essentiel des charges à échéances fixes, mensuelles ou trimestrielles comme les salaires ou les contrats de prestations, cotisations URSSAF, retraite, prévoyance et impôts ! Les recettes elles, sont plus fluctuantes. Les cotisations syndicales se comptabilisent surtout au cours du dernier trimestre et du premier trimestre de l'année suivante.

Tous les trimestres, nous réglons notre quote-part à la Confédération sur les timbres encaissés, nos relations sont cordiales avec le Trésorier, Patrick Privat et sa collaboratrice Anne Marie Cholewa ! Merci à eux !

Je ne vais pas vous inonder de chiffres, vous retrouverez toutes ces informations dans le document qui vous a été remis, différents graphiques et données vous permettront d'avoir une vision complète des 3 années écoulées.

Quelques chiffres :

Pour l'année 2021 : Total de bilan 259 667,84 €

Total des ressources 91 090,49 €

Excédent de l'exercice 7 701,45 €

Timbres encaissés : 13924

Les comptes annuels 2021 ont été approuvés lors de la CA du 23 juin 2022.

La commission de contrôle s'est réunie le 18 février 2022, aucune anomalie n'a été constatée.

Pour l'année 2022 : Total de bilan 273 783,18 €

Total des ressources 115 181,52 €

Excédent de l'exercice 18 235,86 €

Timbres encaissés : 13480

Les comptes annuels 2022 ont été approuvés lors de la CA du 8 juin 2023.

La commission de contrôle s'est réunie le 14 avril 2023, aucune anomalie n'a été constatée.

Pour l'année 2023 : Total de bilan 337 649,55 €

Total des ressources 176 713,58 €

Excédent de l'exercice 51 960,53 €

Timbres encaissés : 14846

Les comptes annuels 2023 ont été approuvés lors de la CA du 7 juin 2024.

La commission de contrôle s'est réunie le 18 mars 2024, aucune anomalie n'a été constatée.

Le Trésorier de L'Union Départementale

Jany Pelé

**Union Départementale
Force Ouvrière de l'Eure et Loir
(UD FO 28)**

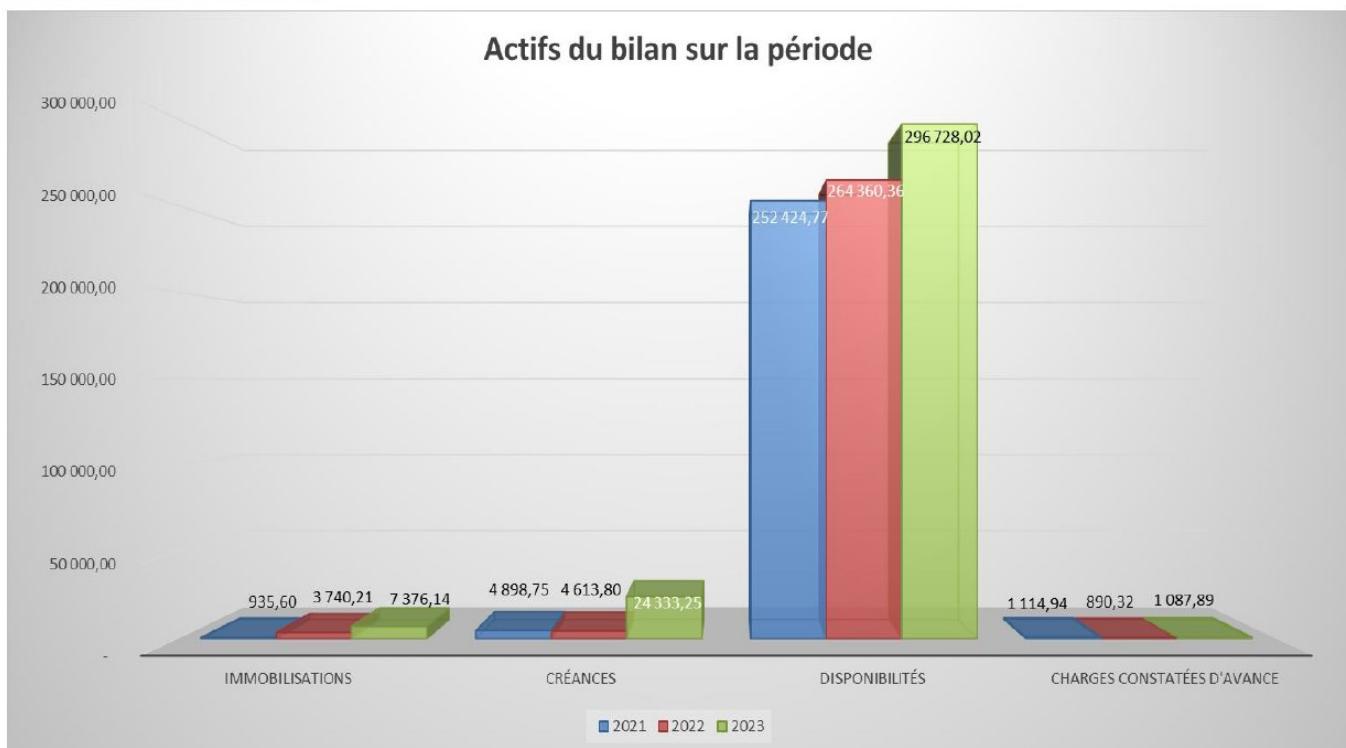
XXX^{ème} congrès
*Rapport d'activité et de gestion financière
de 2021 à 2023*

Les actifs

- **Actifs du bilan sur la période**



Évolution des actifs sur la période



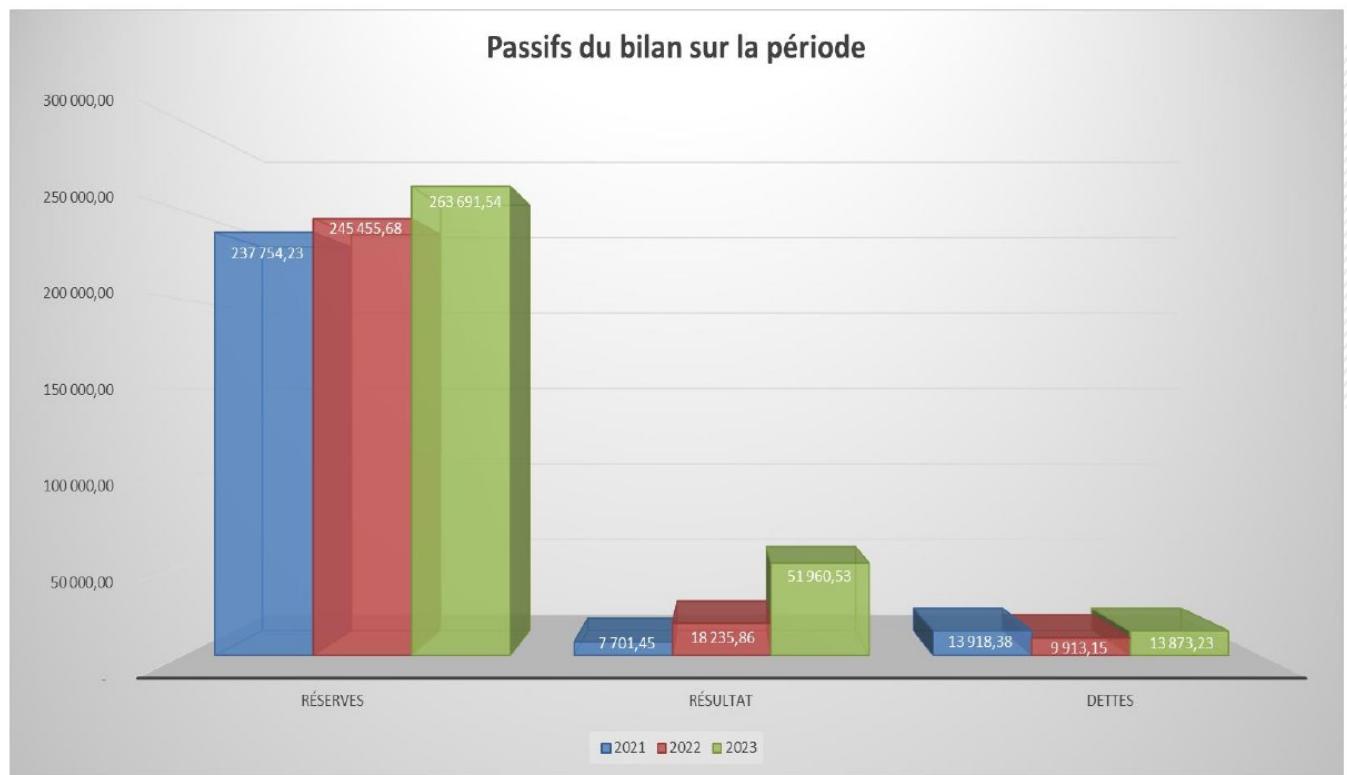
Les actifs sur la période

- Le patrimoine d'une organisation syndicale est valorisé dans sa comptabilité et est retracé grâce à son bilan, celui-ci comportant deux parties :
 - L'actif** qui recense « ce que possède » l'organisation syndicale (UD FO 28) et
 - Le passif** qui quant à lui retrace « ce que doit » l'organisation syndicale (UD FO 28)
- Les Immobilisations regroupent les éléments patrimoniaux immobilisés en comptabilité (matériels informatiques et mobiliers). Ils représentent en moyenne 1,40 % du total de l'actif.
- Les Créances regroupent les produits à recevoir (soldes des subventions ADSA et Union Régionale, Solde des partenariats et du CFMS, ...). Elles représentent en moyenne 3,92 % de l'actif.
- Les Disponibilités (soldes bancaires, livret et caisse) représentent en moyenne 94,32 % du total de l'actif.
- Les Charges constatées d'avance concernent des dépenses engagées durant l'exercice dont la consommation interviendra sur les exercices suivants (abo. documentation, assurance, ...). Elles représentent en moyenne 0,36 % du total de l'actif.

Les passifs

- Passifs du bilan sur la période

Évolution des passifs sur la période



Les passifs sur la période

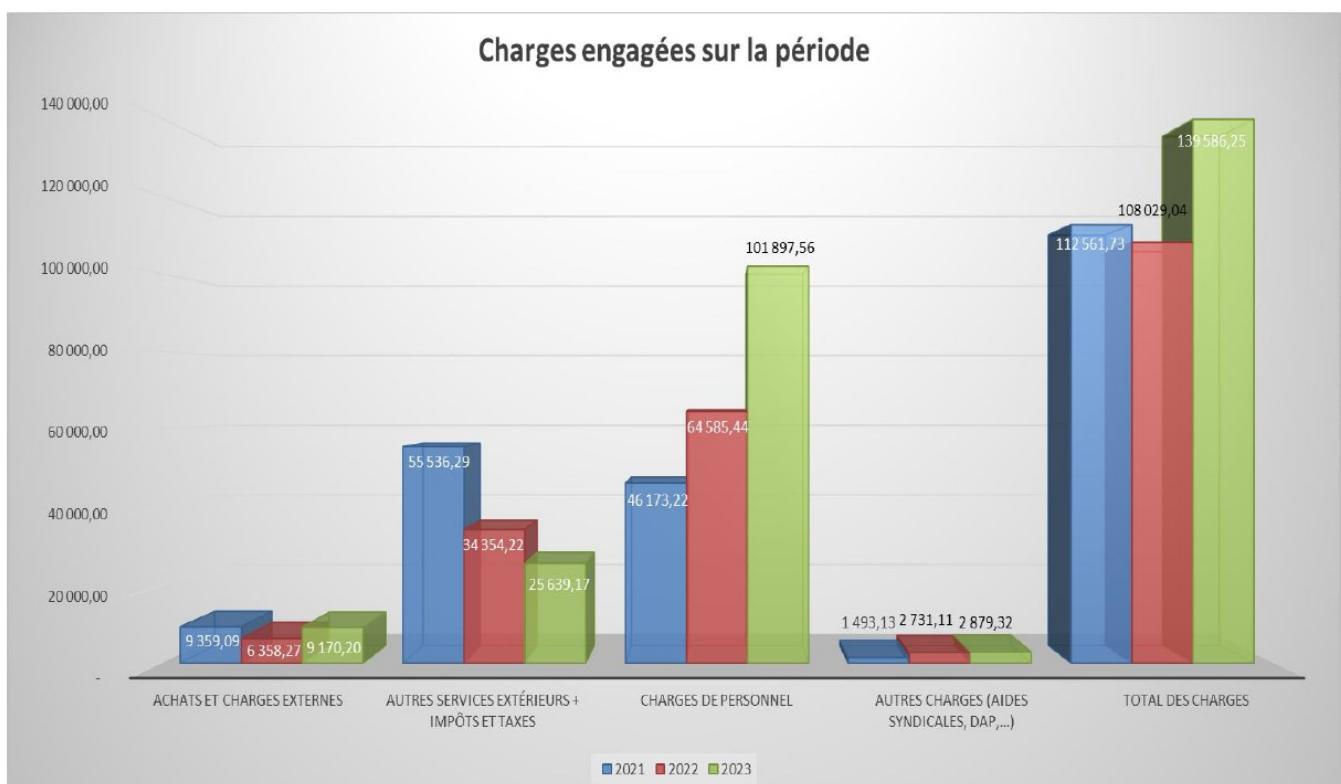
- Les Réserves se composent des excédents des exercices précédents. Ils représentent en moyenne 84,42 % du total du passif.
- Les Résultats recapitulent les produits et les charges de l'exercice (Cf. diapos suivantes), sans qu'il ne soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Le solde des charges et des produits constitue le résultat de l'exercice. Ce résultat n'ayant pas vocation à être distribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit en la matière, est appelé excédent s'il est positif et déficit s'il est négatif. Ils représentent en moyenne 11,64 % du total du passif.
- Les Dettes concernent essentiellement les soldes de cotisations sociales. Elles représentent en moyenne 3,94 % du total du passif.



Les dépenses

- Charges engagées sur la période

Évolution des dépenses sur la période



Les dépenses sur la période

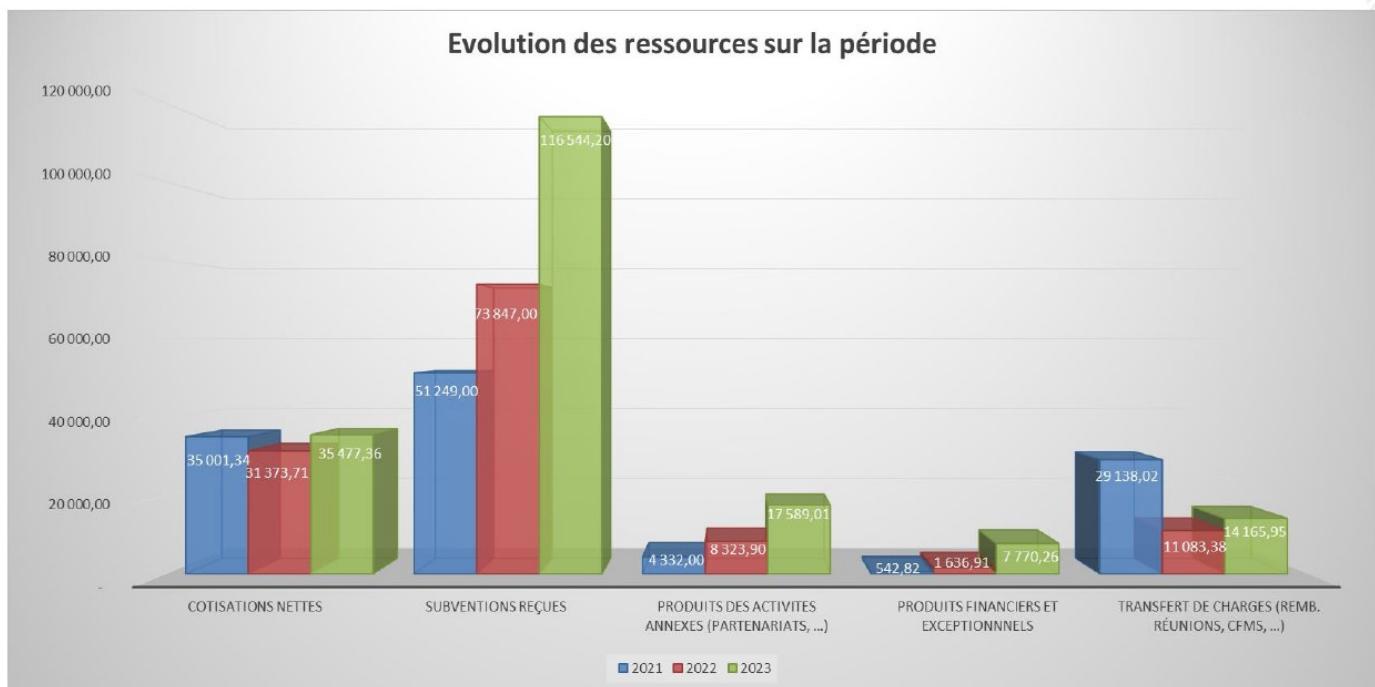
- Les Achats et charges externes regroupent principalement les locations du photocopieur, diverses fournitures et matériel de propagandes. Ils représentent en moyenne 7,13 % du total des charges de la période.
- Les Autres services extérieurs + Impôts et taxes se composent principalement des frais de déplacements, missions et réceptions, des frais postaux et des honoraires. Ils représentent en moyenne 40,75 % du total des charges de la période.
- Les Charges de personnel représentent le coût total brut d'2 salariés (salaires bruts + cotisations patronales). Elles représentent en moyenne 50,21 % du total des charges de la période.
- Les Autres charges (Fonds de solidarité, DAP, ...) regroupent toutes les autres charges et représentent en moyenne 1,91 % du total des charges de la période.



Les recettes

- Évolution des ressources sur la période
- Résultat par exercice

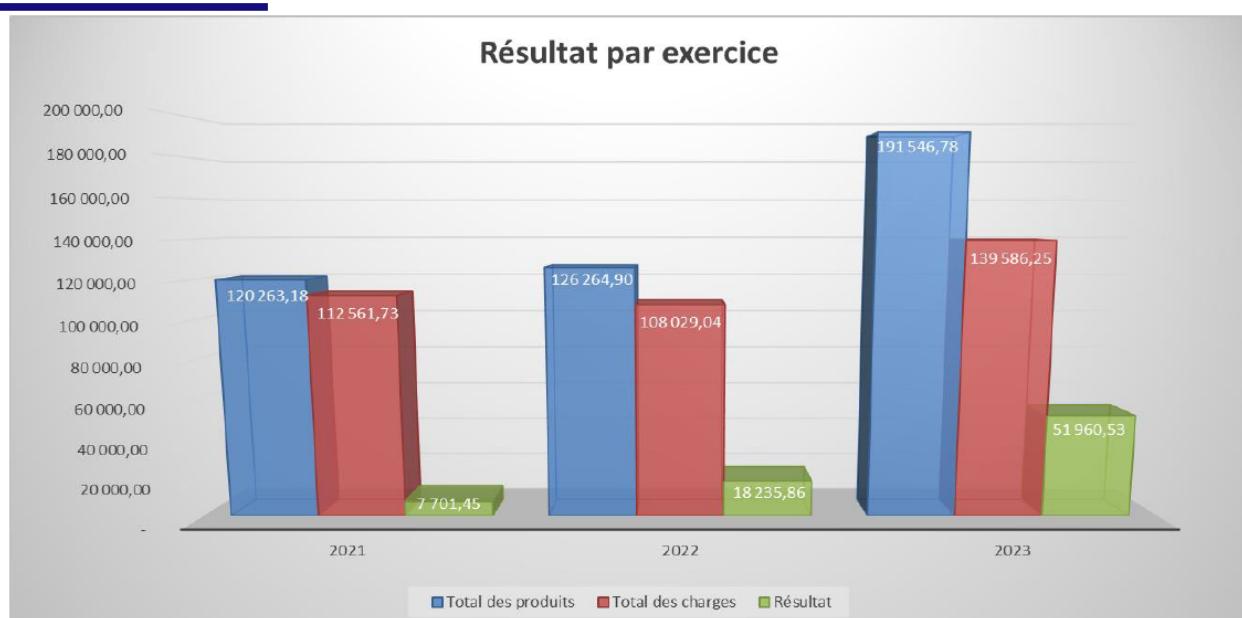
Évolution des ressources sur la période



Les ressources sur la période

- Les Cotisations nettes correspondent aux produits du matériel syndical revenant au syndicat, c'est-à-dire après reversements des quotes-parts à la Confédération et aux Fédérations pour les isolés. Elles représentent en moyenne 26,92% du total des produits de la période.
- Les Subventions reçues pour le fonctionnement (Confédération, UR, ADSA et ville de Nogent) représentent en moyenne 50,74 % du total des produits de la période.
- Les Produits des activités annexes regroupent les produits de ventes et les partenariats. Ils représentent en moyenne 5,13 % du total des produits de la période.
- Les Produits financiers et les produits exceptionnels les revenus des placements et les dons. Ils représentent en moyenne 0,88 % du total des produits de la période.
- Les Transferts de charges correspondent principalement aux remboursements des réunions, des frais de formations CFMS. Ils représentent en moyenne 16,32 % du total des produits de la période.

Résultat par exercice



- Le résultat de 2021 ressort en un excédent de 7 701,45 €
- Le résultat de 2022 ressort en un excédent de 18 235,86€
- Le résultat de 2023 ressort en un excédent de 51 960,53€

**COMpte-RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION DE CONTROLE DE L'U.D. 28**
18/02/2022

La commission de contrôle de l'U.D. 28 s'est réunie le 18/02/2022 au 21 rue des Grandes Pierres Couvertes à Chartres sur convocation du Secrétaire Général de l'Union Départementale.

La commission a été élue le 10/09/2021.

Etaient présents: Hervé Villatte, Jardin Didier, Legeay Corinne, Marie-Annick Delafoy

Etais excusé: Wilfried Mansire

Elle constate les soldes de trésorerie des extraits de comptes suivants au 31/12/2021:

Caisse: 178.51 €
C.C.P.: 9991.48 €
Livret A: 83 729.8 €
Livret B: 154 587.37 €

Le solde de la caisse au jour de la commission est de 178.51 €.

Comme demandé lors de la commission de contrôle du 16/09/20, le rapprochement bancaire du compte CCP a été effectué au 31/12/21 par le trésorier.

Solde en comptabilité: 11643.28€

Solde bancaire: 12017,68 €

Ecriture en rapprochement: 374.40€

La commission a vérifié des pièces comptables par sondage.

Les pièces suivantes ont été vérifiées:

Année 2021

En dépenses :

- Pièce 3/01 pour 48.00 € Facture orange
- Pièce 09/01 pour 845.8 € Frais systel
- Pièce 36/02 pour restaurant frais de repas de stagiaire CFMS 153.48

- Pièce 17/03 cotisation retraite complémentaire pour 1603.65 € Cotisations
- Pièce 09/04 pour 84.75 € prélèvement UNITED 75
- Pièce 42/04 pour 792.93 € indemnité complémentaire mensuelle de fonction
- Pièce 09/06 pour 45 € gâteaux orientaux le médiéval
- Pièce 05/07 pour 58.8 € cinq sur cinq
- Pièce 13/09 pour 18.72 € achat divers congrès
- Pièce 15/10 pour 20.1 € frais de déplacement
- Pièce 11/12 pour 35.40 € frais de déplacement

En recette :

- Pièce 05/05 pour 600 € union régional FO
- Pièce 21/11 pour 43.5 € virement action sociale
- Pièce 13/08 pour 2025 € virement confédération
- Pièce 10/12 pour 4764.3 € virement formation FCT
- Pièce 40/12 pour 4000 € virement union régionale

L'arrêté comptable, pour l'année 2021 a été effectué par le cabinet comptable SYNCÉA.

Les membres de la commission, le Trésorier Général de l'Union Départementale et son Secrétaire Général ont échangé sur les questions soulevées tout au long de la commission.

Les préconisations concernant les remboursements de frais de déplacement ont été respectées.

Les préconisations de la commission d'ajouter sur les feuilles d'émarginement une colonne par jour pour la participation au repas, afin de justifier plus aisément le nombre de repas (pour transmission au CFMS) ont été respectées

L'analyse de ces pièces comptables n'appelle aucune observation de la part des membres de la commission.

En conclusion, les membres de la Commission de Contrôle, remercient Eric Jarry, Secrétaire Général et Jany Pelé, Trésorier Général de l'Union Départementale d'Eure et Loir pour la bonne tenue de la trésorerie et leurs disponibilités.

Fait à Chartres le 18/02/2022

Les membres de la Commission de Contrôle,

Hervé VILLATTE

Didier JARDIN

Corinne LEGEAY

Marie-Annick DELAFOY

**COMPTE–RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION DE CONTROLE DE L'U.D. 28
14/04/2023**

La commission de contrôle de l'U.D. 28 s'est réunie le 14/04/2023 au 21 rue des Grandes Pierres Couvertes à Chartres sur convocation du Secrétaire Général de l'Union Départementale.

La commission a été élue le 10/09/2021.

Etaient présents: Hervé Villatte, Wilfrid Mansire, Legeay Corinne,

Etaient excusés: Jardin Didier, Marie-Annick Delafoy,

Elle constate les soldes de trésorerie des extraits de comptes suivants au 31/12/2022:

Caisse: 38.13 €

C.C.P.: 19883.04 €

Livret A N°1: 84148.45 €

Livret N°1 (B): 154 587.37 €

Le solde de la caisse au jour de la commission est de 38.13 €.

La commission a vérifié des pièces comptables par sondage.

Les pièces suivantes ont été vérifiées:

Année 2022

En dépenses :

- Pièce 8/01 pour 93.60 € Sistel
- Pièce 15/01 pour 94.50 € Restaurant
- Pièce 32/01 pour 791.13€ Bulletin de salaire
- Pièce 39/01 pour 647.00€ L'Echo républicain
- Pièce 40/01 pour 103.00€ Restaurant
- Pièce 03/02 pour 310.96€ Frais de huissier

Les préconisations concernant les remboursements de frais de déplacement ont été respectées.

Les préconisations de la commission d'ajouter sur les feuilles d'émargement une colonne par jour pour la participation au repas, afin de justifier plus aisément le nombre de repas (pour transmission au CFMS) ont été respectées

L'analyse de ces pièces comptables n'appelle aucune observation de la part des membres de la commission.

En conclusion, les membres de la Commission de Contrôle, remercient Eric Jarry, Secrétaire Général et Jany Pelé, Trésorier Général de l'Union Départementale d'Eure et Loir pour la bonne tenue de la trésorerie et leurs disponibilités.

Fait à Chartres le 14/04/2023

Les membres de la Commission de Contrôle,

Hervé VILLATTE

Wilfrid MANSIRE

Corinne LEGEAY

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA
COMMISSION DE CONTROLE DE L'U.D. 28**
18/03/2024

La commission de contrôle de l'U.D. 28 s'est réunie le 18/03/2024 au 21 rue des Grandes Pierres Couvertes à Chartres sur convocation du Secrétaire Général de l'Union Départementale.

La commission a été élue le 10/09/2021.

Etaient présents: Hervé Villatte, Wilfrid Mansire, Legeay Corinne, Jardin Didier, Marie-Annick Delafoy,

Elle constate les soldes de trésorerie des extraits de comptes suivants au 31/12/2023:

Caisse: 161,31 €
C.C.P.: 14021,96 €
Livret A N°1: 85305,49 €
Livret N°1 (B): 185067,24 €

Le solde de la caisse au jour de la commission est de 161,31 €.

La commission a vérifié des pièces comptables par sondage.

Les pièces suivantes ont été vérifiées:

Année 2023

En dépenses :

- Pièce 35/01 pour 1616,60 € Bulletin de salaire
- Pièce 05/02 pour 84,00€ Telecom uest
- Pièce 07/03 pour 24,99 Easy Cash
- Pièce 07/04 pour 30,60€ Restaurant
- Pièce 07/05 pour 58,80€ Cinq sur Cinq
- Pièce 12/06 pour 29,00€ L'instant pain
- Pièce 08/07 pour 42,00€ Billets SNCF

- Pièce 19/08 pour 62,20€ Amazon
- Pièce 24/08 pour 629,48€ Clesia cotisation retraite
- Pièce 17/09 pour 2539,93€ Bulletin de salaire
- Pièce 16/10 pour 282,00€ Restaurant
- Pièce 09/11 pour 60,00€ Fond de grève
- Pièce 60/12 pour 3794,00€ URSSAF

En recette :

- Pièce 02/01 pour 20,00€ Vente agenda
- Pièce 15/03 pour 1630,90€ Reliquat timbre et carte 2022
- Pièce 29/06 pour 1500,00€ Virement SYNCEA
- Pièce 22/09 pour 7725,00€ Virement confédération
- Pièce 01/11 pour 11034,10€ Timbres Lorillard

L'arrêté comptable, pour l'année 2022 a été effectué par le cabinet comptable SYNCEA .

Les membres de la commission, le Trésorier Général de l'Union Départementale et son Secrétaire Général ont échangé sur les questions soulevées tout au long de la commission.

Les préconisations concernant les remboursements de frais de déplacement ont été respectées.

Les préconisations de la commission d'ajouter sur les feuilles d'émarginement une colonne par jour pour la participation au repas, afin de justifier plus aisément le nombre de repas (pour transmission au CFMS) ont été respectées

L'analyse de ces pièces comptables n'appelle aucune observation de la part des membres de la commission.

En conclusion, les membres de la Commission de Contrôle, remercient Éric Jarry, Secrétaire Général et Jany Pelé, Trésorier Général de l'Union Départementale d'Eure et Loir pour la bonne tenue de la trésorerie et leurs disponibilités.

Fait à Chartres le 18/03/2024

Les membres de la Commission de Contrôle,

Hervé VILLATTE

Wilfrid MANSIRE

Corinne LEGEAY

Jardin Didier

Delafoy Marie-Annick

Compta Timbres Confédérale - Situation de l'UD FO 28

Au 16 juillet 2024

ANNEE 2021	Nombre de Timbres	Prix du Timbre confédéral	Montant	Crédit	Débit
Total commandes	17935	1,33	23 853,55 €		23 853,55 €
Total encaissement	13924	1,33	18 518,92 €	18 518,92 €	
Total retours	3899	1,33	5 185,67 €	5 185,67 €	
Total pertes	48	1,33	63,84 €	63,84 €	
Total anomalies			85,12 €	85,12 €	
			Total	23 853,55 €	23 853,55 €
			Solde		0,00

ANNEE 2022	Nombre de Timbres	Prix du Timbre confédéral	Montant	Crédit	Débit
Total commandes	18308	1,33	24 349,64 €		24 349,64 €
Total encaissement	13480	1,33	17 928,40 €	17 928,40 €	
Total retours	4828	1,33	6 421,24 €	6 421,24 €	
Total pertes	0	1,33	- €	- €	
Total anomalies	0	1,33	- €	- €	
			Total	24 349,64 €	24 349,64 €
			Solde		0,00

ANNEE 2023	Nombre de Timbres	Prix du Timbre confédéral	Montant	Crédit	Débit
Total commandes	19346	1,35	26 117,10 €		26 117,10 €
Total encaissement	14846	1,35	20 042,10 €	20 042,10 €	
Total retours	3653	1,35	4 931,55 €	4 931,55 €	
Total pertes	48	1,35	64,80 €	64,80 €	
Total anomalies	0	1,35	- €	- €	
			Total	25 038,45 €	26 117,10 €
			Solde		- 1078,65

ANNEE 2024	Nombre de Timbres	Prix du Timbre confédéral	Montant	Crédit	Débit
Total commandes	18398	1,40	25 757,20 €		25 757,20 €
Total encaissement	3548	1,40	4 967,20 €	4 967,20 €	
Total retours		1,40	- €	- €	
Total pertes	0	1,40	- €	- €	
Total anomalies	0	1,40	- €	- €	
			Total	4 967,20 €	25 757,20 €
			Solde		- 20790,00



RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AFOC 28



En préambule quelques rappels :



L'AFOC est une association de défense des consommateurs, tout syndiqué FO est adhérent à l'AFOC, mais l'AFOC peut accueillir en son sein des adhérents non adhérents à FO. Elle fête cette année ses 50 ans et fonctionne comme toutes les associations avec un C.A., un bureau, tient une Assemblée Générale annuelle. Ses 5 missions sont : informer, conseiller, représenter, défendre, former les militants et ses membres. Au niveau national l'AFOC dispose de juristes qui peuvent intervenir pour des problématiques spécifiques.

Lors du congrès 2021 j'avais indiqué 2 priorités, à savoir :

Préparer les élections des représentants des locataires dans les offices d'H.L.M de fin 2022. L'accès au logement social est souvent un parcours du combattant pour les militants et la vie au quotidien dans le logement social est parfois compliquée. J'avais particulièrement insisté sur la nécessité d'une grande mobilisation pour une meilleure représentativité de l'AFOC dans les offices.

Avant 2022 nous avions 4 élus dans 2 offices du département. Suite aux élections de 2022 nous avons maintenant 8 élus et sommes présents dans 4 offices. Tout cela a été obtenu dans la difficulté et l'apport de nos structures syndicales n'a pas été à la hauteur de nos attentes. Merci à nos syndiqués qui ont accepté de figurer sur les listes, félicitations à nos élus et remerciements également à toutes les personnes hors syndicat qui se sont manifestées pour figurer sur les listes ou nous aider dans la recherche de candidats. Une élection terminée il faut déjà penser à la prochaine et cette fois ci il faut souhaiter pouvoir compter davantage sur l'apport de nos syndicats.

Autour du thème logement, des réunions régulières ont été tenues avec les membres élus et des personnes ayant figuré sur les listes, j'ai participé à toutes les visios concoctées par l'AFOC Nationale, et le 6 juin 2024 il a été organisé un stage AFOC logement qui a réuni 18 stagiaires, stage animé par A. Misse juriste national AFOC. Il y a eu une grosse mobilisation auprès des bailleurs pour arriver à faire admettre les pratiques légales oubliées par eux souvent volontairement. Je rappelle également que c'est la présence d'élus dans les offices qui est quasiment notre seule ressource financière.

La seconde priorité affichée était de renforcer la gouvernance et sur ce point cela reste encore une priorité. Il nous faut pouvoir accueillir de nouveaux membres car l'AFOC pourrait être présente dans beaucoup d'instances, voir tenir des permanences

Nous avons perdu en la personne de Martine Joseph une personne investie au sein du bureau, avons une pensée pour elle tout comme pour Jean-Luc Gabillard qui avait occupé le poste de président de l'AFOC tous deux disparus. Saluons et remercions Driss Méliani et Katia Maudet qui ont intégré notre bureau et qui nous permettent de fonctionner normalement.

L'AFOC est à la disposition des adhérents, elle est également un bon moyen pour optimiser la syndicalisation.

Souhaitons pouvoir compter sur nos structures syndicales pour optimiser le fonctionnement et la représentativité de notre AFOC.

Le Président,
J.P. BRUNET



Association FO Consommateurs d'Eure et Loir

L'Assemblée Générale de l'AFOC 28, s'est réunie le 20 mai 2022, elle a modifié son Conseil d'Administration, son Bureau, ainsi que sa Commission de Contrôle, comme suit :

Election des membres du Conseil d'Administration

Les candidats au Conseil d'Administration ont été élus à l'unanimité :

BOURCE Jean-Louis

BRUNET Jean-Paul

CHAIGNEAU Sandrine

HAGUET Séverine

HAMON Michel

HEULAND Priscillia

JARRY Eric

JOSEPH Martine

KERIHUEL Isabelle

LEGEAY Corinne

LOIR Catherine

MAUDET Katia

MELIANI Driss

MOINS Christelle

ROUSSEAU Frédéric

SIM Sophaly

GENTIL Stéphane

Election des membres de la Commission de Contrôle

Les candidats à la Commission de Contrôle ont été élus à l'unanimité :

PELE Jany

SICOT Fabrice

SLILA Noureddine

Election des membres du bureau

Les candidats au Bureau de l'AFOC 28 ont été élus à l'unanimité :

Président : BRUNET Jean-Paul

V-Président : JARRY Eric

Secrétaire Général : BOURCE Jean-Louis

Trésorier : MELIANI Driss

Trésorier-Adj : JOSEPH Martine décédé a été remplacé par MAUDET Katia

Membre du Bureau : CHAIGNEAU Sandrine

Rapport d'activité des Conseillers FO de l'URSSAF en Eure et Loir

Organisation Générale des URSSAF :

L'**URSSAF Caisse Nationale** est l'instance centrale du réseau des URSSAF, elle définit les orientations en matière de recouvrement, de contrôle et de contentieux. Elle supervise également la démarche de qualité de service, et, elle assure la gestion des ressources de la protection sociale, reverse les sommes collectées, construit des solutions de financement sécurisées et fournit des prestations d'appui technique.

Outre la Caisse Nationale, le **réseau des URSSAF** est composé de **21 URSSAF** en France Métropolitaine, et de **4 Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)** pour les départements d'outre-mer et d'une **Caisse de Sécurité Sociale à Mayotte**.

Le Rôle des URSSAF :

L'URSSAF (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales) joue un rôle crucial dans le système de protection sociale. Voici ses principales missions :

Les URSSAF sont chargées de collecter les cotisations sociales des entreprises et de gérer la trésorerie de la Sécurité sociale.

Les cotisations sont collectées auprès des entreprises, des artisans, des commerçants, des agents de santé, des administrations et des collectivités locales, des personnes employant des travailleurs à domicile.

L'URSSAF est également chargée de recouvrer les cotisations chômage et d'Assurance de Garantie des Salaires (AGS). Elle joue également un rôle de contrôle des obligations sociales des entreprises et d'accompagnement des entreprises.

L'URSSAF joue un rôle crucial dans le système de protection sociale en France. Voici ses principales missions :

-Collecte des cotisations sociales : L'URSSAF est responsable de la collecte des cotisations sociales des employeurs et des travailleurs indépendants. Ces cotisations financent la Sécurité sociale, incluant les assurances maladie, vieillesse, et les allocations familiales.

-Redistribution des fonds : Une fois collectées, les cotisations sont redistribuées à divers organismes partenaires, tels que les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM), les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), et les Caisses de Retraite (CARSAT).

-Lutte contre la fraude : L'URSSAF participe activement à la lutte contre le travail clandestin et la fraude aux cotisations, garantissant ainsi l'équité du système pour tous les acteurs économiques.



-Accompagnement des entreprises : L'URSSAF informe et accompagne les entreprises dans la compréhension et le calcul des cotisations dues, jouant un rôle de conseil essentiel pour le bon fonctionnement des activités professionnelles.

-Gestion des services spécifiques : L'URSSAF gère également des services comme le CESU (Chèque Emploi Service Universel), facilitant ainsi l'emploi de salariés à domicile.

En 2023, l'URSSAF a encaissé un total de 648,3 milliards d'euros. Ce montant inclue les cotisations et contributions sociales collectées auprès des employeurs et des travailleurs indépendants, ainsi que les recettes fiscales telles que la TVA, la CSG et la CRDS

Pour FO, il est impérieux de restaurer la cotisation sociale et de faire cesser les exonérations, qui n'ont aucun effet probant sur l'emploi. Il convient aussi de changer le cap d'une gestion comptable néfaste pour la réparation des risques sociaux. FO appelle donc à l'abandon de la doctrine dite de « maîtrise des dépenses », qui fixe un ONDAM en-dessous des besoins naturels de la branche maladie, et qui met en œuvre une solidarité interbranche contraire à la logique de la cotisation.

En dix ans, le taux d'exonération a plus que doublé : il était de 5,1 % en 2012. Cette progression traduit en particulier l'essor des dispositifs d'allégements généraux sur la période : mise en place du CICE en 2013, remplacé par une réduction du taux des cotisations d'assurance maladie (réduction AM) en 2019 ; création d'une réduction du taux des cotisations d'allocations familiales (réduction AF) en 2015 ; renforcement de la réduction générale et réactivation des exonérations sur les heures supplémentaires en 2019.



Christelle MOINS

**Vos représentants FO au sein des instances de l'URSSAF
dans le département d'Eure et Loir sont les Conseillers :**



Roch SANNIER

Tout au long de la mandature, vos représentants ont toujours siégé dans les instances, et, a minima quand l'un n'était pas disponible l'autre représentant était présent.

Solidarité entre les 2 administrateurs régionaux d'Orléans et les 2 conseillers FO d'Eure et Loir, l'un de vos représentants a siégé 2 fois dans l'instance Régionale (URSSAF de la région Centre-Val de Loire) pour suppléer l'indisponibilité d'un administrateur régional FO.



Charte d'Amiens 1906



« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT :

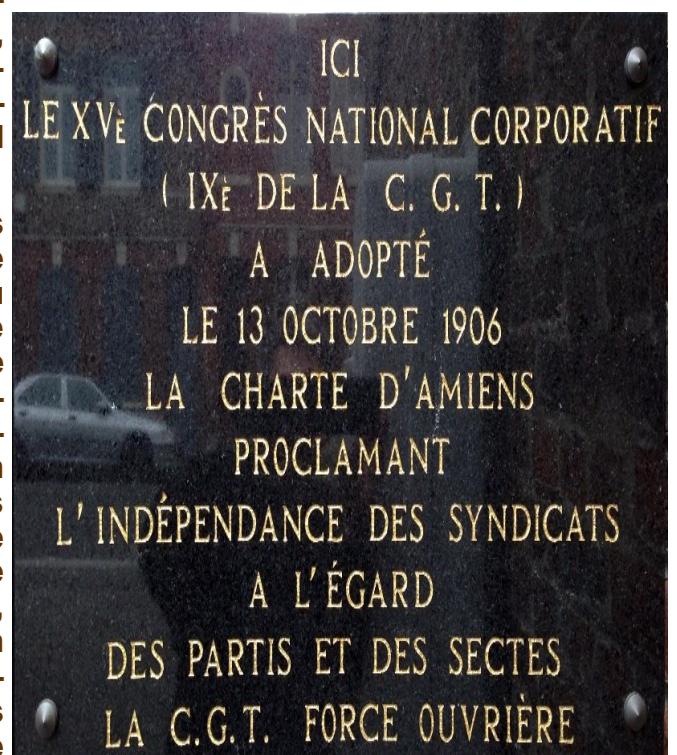
« La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entièvre liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professes au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale »



Indépendants nous sommes, indépendants nous resterons !

EN 1948



Les membres de l'hebdomadaire « Force ouvrière » dénoncent l'emprise politique du Parti communiste sur la CGT. Ils claquent la porte de la confédération le 19 décembre 1947 et fondent, avec l'aide financière du syndicat américain AFL-CIO, la CGT-FO (Confédération générale du Travail-Force ouvrière). (Photo : Albert Bouzanquet tient le 27 décembre 1947 une conférence de presse, avec à ses côtés Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Albert Bouzanquet, Georges Delamarre et Pierre Neumeyer).

Le congrès fondateur qui marque la naissance officielle de la CGT-FO se déroule les 12 et 13 avril 1948 au palais de la Mutualité à Paris.

Dans un contexte international très tendu, les syndicalistes libres et indépendants de France ont choisi, non sans difficulté, de quitter la « vieille maison » pour fonder la CGT-Force Ouvrière, refusant ainsi la stalinisation du syndicat, restant ainsi fidèles à la Charte d'Amiens.



Léon Jouhaux est élu président et Robert Bothereau secrétaire général. Plus tard Léon Jouhaux deviendra vice-président de la Fédération syndicale mondiale et délégué à l'ONU. Son engagement sera couronné en 1951 par le Prix Nobel de la paix.



EN 2024

Extrait du communiqué de FO Publié jeudi 27 juin 2024 par [Frédéric Souillot, Secrétariat général](#)



La dissolution de l'Assemblée nationale, annoncée par le président de la République au soir d'une déroute aux élections européennes signe surtout un aveu d'échec. Aveu d'échec à contenir ou à apporter des réponses aux colères qui se sont exprimées dans les urnes.

Colère face à une inflation toujours élevée, au recul du pouvoir d'achat, à l'envolée des factures énergétiques. Colère face au recul des services publics, à la situation de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. Colère face aux déserts médicaux, colère toujours vive face à une réforme des retraites rejetée par une immense majorité de la population et imposée sans véritable débat au Parlement, colère face au recul inédit des droits engagé par la réforme de l'Assurance chômage.

FO condamne toutes les guerres et économies de guerre. Notre revendication « Pain, Paix, Liberté » est plus que jamais d'actualité. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent partout dans le monde.

Cette décision de dissoudre est aussi l'échec d'une politique qui s'entête dans une posture de va-t-en-guerre quand l'immeuble majorité des salariés attend des réponses sur les salaires et les conditions de travail. C'est encore l'échec d'une pratique du pouvoir vertical, qui méprise le Parlement, les interlocuteurs sociaux et la démocratie sociale.

Cette situation, aussi inédite et explosive soit-elle, ne doit pas nous conduire à dissoudre nos valeurs.

La position de la Confédération est claire : indépendants nous sommes, indépendants nous resterons ! C'est pourquoi la Confédération Force Ouvrière, comme elle l'a toujours fait, ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives.

À Force Ouvrière, la seule politique que nous faisons, c'est la politique syndicale pour le progrès social. Nous continuerons donc de porter nos revendications quels que soient nos interlocuteurs.

Notre indépendance, ce sont nos revendications !



*Plus nombreux, plus forts,
libres & indépendants
pour la justice sociale*
